Ottaviens

Another.

Cet ouvrage est de Chevrier.

TESTAMENT
POLITIQUE
DU MARÉCHAL
DUC DE BELLE-ISLE.

Rome eſt ſon héritière.
Ses tréſors ſont vos biens, vous allez en jouïr:
Au-de-là du Tombeau, Céſar veut vous ſervir.
VOLTAIRE, *Mort de Céſar.*

A PARIS,
Aux dépens des Libraires aſſociés.

M. DCC. LXII.

BIBLIOTHECA
Ottaviensis

JC
179
.C5
1712
Coll Spec

AVERTISSEMENT
DES EDITEURS.

NOus ne dissimulerons point que nous devons l'Ouvrage qu'on va lire, à l'infidélité d'une personne attachée au Maréchal Duc de Belle-Isle; malgré ce que nous assurons ici, nous ne doutons pas que bien des gens s'imagineront que ce *Testament Politique* est la production d'un de ces oisifs, qui cherchent à piquer la curiosité du Public par un titre singulier, & qui veulent, en parlant des affaires d'Etat, se donner un air de considération.

On n'entreprendra point de déſabuſer les hommes prévenus, ceux qui ont connu l'ame & le ſtyle du feu Maréchal, les trouveront dans cet Ecrit: Mr. de Belle-ſle n'étoit pas éloquent, mais il perſuadoit; c'étoit là ſon tour d'eſprit qu'on reconnoîtra ſans peine. On convient que de tous les *Teſtaments Politiques* qui ont paru depuis un ſiècle, celui du Cardinal de Richelieu eſt le ſeul qui ne ſoit plus aprocriphe; (*a*) Chevre-

(*a*) Mr. de Voltaire a fait une petite Brochure pour combattre la voix publique, & ſoutenir que Richelieu n'avoit jamais fait ce Teſtament; le Pere Griffet Jéſuite, a répondu à Mr. de Voltaire, en repréſentant une copie de l'Ouvrage apoſtillé & corrigé de la main du Cardinal: on ne peut répliquer à une conviction auſſi manifeſte.

mont fut le Teſtateur de Charles V, Duc de Lorraine : deux Ecrivains médiocres firent parler Colbert & Louvois; un Auteur célèbre par une imagination vive & des connoiſſances politiques, publia il y a quelques années, le *Teſtament Du Cardinal Albéroni*, ouvrage intéreſſant, dans lequel on trouve de grandes vérités & de petites fautes.

Nous ignorons ce qu'on penſera de celui-ci, mais nous avons crû que le nom de ſon Auteur le rendroit digne de l'attention de l'Europe. Cette idée & la certitude où nous ſommes que ce *Teſtament* eſt l'ouvrage du Maréchal

de Belle-Isle, nous engagent à le publier : on n'implorera point ici l'indulgence des Lecteurs ; si le Livre est bon, on n'en dira mot, parce qu'il n'y a pas de mérite à persécuter les morts.

TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans cet Ouvrage.

AVERTISSEMENT. Page III

CHAP. I. *De l'éducation des Princes.* 2

CHAP. II. *De la Religion.* 25

CHAP. III. *Du choix des Miniſtres & des Généraux.* 48

CHAP. IV. *De la Maiſon d'Autriche.* 88

CHAP. V. *Du Prétendant.* 97

CHAP. VI. *De la Guerre & de la Paix.* 102

CHAP. VII. *Des Financiers.* 128

CHAP. VIII. *Des Impôts.* 134

CHAP. IX. *De la Dispensation de la Justice.* 157

CHAP. X. *Des Loix nécessaires & des Etablissemens utiles.* 167

TES-

TESTAMENT POLITIQUE.

DU MARÉCHAL *DUC DE BELLE-ISLE.*

UN évènement malheureux vient de m'enlever mon fils, cette perte m'afflige sensiblement ; mais elle ne m'abat point. J'étois Citoyen avant que d'être Père, & je veux vivre encore pour être utile à mon Roi & à l'Etat. J'ai fait pendant le cours de ma vie beaucoup de réflexions sur le Gouvernement : je vais les transcrire ici avec un peu d'ordre ; trop heureux si elles peuvent prouver à la postérité à quel point j'aimois mon Maître & la Patrie.

Imitateur servile des Ministres qui m'ont précédé, je n'irai point dans ce *Testament* faire l'histoire de mon administration, & parler toujours de moi, quand il s'agit des intérêts de l'Etat. J'ai été entiché autrefois de cet amour propre, que la considération & les honneurs entretiennent dans les ames les plus mo-

deſtes; mais on connoît à mon âge le néant des grandeurs, & le prix de ces miſères ſublimes, faites pour entêter les eſprits médiocres. Après avoir vécu avec dignité, il me reſte à déſirer que mes remarques puiſſent ſervir aux Princes que la naiſſance appelle au Thrône, & aux hommes d'Etat, que la confiance du Souverain élève au Miniſtère.

CHAPITRE I.

De l'éducation des Princes.

LE premier pas décide du reſte de la vie, & l'éducation décide de ce premier pas: mots importans pour tous les hommes; terribles pour les Princes qu'on élève mal: & plus funeſtes encore à ceux qu'ils doivent gouverner un jour.

Entre dix Princes nés pour régner, on peut en compter neuf qui auront reçu une mauvaiſe éducation: pourquoi? C'eſt qu'ils ſont Princes, & que la ſeule raiſon, qui voudroit qu'ils fuſſent bien élevés, parle contre eux. Il faut développer la vérité de cette réflexion.

L'éducation des Princes eſt briguée dans toutes les Cours : on déſire ardemment d'être chargé du ſoin de les inſtruire, bien moins pour goûter la ſatisfaction de former un Roi digne du Thrône, que pour travailler à ſa propre fortune, & à introduire dans l'Etat le Népotiſme révoltant de la Cour de Rome.

J'ai ſouvent entendu en Allemagne, faire un crime à feu Mr. le Cardinal (*a*) d'avoir tiré ſes neveux du fond de leur Province, pour faire une fortune à la Cour ; ce reproche m'a toujours paru mal adroit autant qu'il étoit injuſte. La fortune que Mr. le Cardinal fit à ſes neveux n'a rien eu d'éclatant, ſi on en excepte l'ainé, qui fut fait Duc, premier Gentilhomme de la Chambre, & Gouverneur de Lorraine. Les quatre autres furent condamnés à une médiocrité religieuſe ; deux Evêchés, & deux Croix de Malte. Eſt-ce là une fortune pour les neveux d'un premier Miniſtre, qui gouverne le Royaume ?

On nomme, communément, un Evêque pour remplir la place de Précepteur d'un Prince deſtiné au Thrône : ce choix

(*a*) De Fleury.

eſt-il fait pour l'utilité de l'Elève, ou pour l'avancement du Prélat ? Les hommes éclairés répondront, que le Monarque, qui a fait ce choix, n'a d'autre objet que la gloire de ſon ſucceſſeur ; & que l'Evêque nommé, n'a en vue que ſon intérêt particulier.

Qui prendre ? Un homme vertueux, ſans nom, ſans parens & ſans ambition : honoré de cette place, il l'occupera d'autant plus dignement, qu'il ne ſe croyoit pas né pour elle. L'ancien Evêque de Mirepoix étoit cet homme ; mais il avoit contre lui la dignité de ſon caractère : Prêtre particulier, ne tenant à rien, il auroit été plus utile à ſon Auguſte Elève ; ſimple Théatin, il auroit cherché à déplacer les Jéſuites pour leur ſubſtituer ſes Confrères. Evêque, il fut ſans ceſſe importuné par tous les Prélats du Royaume, & enveloppé, preſque malgré lui, dans les malheureuſes querelles du tems. Il ſe mêla de tout, excepté de ce qui devoit l'intéreſſer le plus vivement.

Un Evêque, Précepteur, qui a le commencement d'un nom, veut achever cet ouvrage, & s'illuſtrer. Ce projet qui le fixe uniquement, ne lui per-

met point de donner à ſon Elève les ſoins importans qu'il lui doit: occupé à épier les envieux & à les perdre; à écarter les cabales terraſſées & toujours renaiſſantes, & à oppoſer inceſſamment le manège à la brigue, il ne veille que pour ſa famille & pour lui.

J'ai remarqué dans tous les pays que j'ai parcourus, qu'on ne néglige l'éducation des Princes, qu'à meſure qu'on développe en eux l'eſſence des vertus, & le germe des talens. Le feu Roi a été un des plus Grands & des plus mal éduqués de tous nos Princes: le Cardinal Mazarin voulut prendre le ton de Richelieu; mais il avoit contre lui ſa propre foibleſſe & la grandeur d'ame de Louis XIV. Ce Monarque nous a dit ſouvent qu'il s'étoit apperçu, dans ſa jeuneſſe, qu'on le livroit aux plaiſirs, tandis qu'on auroit pu l'occuper du ſoin de ſon Royaume. Rien n'a dû prouver mieux ce que ce jeune Roi deviendroit un jour, que le mot qu'il dit à la mort de Mazarin: *Si Mr. le Cardinal eût vécu d'avantage, je ne ſçais ce que j'aurois fait.*

Ce mot fait honneur au cœur du feu Roi, & montre que la reconnoiſſance, vertu inconnue à tant de Souverains, ba-

lançoit dans ſon ame ce qu'il devoit à ſes peuples & à lui-même.

Dès qu'un Prince ſent ſes forces, l'intérêt de ſa gloire veut qu'il éloigne tout ce qui a l'apparence d'un Miniſtre deſpotique, & que, gouvernant par lui-même, il mérite l'eſtime de ſes Sujets, en leur apprenant qu'ils ont un Souverain digne d'eux. Si j'aimois à me venger des faiſeurs de Libelles, j'emploirois uniquement ce que je viens de dire pour confondre une foule de Brochures, dans leſquelles on a prétendu que, dévoré d'ambition, j'aſpirois à la première place de l'Etat : quand j'aurois eu la manie de tenter de gouverner ſeul ; Louis XIV, dont j'ai lu plus d'une fois les Mémoires écris de ſa main, m'en auroit guéri. Ce Monarque dit en termes exprès dans le Cahier des inſtructions qu'il remit au Duc d'Anjou partant pour Madrid : *Ne vous laiſſez jamais gouverner, n'ayez point de Favori ni de premier Miniſtre:* il auroit bien voulu ajouter, *ni de Maitreſſes* ; mais cette erreur eſt la dernière que l'on condamne : d'ailleurs, le Roi craignant de s'avilir aux yeux de ſon petit Fils, croyoit, avec raiſon, qu'en

parlant ainſi, il dévoiloit l'état de Madame de Maintenon.

Beaucoup de Rois perdus dans la nuit de l'oubli, auroient été célèbres, ſi on avoit daigné leur faire appercevoir qu'ils pouvoient le devenir. L'avidité d'un Miniſtre, & l'ambition d'une Régente, ont cauſé de grands maux dans plus d'un Royaume. Voilà ce qui arriva ſous Louis XIII: le projet de Marie de Médicis, étoit de laiſſer languir ſon fils dans une enfance éternelle; ce premier plan n'ayant pas réuſſi, elle imagina de l'écarter de la connoiſſance des affaires, en l'occupant par des fêtes & par l'amour. Mais l'eſprit mélancolique de Louis XIII, & le ton triſtement vertueux de Mademoiſelle d'Hautefort s'oppoſèrent aux déſirs de la Régente, & ſon fils devint honnête homme ſans vertus, valeureux ſans héroïſme, & grand Roi malgré lui (*a*).

(*a*) Le Cardinal de Richelieu, le premier homme, après Louis XI, qui tira *les Rois hors de page*, n'eut point d'ennemi plus grand que ſon Maître; Louis XIII. le contrediſoit dans tout, & il manqua de faire échouer le ſiége de la Rochelle que le Miniſtre prit, malgré trois Rois, comme il le diſoit lui-même, le Roi d'Angleterre, le Roi d'Eſpagne & celui de France.

Par une suite de la mauvaise éducation qu'on donne aux Princes, on voulut, comme je l'ai remarqué plus haut, captiver le feu Roi ; né avec un cœur tendre, l'adroit Mazarin lui présenta ses Niéces qu'il avoit appellées d'Italie, & ce Cardinal faisant un métier si peu digne de la pourpre, fut sur le point de réussir.

Louis XIV, voulut dans sa jeunesse, épouser une fille de Pierre Mazarin, bourgeois de Rome, & dans son automne, il épousa la veuve du poëte Scaron, une débauche de tendresse inspira le premier dessein, une dévotion mal entendue fit exécuter le second.

Rayez ces deux anecdotes de la vie du feu Roi, vous y trouverez presque toujours un grand Prince.

Le goût de l'amour qu'on se plaît à inspirer aux jeunes Souverains, est d'autant plus dangereux qu'une raison invincible de politique, ne leur permettant point de se marier dans leurs Etats, ils ne peuvent jamais consulter leur cœur sur une union, que l'intérêt public forme presque toujours malgré eux : or, s'il arrive que ceux qui sont destinés à veiller à l'éducation du Prince, se prêtent par une lâche complaisance à ses

goûts, vous le verrez tel que Charles II, Roi d'Angleterre, se livrer aux agaceries insolentes des femmes de sa Cour; l'amour alors écartera la raison, le plaisir fera taire la Politique, & le commandement des Armées sera remis à des hommes avides d'argent & de gloire, qui, pour satisfaire leurs passions, éloigneront la défaite totale de l'ennemi; parce qu'une déroute complette forçant celui-ci de demander la paix, l'autorité du Général tomberoit alors avec les moyens d'amasser de nouveaux trésors. La guerre continuera donc par le crime d'un seul, qui a pour lui la voix de la multitude, ardente à percer; les impôts augmentent, & le peuple, réduit à la misère, manque de pain, au milieu des *Te Deum* & des illuminations.

Ces maux affreux qui en entraînent mille autres n'arriveront jamais, quand on osera apprendre à un Prince oisif au centre de la guerre, que le repos dont il jouit, dégrade sa dignité; que le premier soin d'un Roi est de défendre ses Etats attaqués, & que sa présence, s'il est aimé, doublera son Armée, vérité que les François ont éprouvée dans les dernières guerres de Flandres.

Je voudrois que les Souverains fussent environnés d'hommes assez vertueux, pour s'éloigner d'eux à la première injustice qu'ils voudroient commettre, il n'y auroit ni mauvais Rois, ni Princes odieux ; les Courtisans qui se priveroient eux-mêmes de la faveur d'un Maître injuste, deviendroient l'admiration de l'Univers, & l'idole de ce même Maître, qui forcé de réfléchir sur lui-même, verroit enfin qu'on ne l'abandonne, que parce qu'il veut se dégrader, & rendre ses sujets malheureux.

Si le Prince qu'on élève, n'a pas un cœur corrompu, ni des défauts essentiels, il faut travailler à en former un honnête homme, avant que de penser d'en faire un Roi; la première qualité d'un mortel tel qu'il soit, est la probité; elle suppose nécessairement toutes les vertus civiles, avec lesquelles il est aisé de gouverner sagement.

Il faut, sur-tout, que le Roi qu'on élève, sache qu'il est homme, avant qu'on lui apprenne qu'il est Souverain; ce sentiment, fortifié par ses vertus personnelles, l'engagera d'abord à regarder les autres hommes comme ses égaux; cette considération le déterminera à rendre ce

qu'il doit à l'humanité, & ce Prince instruit qu'il est Roi, ne cessant pas d'être homme, fera sans contredit, les délices de ses peuples

Mr. le Cardinal me proposa au commencement de l'année 1735, la place de Gouverneur de Mr. le Dauphin, prêt à être tiré des mains des femmes; le désir de faire la guerre, & le goût du travail pendant la paix, me forcèrent à refuser les avantages qu'il me faisoit, si j'eusse voulu me livrer à cet emploi pénible. Je lui parlai de Mr. de Châtillon, comme d'un Sujet convenable; Mr. le Cardinal le rejetta deux fois, sous le prétexte qu'il étoit trop *prévenant*; cette remarque me fit juger, pour la mière fois, du caractère de Mr. de Fleuri, & j'avouerai que ma décision ne lui fut pas favorable. Malgré l'éloignement qu'il paroissoit avoir pour Mr. de Châtillon, je fis prévenir celui-ci par ma femme, & la place lui fut donnée: l'éducation de Mgr. le Dauphin fit tout à la fois, l'éloge de l'Elève & du Gouverneur. J'avois pour homme de confiance l'Abbé Rome, garçon d'un vrai mérite, qui m'a servi avec succès dans des négociations délicates; je lui voulois du

bien, & je le propoſai pour Précepteur. Le Cardinal qui avoit ſouvent des idées neuves & bizarres, qui n'étoient qu'à lui, n'en voulut pas, *parce qu'il avoit trop d'eſprit* ; ce furent ſes propres expreſſions. On prit Mr. Boyer: le reſpect de Mgr. le Dauphin pour ſon précepteur, m'a fait penſer que Mr. le Cardinal avoit pu ſe tromper ſur le compte de l'ancien Evêque de Mirepoix.

Le vice le plus commun de l'éducation qu'on donne aux Princes, provient de cette hauteur orgueilleuſe, qu'on ſe plaît à leur inſpirer dès l'âge le plus tendre ; ce ſentiment déplacé en fait des Souverains inacceſſibles, ou comme l'a dit, je ne ſais quel bel eſprit du tems, *des Tirans inviſibles*. Un Prince qui n'a pas l'aménité de ſe communiquer, connoîtra rarement la ſituation de ſes Etats, & les beſoins de ſes ſujets ; renfermé dans ſa fauſſe grandeur, il n'aura que le petit talent de la repréſentation, mérite ſtérile, fait pour intimider les Courtiſans ſtupides & pour flatter les Princes, qui, étant nés ſans qualités eſtimables, n'ont pour eux que le haſard de la naiſſance: les Provinces, où le Prince & le peuple font leur félicité réciproque, ſont celles,

où les Sujets jouïſſent du plaiſir de voir leur Maître, & goûtent l'heureux avantage, de porter juſqu'au pieds du Thrône leur ſituation & leur beſoin : un Sujet, qui voit ſon Prince entrer dans les détails de ſa miſère, trouve un ſoulagement dans cette affabilité, & ſi, par l'évènement, ſes demandes ſont ſans ſuccès, il a du moins, la conſolation de penſer que les circonſtances ou des motifs à qui tout cède, n'ont pas permis qu'on remplit ſon objet, & cette forme ayant pour elle les apparences de la juſtice, lui perſuade que ſes vœux y étoient contraires.

Ce que je dis ici, ne peut guère avoir lieu chez nous, où l'abondance des affaires ne permet pas aux Rois de voir & d'entendre tout le monde ; mais l'avis peut ſervir aux Miniſtres qui repréſentant le Maître, doivent ſuppléer à ce qu'il auroit fait, s'il l'avoit pu.

Je ne fais pas ſeulement conſiſter dans la réception des Placets, ni dans les Audiences, l'affabilité du Souverain ; il faut qu'il ſçache ſe communiquer, en tout tems, à ſes peuples, avec une dignité auſſi éloignée de la hauteur, que de la familiarité. Perſonne n'avoit plus d'élévation dans l'ame, de faſte dans la dé-

marche, & d'orgueil dans le caractère; que le feu Roi; & personne ne porta l'affabilité, je puis même dire la politesse, plus loin; aussi ce Monarque eut le talent rare de former ses Courtisans, & de leur inspirer une douceur de mœurs & une urbanité qui se sont encore accrues sous le règne actuel.

Il y a des Souverains qui se dégradent, parce qu'ils n'ont pas l'art de se communiquer avec décence, & passent de l'extrême familiarité à la bassesse. Le Prince Golofkin m'a dit, que le Czar Pierre s'enivroit avec ses soldats, les embrassoit, & finissoit par les battre : ce défaut dans un Souverain, devenoit essentiel chez l'Empereur de Moscovie. Mais on pardonne tout à un homme singulier qui avoit eu la force de s'appercevoir qu'il étoit un barbare, & le courage de vouloir ne l'être plus, en se civilisant lui & ses sujets, qui devinrent des hommes à l'époque de ce règne extraordinaire.

J'ai vu, dans l'Europe, des Nations malheureuses, exalter le nom de leurs Princes; les Suédois infortunés sous l'Alexandre du Nord, ne prononçoient le nom de Charles XII, qu'avec des ex-

preſſions faites pour les bons Rois, plus encore que pour les Héros. Pierre, dont je parlois tout-à-l'heure, ne fut connu dans ſon pays, que pour y être déteſté pendant ſa vie : pourquoi ? C'eſt que les Ruſſes ne voyoient dans leur Empereur qu'un vagabond, le meurtrier de ſon fils, le mari de la veuve d'un tambour, & l'ami d'un garçon pâtiſſier, qu'il avoit créé Prince & premier Miniſtre, tandis que les gens éclairés admiroient un Empereur qui avoit quitté le Thrône pour s'inſtruire, & lui paſſoient quelques fureurs attachées au climat, en faveur de beaucoup de vertus, qu'il avoit rapportées chez ces barbares.

On doit apprendre à un Prince, deſtiné à monter ſur le Thrône, que la forme du Gouvernement qu'il trouve établi & autoriſé à ſon avènement à la Couronne, eſt la loi inviolable qu'il doit obſerver. Dites à un Roi de Suède qu'il n'eſt rien ſans le Sénat, & que s'il tente de renverſer les conventions qu'il a ſignées avec les Etats du Royaume, il court riſque de ſe perdre, & de ſacrifier les amis imprudens ou les Citoyens infideles, qui auront eu la foibleſſe ou la

lâcheté d'entrer dans un complot contraire aux loix.

Un homme que j'avois en Suède, & qui vivoit à Stockholm, sous le titre d'un Marchand Bijoutier, fut le premier qui instruisit Mr. d'Havrincourt de la conspiration tramée contre la liberté du Royaume, l'alliance de la France & la personne même de son Ambassadeur; mon espion me dépêcha un courier, qui arriva vingt-quatre heures avant celui que le Marquis d'Havrincourt envoya au Ministre des affaires Etrangères. Comme nous avions, lors de l'arrivée du courier, vingt trois jours avant l'heure fixée pour le bouleversement de l'Etat, nous eumes le tems de faire travailler à débaucher deux des Conjurés, qui s'échappèrent ensuite, au moyen d'un passeport de l'Ambassadeur. Les déclarations de ces deux hommes commensaux de la Cour, produisirent la découverte fameuse que la France opéra; je rapporte volontiers cette anecdote, parce que le Roi n'en a jamais parlé, & que peu de personnes la savent. Poursuivons maintenant le Chapitre des instructions qu'on doit donner aux différens Souverains de l'Europe.

Dites

Dites à un Roi de Pologne, que la Diète de Varsovie, & les *pacta conventa*, sont des Décrets immuables, dont il ne peut s'écarter sans crime: élu solemnellement par la Nation, il doit suivre avec une exactitude scrupuleuse, les loix qu'il a jurées lors de son élection, & s'il fait le moindre effort pour secouer le joug qu'il s'est volontairement imposé, il est coupable d'infidélité.

Dites à un Roi de la Grande Bretagne, que les Anglois font périr sur l'échaffaut, ou détrônent ceux de leurs Souverains qui osent changer la forme du Gouvernement ou de la Religion; que son autorité ne peut s'agrandir sans violer des engagemens sacrés, & que le Parlement est une Puissance entre la Nation & le Roi, qui n'est que le premier Citoyen.

Dites à tous les Princes, dont les Etats sont Monarchiques, que la moindre extension de leur pouvoir, déja trop vaste, vise au despotisme; que Maîtres de publier des Edits burlaux, ils ne le sont ni des jours, ni de la liberté de leurs Sujets; & que condamner ou enfermer un homme sans l'entendre, est une méthode de procéder trop Orientale, pour être suivie

en Europe : ajoutez, que le droit de faire des remontrances, ſuppoſe l'obligation de les entendre, & la néceſſité d'y avoir égard, quand elles ſont fondées ſur la juſtice & ſur la miſère des Peuples ; deux motifs qui doivent toujours être la baſe des repréſentations des perſonnes en place.

Les Lettres de Cachet m'ont toujours révolté, & je puis dire que j'en ai lâché très-peu pendant mon Miniſtère : le Roi, dont l'ame eſt compatiſſante, ignoroit quand je pris le Département de la Guerre, que Vincennes, la Baſtille & trois ou quatre Châteaux forts de Provinces, étoient remplis. Il m'ordonna d'approfondir les prétendus crimes de ces malheureux : que trouvai-je ? Des jaſeurs indiſcrets, des rimeurs imprudens, & des Janſéniſtes pleins d'opiniâtreté & de dévotion : le Roi qui aime à pardonner, me chargea du ſoin de rendre la liberté à ces infortunés ; & je n'ai ſigné, depuis ce jour, que trois Lettres de Cachet : les Coupables ont joui d'une trop grande célèbrité, pour être nommés dans un ouvrage où je ne veux compromettre qui que ce puiſſe être.

J'ai deux anecdotes à rapporter rela-

tivement à la Baſtille ; elles pourront donner une juſte défiance aux Miniſtres.

La première de ces aventures me concerne ; l'autre regarde un Architecte que j'ai protégé long temps, & fort mal à propos, puiſque le Parlement de Nanci l'a condamné à être pendu.

Lorſque je prévis que mes liaiſons avec Mr. Le Blanc indiſpoſoient Mr. le Régent contre moi, & que le bruit de Paris annonçoit qu'on alloit me mettre à la Baſtille, je dis à mon frere, que, ſi cet événement avoit lieu, il falloit qu'il m'inſtruisît de tout ce qui ſe paſſoit, par le moyen de l'Apothicaire de la Baſtille, que je le chargeois de ſéduire, en m'envoyant des pillules que je me ferois ordonner, & qui ſeroient enveloppées chacune dans un papier, où il y auroit un mot écrit aſſez mal, avec un numero imperceptible, au moyen duquel je pourrois déchiffrer avec ordre tout ce qu'on m'écriroit. Deux jours après je fus arrêté, le Médecin vint ſur le champ, & après quelques queſtions qu'il me fit, il m'ordonna des pillules ſtomachiques. Mon frere remplit ſa promeſſe, l'Apothicaire ſe laiſſa acheter, & ma curioſité ſatis faite, me mit dans le cas d'obtenir

la permiſſion d'écrire, que ma liberté ſuivit de près.

Je paſſe à la ſeconde anecdote, qui regarde l'Architecte, dont j'ai parlé plus haut ; cet homme s'étoit préſenté lui-même avec beaucoup de projets, & une ſorte d'eſprit qui me plurent: le déſir que j'ai toujours eu d'embellir Metz, me détermina à lui communiquer mes idées; il les ſaiſit, les fortifia & me donna des plans que je crus bons, parce que tous les Architectes de la Province en dirent du mal. Gautier s'étant inſenſiblement apperçu qu'il réuſſiſſoit auprès de moi, me préſenta deux nouveaux projets, dignes d'attacher toute perſonne amie du bien public. Le premier m'avoit ſouvent fait rêver ; il s'agiſſoit de diminuer de moitié le prix du bois dans les Evêchés & à Paris même : mon Protégé avoit imaginé pour remplir ce projet, de retrancher les deux tiers, au moins, de la conſommation du bois qu'on brûloit en Lorraine & dans les Evêchés, & pour y parvenir, il propoſoit qu'on employât dans les ſalines de ces deux Provinces, de la *Houille*, eſpèce de charbon de terre, telle que celui qu'on brûle aſſez communément en Angleterre & en Flandres.

Cette première branche du projet ayant lieu, il n'étoit plus queſtion que de verſer ce bois à Paris; un canal qui réuniſſoit la Moſelle à la Marne, & celle-ci à la Seine, rempliſſoit le plan. Je le communiquai à Mr. de Machault, qui le reçut avec tranſport, & qui me promit des fonds pour ſon exécution, malgré les petites apparences que nous avions de faire inceſſamment la guerre. Ce Gautier, encouragé par l'accueil que j'avois fait à la conſtruction d'un canal auſſi utile, & que je remettrai ſur le tapis ſi je ſurvis à la paix, vint un jour m'annoncer qu'il avoit trouvé le ſecret de déſſaller l'eau de la mer. L'importance de cette découverte augmenta la confiance que j'avois dans cet homme: j'en dis deux mots au Miniſtre que je viens de nommer; Gautier lui parut un Artiſte eſſentiel, que nous réſolumes d'employer utilement. Prévenu de nos deſſeins, il demanda de l'argent pour ſe rendre au Port de Rochefort & y faire, ſous les yeux de Mr. le Normand, l'expérience de ſon ſecret: Mr. de Machault, qui ne donnoit jamais à la première réquiſition, remit cet homme à la huitaine, & il fit bien, à en juger par l'évènement. Gau-

tier nous manqua, en faisant publier dans tout Paris, qu'il avoit l'art de déssaller l'eau de la mer; je lui en fis des reproches amers; il s'excusa sur l'infidélité du Copiste qui venoit, me dit-il, de répandre ce bruit à la Haye & à Londres. Quinze jours après, Gautier toujours retenu à Paris par l'espoir de toucher l'argent qu'on lui avoit promis, vint me trouver, & m'assûra que la veille il avoit été enlevé, près de St. Eustache, par deux hommes qui lui bandèrent les yeux, le conduisirent, autant qu'il put en juger, dans la rue des deux écus, le fouillèrent, lurent ses papiers qui ne leur apprirent rien d'important, & le remenèrent, toujours les yeux bandés, au même endroit où ils l'avoient pris, en lui jurant que *c'étoit fait de lui, s'il donnoit son secret à la France.*

Cette aventure me surprit; j'en écrivis au Lieutenant de Police par Gautier: les recherches qu'on fit n'ayant rien produit, cet homme m'ayant dit cent fois que sa vie n'étoit pas en sûreté, j'imaginai de demander à Mr. d'Argenson un ordre pour faire mettre Gautier à la Bastille. Muni de la Lettre de Cachet, & d'une autre particulière, adressée au Gou-

verneur du Château qui devoit donner à ce prisonnier volontaire toutes les aisances, qu'un particulier peut avoir chez lui, comme permission de voir les gens qu'il voudroit entretenir, de se promener, d'écrire, &c ; je remis ces deux pièces à cet homme, qui alla le soir même coucher à la Bastille. Le Chevalier de Mouhy, qui mouroit de faim depuis long-tems, en faisant de mauvais Romans, venoit d'entrer à mon service : ce pauvre diable ne cherchoit qu'à m'être utile de toutes façons ; répandu dans Paris, & faisant aisément parler les indiscrets, il m'instruisoit assidument de toutes les nouvelles courantes, des bruits du jour, & de toutes ces petites choses, que les Ministres ont tort de négliger. On verra tantôt, que jamais Port-Mahon n'auroit été assiégé, si j'avois dédaigné les rumeurs de la multitude. J'envoyai Mouhy à la Bastille sans aucune recommandation : ce garçon sçavoit son métier, & le faisoit avec tant d'intelligence, que le lendemain il m'écrivit à Versailles, que mon Protégé étoit un fourbe, qui n'étoit à la Bastille, que pour ses intérêts personnels. Le fait étoit vrai, & Mouhy, qui l'avoit trouvé environné

de ſes créanciers, m'apprit que Gautier n'avoit abuſé de ma bonne-foi & de mon crédit, que pour intimider ceux à qui il devoit, & avec leſquels il compoſa à très-bon compte, parce qu'ayant perſuadé à tous ces gens-là, qu'il étoit enfermé pour un crime, ils crurent tous qu'il n'en ſortiroit jamais, & lui firent le meilleur parti poſſible.

On pardonnera la longueur de ces anecdotes, au motif qui m'a déterminé à les rapporter; il intéreſſe tous les Miniſtres, qui doivent être très-circonſpects ſur les priſonniers d'Etat.

Il eſt tems de finir ce Chapitre, ſur l'éducation des Princes, par les inſtructions générales qu'on peut leur donner à la veille de règner : elles conſiſtent en deux mots: „ Sçachez quelles ſont les „ loix de vos Etats, & faites-les exécu- „ ter; apprenez ce que les Peuples vous „ doivent & ce que vous leur devez, & „ ſoyez perſuadés qu'en rempliſſant vos „ obligations, vos Sujets enchantés de „ votre fidélité, iront toujours au-delà „ des leurs, & que, de ce concours „ réciproque des devoirs remplis, naîtra „ le bonheur commun ".

CHAPITRE II.

De la Religion.

IL eſt fâcheux que cette multitude de Religions répandues dans l'Europe, ſoit encore diviſée en différentes opinions, qui forment autant de ſectes, qui deviennent la ſource fatale de vaines diſputes qui ont fini plus d'une fois par le ſang.

Un Souverain doit maintenir la Religion de ſes Peres : la grande queſtion eſt de ſçavoir, ſi ſa gloire & ſon intérêt exigent qu'il faſſe triompher cette ſeule Religion ; cet objet important demande un examen ſérieux.

Charles IX guidé par les conſeils de Catherine de Médicis, voulut extirper le Calviniſme en France ; ce deſſein fomenté par la Cour de Rome, n'en étoit pas moins injuſte ; il n'eſt permis d'aſſaſſiner perſonne, & Sixte-Quint, qui demandoit qu'on égorgeât tous les Hérétiques François, étoit auſſi blâmable que le Grand Turc, qui auroit voulu qu'on

exterminât tous les Européens, qui ne croyoient point à l'Alcoran.

Dieu seul est le juge des consciences, & les hommes, tout Souverains qu'ils sont, n'ont point le droit barbare d'opérer des conversions par le fer. Charles IX. fit massacrer des milliers de Calvinistes: qu'arriva-t-il de cette action exécrable? Ce qui arrivera toujours dans les persécutions qu'on fait aux hommes, relativement à leur croyance; plus ils souffrent pour elle, plus ils s'y attachent. Le Calvinisme, poursuivi par-tout, n'en devint que plus hardi à se montrer, & quoique deux de ses plus zélés Sectateurs, le Roi de Navarre & le Prince de Condé, y eussent renoncé pour sauver leur vie, le jour de *la Saint Barthelemi*, les autres n'en devinrent que plus ardens. On sçait les progrès que la Secte fit depuis cette journée à jamais odieuse: ennemis jurés de Louis XIII. les Calvinistes eurent toujours les armes à la main contre ce Monarque. Le feu Roi, qui disoit ni les *aimer*, ni les *craindre*, voulut les anéantir; on employa, pour l'exécution de ce dessein, des Prêtres, de l'argent & des Dragons: on sçait quelles furent les suites funestes des cruautés

que ces derniers exercèrent: l'Angleterre, la Hollande, les Etats de Brunſwick, les Villes Anſéatiques, le Brandebourg, la Heſſe, le Dannemarck, les Comtés d'Iſſembourg & de Hanau, s'enrichirent de nos pertes & de nos véxations.

Je vais maintenant examiner s'il eſt de la Politique d'un Prince, de ne ſouffrir dans ſes Etats que la Religion qu'il profeſſe.

Dans le Nord de l'Allemagne, où les hommes ſont généralement peſans & moins vifs que dans les autres climats, je crois qu'on peut continuer à y tolérer les trois Religions: des Citoyens, qui ne travaillent que ſur le droit public, ou qui ne penſent qu'à leur commerce, ne verſent point de ſang pour établir leur croyance, ou pour détruire celle de leurs compatriotes. Leurs études & leurs intérêts, portés vers d'autres objets, ne leur laiſſent pas le tems de ſe livrer aux diſputes de controverſes.

On dira, peut-être, que l'exemple du grand Penſionnaire Barnevelt, qui, dans un pays où l'on ne connoît que le commerce, perdit la tête à l'âge de 72 ans, pour avoir ſoutenu en Hollande les Arminiens contre les Gomariſtes, prouve

contre ma remarque. On auroit raiſon de penſer de la ſorte, ſi on pouvoit ignorer que que le Prince d'Orange, ne fit mourir cet illuſtre Républicain, que parce qu'il s'oppoſoit à ſes vûes ambitieuſes: le Synode, convoqué à Dordrecht, fut l'ouvrage du Prince Maurice; la Religion en parut le prétexte, l'ambition de l'Oppreſſeur en fut la cauſe. Ceux qui voudroient douter de ce fait, ſuſpecteroient tous les Hiſtoriens de ce tems; le Chevalier Temple, Créature de la Maiſon d'Orange, ne dit pas, à la vérité, que le grand Penſionnaire fut immolé au reſſentiment du Prince Maurice; mais il aſſure poſitivement, que ce ne fut point une querelle de Religion qui conduiſit Barnevelt ſur l'échaffaut. On craignoit en Hollande les Arminiens, comme nous avons craint en France les Calviniſtes, & ils étoient, dit le Chevalier Temple, en parlant des premier, *plutôt un parti dans l'Etat, qu'une Secte dans l'Egliſe.*

N'appréhendez, chez les peuples Marchands, aucunes révolutions ſanglantes pour l'appui de leur Religion. Un Citoyen qui a des banques ouvertes dans les principales Villes du monde, un Sça-

vant, qui ne connoît que les loix & le mérite glorieux de les défendre, un Armateur, qui couvre de ſes voiles l'Océan & la Méditerranée, ne ſongent guères à troubler le repos de la Patrie, & à perdre leur fortune, pour ſoutenir des queſtions de Théologie.

Les conſtitutions, d'une grande partie de l'Allemagne, autoriſant les trois Religions, je ſuis d'avis qu'on doit maintenir ces différens cultes ; une ſage tolérance cauſe peu d'excès, des prohibitions affectées en font naître de très-odieux.

Tous ceux qui connoiſſent l'Allemagne & l'eſprit de cette Nation, diront avec moi qu'il ne réſulte, de ce mêlange de Religions, qu'un zèle qui, loin de nuire à l'Etat, forme de bons Citoyens. En effet, ce zèle (je l'ai remarqué ſouvent à Francfort) produit une obſervation rigoureuſe des devoirs impoſés à la croyance qu'on profeſſe : il n'y a pas de meilleurs Catholiques, que dans les pays où il y a des Proteſtans ; & ceux-ci rempliſſent les actes de leur Secte avec le plus grand ſcrupule, lorſqu'ils vivent ſous les yeux des *Romains*, ou des *Réformés* : or, des hommes, attachés ſin-

cèrement à leur Religion, ſont toujours honêtes, parce qu'il n'y a aucune Religion qui tende à la corruption des mœurs.

L'Angleterre, inondée de Sectes, eſſuya pendant le dernier ſiécle des révolutions, dont la Religion fut le véritable motif. Que réſulta-t-il de ces criſes? La mort de Charles I. l'expulſion de Jacques II. & de la Maiſon de Stuard, & le Sceptre de la Grande-Bretagne remis à la Maiſon d'Hanovre, qui le gardera autant qu'on eſt certain de ſe maintenir ſur un Thrône uſurpé ſur l'Héritier légitime, qui ne vit & ne reſpire qu'une juſte vengeance. Je parlerai plus bas de l'aſyle que nous avons donné au fils du Chevalier de Saint George, & du rôle que nous voulions lui faire jouer pendant cette guerre.

Les malheurs arrivés à la Maiſon de Stuard, doivent ſervir à jamais d'exemple aux Rois, qui veulent détruire, ou changer les Religions qu'ils ont juré de conſerver. Charles I. eut l'imprudence de vouloir établir en Ecoſſe une lithurgie ſemblable à celle de l'Egliſe Anglicane; ce premier pas fut l'origine des diſgraces de ce Prince. Jacques II. ſoupçon-

né avec raiſon de vouloir, malgré ſes ſermens, établir ſa Religion en Angleterre, fut détrôné par ſon gendre & chaſſé en France, où il vécut malheureux par lui-même, & plus malheureux encore dans ſa poſtérité. Il perdit trois Royaumes par l'infidélité d'un Monarque, qui avoit eu la petiteſſe de ſe faire Jéſuite, & la mal-adreſſe de penſer comme eux, dans un pays où il ne devoit penſer que d'après les conſtitutions de l'Etat.

Pourquoi peut-on, ſans crainte, ſouffrir le culte public de toutes les Sectes établies en Angleterre? C'eſt qu'une Nation convaincue qu'elle eſt l'égale des Rois, qui fait la guerre aux Puiſſances, dont elle veut envahir le commerce, qui partage l'autorité Royale & donne des loix, ne s'occupe que des grands objets de Politique, & laiſſe les ſoins des Religions aux Miniſtres nommés pour les défendre. Les querelles qui roulent ſur ces ſortes de matières, attachent ordinairement des eſprits oiſifs; mais un peuple Roi s'attache rarement à des détails minutieux, quand il ſe prévaut de l'avantage de traiter avec toutes les Puiſſances, & qu'il a l'orgueil, quelquefois

juſtifié, de tenir l'équilibre entre les plus grands Rois de l'Europe.

D'ailleurs, on trouve très-peu de Religion en Angleterre, & l'indifférence où l'on eſt généralement pour tous les cultes, y fera toujours ſupporter toutes les Sectes qui ne tendent point à changer la forme du gouvernement. La preuve de ce que j'avance, ſe tire de la liberté que les Anglois avoient laiſſée à Jacques II. de vivre dans ſa Religion. Ce malheureux Prince, animé par un faux zèle ſe perdit, parce qu'il avoit formé le deſſein de contraindre tous ſes ſujets à penſer ainſi que lui.

Louis XIV. ſe comporta de la ſorte, eut-il raiſon? Oui; dans la Politique, la forme ſeule avec laquelle il procéda, fut contre lui: qu'on ne m'accuſe point de vouloir partager ici l'horreur, que la révocation de l'Edit de Nantes inſpira contre le nom François. Je ſerois ſenſible à ces reproches s'ils étoient fondés; mais en écartant ces idées qu'on pourroit avoir de ma façon de penſer, je vais eſſayer de juſtifier le feu Roi par des raiſons que je crois ſolides.

La conduite que les Calviniſtes ont tenue

tenue en France, depuis que le Chef de cette héréſie rompit les liens qui l'attachoient à l'Egliſe Romaine, prouve combien ces hommes étoient dangereux. Toujours ſoulevés contre leur Maître, ils formoient un Empire dans l'Empire: injuſtes & audacieux dans leurs demandes, ils oſoient propoſer de traiter en égaux avec nos Rois, & le malheur des circonſtances a voulu plus d'une fois qu'ils réuſſiſſent. Attentifs ſur-tout à épier les querelles, que le Prince pouvoit avoir avec ſes voiſins, ils ſaiſiſſoient cette circonſtance pour ſolliciter de nouveaux privilèges, & le moindre refus augmentoit leur inſolence & leur mettoit les armes à la main. Etoit-on forcé d'en venir à un accommodement avec eux, ils demandoient des places de ſûreté, qui répondiſſent de l'exécution des conventions. Henri III. leur en avoit donné juſqu'à dix-huit; ſon Succeſſeur fit plus en leur accordant le mémorable Edit de Nantes; grace ſingulière que les Politiques attribuèrent autant à la bienveillance de ce grand Roi, qu'à un reſte d'attachement à une Secte qui devoit lui être chère, puiſqu'il étoit né parmi elle. On a voulu juſtifier Henri IV. en diſant

que l'Edit de Nantes ne contenoit que la confirmation des privilèges, que les Rois ses prédécesseurs avoient accordés aux Calvinistes : je crois, au contraire, que la raison, mise en avant pour disculper Henri IV. sert à le condamner, parce que les prérogatives qu'il accorda aux Huguenots, avoient été arrachés les armes à la main. Un aussi grand Prince devoit-il, esclave des rebelles, leur accorder des privilèges dont le premier effet étoit de sapper les fondemens de la Monarchie.

Les troubles que le Jansénisme a fait naître en France depuis trop longtems, n'ont pas causé la moindre effusion de sang ; la raison en est simple : les Jansénistes aiment le Roi, l'Etat, & ne haïssent que les Jésuites ; & on peut fort bien être bon Citoyen, & ne pas aimer ces Révérends Peres, parce que l'estime qu'on doit à leurs talens, n'est pas un article de foi humaine. Or, des hommes qui n'ont point d'intérêts opposés à ceux du Gouvernement, & dont les disputes regardent des points de Doctrine, indifférens au bonheur de la Nation, ne feront qu'une guerre de plume ; querelle futile, suscitée pour amuser l'oisiveté

Françoise, & faite pour tomber dans l'oubli, quand de nouveaux ridicules viennent ouvrir une autre scène.

Le Calvinisme, formé pour des Républicains, ne convenoit pas à un Etat Monarchique: la Maison d'Autriche le sentit bien, en éloignant des vastes Provinces qu'elle possédoit, les prosélites de Calvin, qui s'approchoient à petit pas de l'Autriche & de l'Espagne. Jamais les Sectateurs de ce Curé de Noyon, n'auroient du être soufferts dans le Royaume de France; tous les excès détaillés plus haut, justifient la nécessité où l'on étoit de réprimer des sujets entêtés d'une Religion, opposée à celle qui étoit reçue depuis tant de siécles. Je me souviens fort bien du tems où mon Régiment étoit en garnison à Alais; les Camisards, dont le cri ordinaire étoit, *point d'Impôts*, *& liberté de conscience*, venoient nous défier jusques sur les glacis de la place.

Louis XIV. fit donc ce qu'il devoit en extirpant le Calvinisme; mais je le repète, les moyens dont il se servit, furent mal-adroits & cruels; ce fut là le plus grand tort de ce Prince. Séduit par Mr de Louvois, le feu Roi, rai-

ſonnable dans ſon projet, fut outré dans l'exécution; je dis le Roi, parce que ce Prince doit répondre à la poſtérité, des actions de ſes Miniſtres & de ſes Généraux.

Comment falloit-il s'y prendre pour anéantir le Calviniſme? Par la douceur, la perſuaſion & la ſéduction des Miniſtres; les Paſteurs une fois gagnés par la force des raiſonnemens, ou par l'or, plus puiſſant que tous les raiſonnemens, auroient bientôt été ſuivis par leurs troupeaux. En ſuppoſant que ces moyens n'euſſent pas réuſſi généralement, il ne falloit qu'abolir les Temples, & priver les Calviniſtes du droit de prétendre à aucun emploi de l'Etat. L'ambition cède à tout; l'orgueil & l'intérêt auroient fait avec le tems, ce que le feu Roi, tous les Evêques de France, Tellier, Louvois, Baſville & Mrs. les Maréchaux de Montrevel, Villars & Bervick, ne purent faire avec leurs troupes dont on connoît les exploits Tout le ſuccès fut d'obliger Louis *Le Grand* de ſigner un Traité de paix avec un garçon Boulanger; humiliation qu'un Prince qui venoit de donner la Loi aux Monarques les

plus puiſſans, reçut dans ſes propres Etats.

Si jamais le Calviniſme exiſtant encore dans quelques Provinces de France, mais ſombre, timide & caché dans la pouſſière, vouloit reparoître avec l'éclat qu'il eut autrefois, il ne ſubſiſteroit pas un mois, parce que le Roi règnant, éclairé par la bonté de ſon ame, & par les fautes de ſon prédéceſſeur, rempliroit ce que Louis XIV. auroit ſans doute exécuté, s'il n'avoit conſulté que ſon cœur.

En chaſſant les Calviniſtes, on a perdu les arts & les hommes qui enrichiſſoient l'Etat; malheur d'autant plus grand, que ces pertes ont frappé la France d'un double coup, en la privant de ſes beſoins, & en portant l'or, les Manufactures & la population plus précieuſe encore, chez ſes ennemis. Mais le Royaume a été délivré d'un million de ſujets rebelles; & ſi quelque avantage pouvoit compenſer les pertes immenſes dont je parle, ce ſeroit, ſans contredit, l'éloignement de cette foule de ſéditieux.

Les Calviniſtes, on ne ſçauroit trop le redire, ne doivent être tolérés que

dans les Républiques; leur secte, faite pour l'extrême liberté, sera toujours pernicieuse dans une Monarchie, surtout, si elle s'y trouve en force. Dans le Brandebourg, dans le Dannemark & dans les Etat Patrimoniaux de la Maison d'Hanovre, les Calvinistes y sont tranquilles, la foiblesse de leur nombre ne leur permet pas de rien tenter; haïs des Luthériens qui y forment la Religion dominante, ils ne s'occupent qu'à conserver les richesses qu'ils amassent.

Je finirai, sur cet objet, par un mot aisé à sentir: si Genève devenoit Catholique, Genève perdroit sa liberté & sa splendeur; si le Calvinisme rentroit en France, l'autorité du Roi seroit ébranlée; cette dernière considération m'a déterminé à rejetter un projet, qu'on me proposa immédiatement après la malheureuse journée de *Crevelt*.

Un homme de la Province de Languedoc, m'écrivit qu'il avoit trouvé un moyen honnête, de procurer trente-cinq millions au Roi, sans qu'il fût question d'impôts; il terminoit sa lettre par me demander la permission de venir lui-même à la Cour, pour me dé-

tailler toutes les branches de son plan. Je n'eus rien de plus pressé, que de répondre à cet homme que je l'attendois avec impatience; il arriva effectivement, quinze jours après ma lettre. On me l'annonça, dans un moment où j'allois travailler avec le Roi: je le fis entrer; mais quel fut mon étonnement de le voir prosterné à mes genoux, & me demander un secret inviolable sur sur ce qu'il alloit me déclarer. Ce début augmenta ma curiosité; mais le Roi, qui devoit, après notre travail, aller à S. Hubert, me fit appeller. Je laissai l'homme chez moi, en ordonnant à un de mes secretaires de lui tenir compagnie; ces derniers mots furent prononcés tout-haut; je lui recommandai à voix basse de ne point permettre que l'étranger sortit.

Je crus qu'il étoit de mon devoir de prévenir Sa Majesté sur cet événement; elle sourit en m'écoutant, & parut attendre avec impatience le dénoûment de cette histoire; j'en promis les détails pour le soir même, & je retournai dans mon cabinet, pour me mettre à portée de satisfaire le Roi.

Je ne fus pas plutôt rentré, que je

fis éloigner mon monde, & introduire mon Languedocien; Venez, lui dis-je, homme merveilleux & discret. A ces mots que j'avois prononcés d'un air riant, mon homme se prosterna pour la seconde fois, & me demanda la liberté de m'avouer qu'il étoit Calviniste: peu surpris de l'aveu, je lui ordonnai de se lever, & de me développer son projet. La crainte ne lui permettant pas de s'exprimer avec netteté, il me remit un papier, dans lequel je lus mot à mot ce qui suit.

„ Les Calvinistes François, habitans
„ dans les Etats de Sa Majesté, & re-
„ fugiés dans les pays étrangers, sont
„ plus mortifiés que jamais d'avoir en-
„ couru l'indignation de Louis XIV,
„ & de son Auguste Successeur, nom-
„ mé par toutes les Nations le *Bien-*
„ *aimé.* Les pertes que la France com-
„ mence à essuyer, seroient moins sen-
„ sibles, si Sa Majesté permettoit à ses
„ Sujets Calvinistes de les réparer.

„ Il est encore, nous osons le dire,
„ un moyen d'effacer les maux, que la
„ révocation de l'Edit de Nantes a faits
„ à la France; qu'on nous permette,
„ seulement, d'avoir deux Villes dans

„ chaque Province, où l'exercice pu-
„ blic de la Religion Réformée aura lieu :
„ nous offrons pour ce bienfait, digne
„ d'un Roi, Pere de ſes ſujets, trente-
„ cinq millions de livres payables au
„ premier Janvier 1759, & deux mille
„ hommes armés pendant tout le cours
„ de cette guerre.

„ La Cour ne doit pas s'imaginer,
„ d'après des offres auſſi conſidérables,
„ que les Réformés François ſoient aſ-
„ ſez riches pour fournir cette ſomme;
„ nos compatriotes, répandus tant dans
„ la Hollande que dans l'Allemagne,
„ remplis de l'amour de la Patrie,
„ & du déſir de vivre ſous la domi-
„ nation de Louis XV, forment plus
„ des trois quarts de cette ſomme;
„ munis de leurs pouvoirs, les Calvi-
„ niſtes François peuvent s'expliquer
„ ainſi.

„ Si Sa Majeſté daigne accepter
„ nos offres, nous oſons lui proteſter
„ qu'elle n'aura point de ſujets plus
„ fidèles & plus affectionnés que nous.
„ Sûre de notre cœur, nous la ſup-
„ plions de nous priver de ſes bontés,
„ de révoquer ſa grace, & de nous
„ expulſer encore, ſi l'un de nous,

„ seulement, étoit assez malheureux „ pour lui manquer. ”

Ce Mémoire me donna à penser; je renvoyai l'Emissaire en lui donnant rendez-vous pour le sur-lendemain. Sa Majesté qui n'avoit pas oublié ce que j'avois eu l'honneur de lui dire avant son départ pour la chasse, m'envoya chercher au retour de S. Hubert. Je lui lus la demande des Réformés. Elle voulut, avant de dire son avis, sçavoir ce que j'en pensois, & j'avoue avec confiance, que malgré nos besoins d'argent & d'hommes, je fis sentir au Roi, qu'admettre les Calvinistes, c'étoit introduire des ennemis dans le Royaume, & que ces gens-là, n'oubliant jamais à quel prix ils y étoient rentrés, seroient souples & dociles, tant que nous serions heureux; mais qu'on auroit peine à contenir leur insolence, si la fortune se tournoit contre nos armes. Le Roi goûta mes raisons: *Mais je veux*, dit Sa Majesté, *que cette affaire proposée & rejettée demain au Conseil des Dépêches, apprenne à Monseigneur le Daupbin & aux Ministres, quels seront toujours mes sentimens sur la Religion que je professe.*

Le Mémoire des Réformés fut, effectivement, lu & discuté le lendemain. Le Roi ne parut pas peu surpris, quand il entendit deux voix qui s'élevoient en sa faveur ; mais cette opinion confondue par Monseigneur le Dauphin, fit taire ceux de Messieurs du Conseil, qui auroient eu l'envie d'appuyer encore la demande des Calvinistes. J'informai le même jour le Languedocien des intentions du Roi, & je le renvoyai dans sa Province, en lui enjoignant d'être fort circonspect : j'ordonnai, dans le même-temps, à Mr. de S. Priest, de veiller sur la conduite de tous les Réformés, qui se cachent plutôt qu'ils n'habitent dans les Sévennes

Il me reste à parler ici de la Religion des Souverains, & de l'exemple qu'ils doivent donner, relativement à la croyance qu'ils professent.

Tout Roi, qui n'a point de Religion, est bien mal adroit ; il fournit à ses peuples un exemple dangereux, dont il peut devenir la première victime. Demandez à ces Princes, qui, par une force d'esprit, qui n'est qu'une foiblesse de l'amour propre, affectent

de n'avoir aucune Religion, s'ils voudroient que leurs ſujets leur reſſemblaſſent: leur sûreté dictera leur réponſe, & ils vous diront que non.

J'ai vu, dans le Nord, un Monarque que j'eſtime; mais pas au point que mes ennemis feignent de le croire: ce Prince, ſingulier en tout, n'a jamais rempli aucun acte de la Religion dans laquelle il eſt né. Les uns attribuent cette conduite ridicule à la Philoſophie, d'autres à la Politique, & les deux partis ont tort; la Philoſophie, autant que je puis m'y connoître, prêche l'amour des devoirs à tous les hommes, & veut, ſur-tout, que celui qui règne, ſuive un culte, & la Politique exige qu'il établiſſe ſon autorité ſur les principes de la Religion.

Quand je demande qu'un Roi ait de la Religion, je ne veux de lui que ce qu'il exige avec raiſon de tous ſes ſujets; les Souverains ne règnent qu'à l'ombre des loix; la Religion, qui empêche qu'on ne vole & qu'on ne maſſacre ſon ſemblable, ordonne indiſtinctement à tous les hommes un reſpect inviolable pour les loix. De cette obſervation des loix, naît la fidélité à ſes

devoirs & l'amour pour le Prince, qu'elles recommandent comme le premier des devoirs; concluez de là que, sans la Religion, les loix tombent, & l'autorité avec elles.

Comment faire respecter la Religion? En punissant ceux qui la détruisent par leurs discours ou par leurs écrits. *Boindin*, très-bel esprit, prêchoit publiquement l'Athéisme en France; on m'en a souvent porté des plaintes; mais je n'étois pas en place pour le réprimer: le Ministre d'alors qui devoit le punir, lui permit de remplir une charge considérable dans la Robe. Qu'est il arrivé de cette condescendance? *Boindin* a fait des Elèves qui honorent sa mémoire, & ceux-ci sont des Prosélytes.

Quand j'observe qu'il est important de punir ceux qui veulent porter atteinte à la Religion, je ne prétens pas qu'on use de ce droit au premier cri que jettent les Prêtres & les dévots, trop intéressés souvent à faire soupçonner d'impiété, des hommes qui ne sont que Philosophes.

Laissons l'Inquisition à l'Italie & au Portugal, qui en ont peut-être besoin;

févissons contre l'irréligion manifestée : mais n'écrasons pas les talens de ceux qui déchirent le bandeau de l'erreur, & dévoilent des abus dangereux. Il doit être défendu de toucher à une Religion, dont les principaux objets sont des mistères; l'impiété & l'indécence même, en matière de foi, sont punissables; mais les Lettres veulent être cultivées avec liberté. Tout le monde écrit en Hollande, & personne ne s'avise d'y traiter les matières de controverse; la raison en est aisée à sentir, elle provient de la liberté que le Gouvernement donne. Otez en France & en Italie l'Inquisition littéraire, vous verrez les matières de Religion respectées, & le Savant & l'Artiste s'en tenir à ce qu'on appelle *la Foi du Charbonnier*.

Je veux, dans un Prince, une piété sage & modérée : malheureux les peuples qui seroient gouvernés par un Souverain trop dévot; rempli de la piété, il donnera aux cérémonies extérieures du culte, les momens qu'il doit aux soins de son Empire, & semblable à ce Roi de Sicile, René Duc de Lorraine & d'Anjou, qui a rempli la Provence de ses pieuses momeries, il fon-

dera des sermons & des processions, dans le temps que les ennemis l'environnent.

La Religion d'un Etat est la même chez tous ceux qui la professent; mais la dévotion d'un Roi ne doit pas être celle d'un particulier, & j'aurai toujours mauvaise opinion d'un Prince, qui n'établit dans sa Domination que des Oratoires & des Monastères. Le premier soin d'un Souverain est la félicité de ses peuples, & à moins qu'on ne croie à des miracles qui ne se renouvellent plus, on ne peut raisonnablement penser qu'un Prince, qui passe sa vie aux pieds des Autels, gouverne ses finances, réprime les pirateries des Traitans, corrige l'arrogance des Importans, modère les excès des Militaires, devenus un peu avides dans ce siécle, & rectifie toutes les intempérances, qui se glissent dans une administration négligée.

Terminons ce Chapitre par un résultat succint: la Religion, plus encore que la Politique, a établi les loix; les loix veillent à la sûreté des Souverains; c'est à ceux-ci à conclure: le bonheur de leurs peuples dépendra de la conséquence.

CHAPITRE III.

Du choix des Miniſtres & des Généraux.

UN Prince, qui veut faire fleurir ſes Etats pendant la paix, & les mettre pendant la guerre à l'abri des incurſions des ennemis, doit avoir des Miniſtres éclairés & des Généraux habiles, qui aſſurent le repos des peuples, en exécutant les ordres du Souverain. Mais ſi celui-ci veut règner par lui-même, il doit bien ſe garder d'avoir un premier Miniſtre, c'eſt-à-dire, qu'il ne faut pas que fantôme couronné, il devienne l'eſclave de ſon ſujet. Un premier Miniſtre ne peut être ſupporté, que dans une minorité, ou ſous un Roi foible & toujours malade, comme étoit Louis XIII, ou ſous un Prince auſſi imbécile que Charles VI; j'oſe même dire que tout homme, qui accepte la principale place dans le Miniſtère, ſi le Maître eſt en état de gouverner, eſt un mauvais citoyen, qui cherche à établir

blir son crédit, en laissant languir son Prince dans un oubli mépriſable. Combien de premiers Miniſtres ont été dans le cas que je ſuppoſe ici? La France, l'Eſpagne & l'Italie en fourniſſent un grand nombre d'exemples: je ne les nomme point, parce que l'opprobre de ces Uſurpateurs de l'autorité, rejaillit ſur leurs Maîtres, & tout Souverain eſt reſpectable.

Je voudrois que le Prince ne conſultât, dans le choix de ſes Miniſtres, que la voix publique. Jamais une Nation n'a nommé un Sujet à une place vacante, qu'il ne l'ait remplie avec honneur. Ce Prince unique, qui du ſein des plaiſirs tumultueux du Palais Royal, gouverna la France, & donna le mouvement au reſte de l'Europe, Mr. le Régent avoit pris des arrangemens pour la place de Chancelier, que Voiſin venoit d'occuper. J'entrai alors *au chocolat* (*a*) de Son Alteſſe Royale;

(*a*) Le Régent n'avoit point de petit lever, parce que ce Prince, moins diſcret que décent, ne vouloit point expoſer, aux regards avides & malins des Courtiſans, des *Filles de l'Opéra* en déſordre, ou *d'honnêtes* femmes qui ne valoient pas mieux. Après ſon lever, l'Huiſſier de la chambre ouvroit l'eſcalier dérobé, & Son Alt. Royale

elle ne me laiſſa pas le temps de lui rendre les premiers devoirs, elle voulut abſolument que je lui diſe qui ſéroit Chancelier : *celui que Votre Alteſſe Royale voudra*, répondis je, *mais tout Paris nomme Monſieur Dagueſſeau.* Ce Magiſtrat fut appellé ſur le champ à cette première place de la juſtice; je dois dire ici que ce Magiſtrat attaché à tous les *Fouquets*, m'a toujours ſu un grand gré de ce mot; je fus d'autant plus charmé de l'avoir dit, que l'adminiſtration la plus ſage & la plus glorieuſe, juſtifia le ſuffrage du peuple.

Ce procédé fit autant d'honneur à Mr. Dagueſſeau qu'au Régent, qui alla contre ſon inclination pour faire un choix meilleur, ſans doute, que celui qu'il avoit projetté.

Le cent Miniſtres, placés par le

venoit alors prendre ſon chocolat dans une grande piéce, où l'on venoit lui faire la Cour. Je me ſouviendrai toujours qu'un Auguſtin de la place des Victoires, qui avoit le titre de *Confeſſeur* de Mr. le Régent, entra; Son Alt. Royale lui dit bruſquement : *que voulez-vous, mon Pere?* Monſeigneur, repartit le Moine, j'ai l'honneur d'être votre Confeſſeur; *en ce cas retirez-vous*, repliqua le Régent, *j'ai deux perſonnes dans ma maiſon dont je ne me ſerts jamais, vous & ma femme.*

ſuffrage unanime de la patrie, il y en aura quatre-vingt, dignes de cet honneur, & de cent choix, faits par le Prince ſeul, il s'en trouvera quatre-vingt de mauvais.

C'eſt un homme d'eſprit, il eſt propre à tout. On m'a rebattu mille fois ce mot qui eſt faux à bien des égards. Mr. de Voltaire a sûrement beaucoup d'eſprit; mais il ne ſeroit jamais, ni Miniſtre, ni Général, ni même Contrôleur des Finances; pourquoi? C'eſt qu'il n'a pas l'éſprit de ces Places.

Quand on avance, qu'un homme d'eſprit eſt capable de tout, on préſuppoſe qu'il s'appliquera à acquérir toutes les connoiſſances néceſſaires à ſa Place, & peu d'emplois dans le gouvernement civil, politique, économique & militaire, ſont au-deſſus de l'homme d'eſprit, qui veut ſe livrer avec ardeur à l'objet qu'il doit embraſſer: je dis à l'objet; car, ſi un Miniſtre veut être à-la-fois Contrôleur-Général des Finances & Sécretaire d'Etat au Département de la guerre, il eſt preſque certain que les peuples & le militaire auront à ſe plaindre de lui. On a eu, pendant trop long-tems en France, la

mauvaise habitude de ne choisir les Ministres que dans les Gens de Robe; plusieurs d'entr'eux ont rempli leur poste avec approbation, parce que toute la machine des différens Départemens étant montée par de vieux Commis, rompus dans les matières qui leur sont confiées, elle va comme d'elle-même, & n'a besoin de ressorts extraordinaires que dans les cas épineux. Du succès passager qui a couronné les opérations de ces Ministres, il ne faut pas conclure qu'on a bien fait précédemment; mais on doit convenir que dans la diversité des choix à faire, on a cédé au moins mauvais: je m'explique sans compromettre personne.

Le seuls hommes, qui s'appliquoient autrefois en France à acquérir des talens utiles, étoient les Gens de Robe: la haute Noblesse, entichée d'un orgueil barbare, croyoit qu'il étoit plus glorieux pour elle de ramper servilement à la Cour, que d'étudier les grands hommes & de tâcher de mériter de la Patrie; & remplie de cette idée, digne des Visigots, elle s'occupa entièrement de l'étiquette du Louvre, & des pompeuses bagatelles qui deviennent des

affaires ſérieuſes dans ce pays frivole. La guerre ſeule put arracher les gens de Condition à cette pénible moleſſe; mais ſi on en excepte quatre ou cinq Héros que chaque ſiécle a produits, les François, braves ſans être ſoldats, n'ont eu que le mérite d'affronter la mort; vertu, ſans doute, généreuſe, mais la dernière de l'Art de la guerre. Qu'on m'en croye, je ſais ce que je dis en écrivant ceci. Le goût que Louis XIV. avoit pour tous les arts, engagea pluſieurs perſonnes de la Cour à fronder le vieux préjugé. Le Duc de la Rochefoucault publia ſes *penſées;* les *talons rouges* eſſayèrent de jetter un ridicule ſur cet Ecrivain reſpectable, & pendant huit jours on s'écria avec dériſion à la Cour, *le Duc de la Rochefoucault eſt Auteur*; expreſſion qui fut, à notre honte, long-temps injurieuſe dans les plus beaux jours des Sciences & des Lettres.

Depuis le Duc de la Rochefoucault, pluſieurs perſonnes de diſtinction ont cultivé les beaux arts, & la Nobleſſe Françoiſe, jadis ignorante par excellence, eſt, de toutes les Nations, celle

qui compte aujourd'hui plus d'hommes célèbres dans les différens genres d'écrire ou de penſer. Les Gentilshommes de Province ſavent lire ; les *agréables* de Paris étudient Puffendorf & Feuquières ; les Ducs font des Epigrammes, les Cardinaux des Epîtres ; les Colonels d'Infanterie réforment la Tactique ; des Marquis forment des projets de finance & de population, & moi, ſans le ſavoir, je fais preſque un livre. Chacun enfin cherche à s'inſtruire, parce qu'on a eu, après treize cens ans, le courage de ſe perſuader en France, que tout ignorant avoit l'air d'un ſot.

La Nobleſſe, ceſſant de ſe livrer aux choſes futiles, eſt devenue ſuſceptible des places Miniſtériales, & le Souverain a eu la liberté du choix.

Qu'on ne s'imagine pas que je vais parler de moi. Le Département de la guerre, doit être rempli dans tous les pays du monde par un Militaire conſommé, que l'expérience a inſtruit des prétentions exorbitantes des Généraux, des brigandages des Chefs de troupes legères, des ſupercheries de l'Officier ſubalterne, des complaiſances criminel-

les des Commissaires des guerres (*a*), des manœuvres odieuses des Traitans & de leurs suppôts, & enfin de l'indiscipline & des besoins du soldat. Si ce Ministre est honnête homme, je garantis qu'il n'y aura plus d'abus dans le Militaire; que la valeur & le mérite auront les graces, & qu'il ne suffira plus de payer la femme de chambre d'une Duchesse, ou d'amuser la maîtresse d'un premier Commis, pour avoir les honneurs militaires. Tout sera donné au talent; & les armes feront moins malheureuses, parce que chacun concourant au bien de la cause commune, les manœuvres générales en iront mieux, & les vues sages d'un Chef, honnête homme, seront remplies à la gloire de la Nation. J'étendrai d'avantage cet article, lorsque dans la seconde partie, je parlerai des Généraux.

La place du Département de la guerre, devient d'autant plus importante, que, sous un Monarque indolent ou

(*a*) Toute regle a ses exceptions, & sur-tout celle-ci; les honnêtes gens qui croiroient que cette tirade les regarde chacun dans leur genre, me feroient autant de tort qu'à eux-mêmes.

trop occupé pour tout voir, le Miniſtre, dans la vue de prolonger ſon autorité & de rendre ſon crédit plus eſſentiel, eſt, pour ainſi dire, le maître de ſuſciter des ennemis à ſon Prince, & de l'envelopper dans des guerres injuſtes.

Qui croiroit que Mr. de Louvois, un des plus grands Miniſtres de la guerre que la France ait eus, qui penſeroit que cet homme qui a rendu des ſervices ſi eſſentiels à l'Etat, avoit apoſtillé, de ſa main, un Memoire, par lequel il vouloit qu'on fît tant de mauvais traitemens à Mr. le Duc de Savoye, qu'on le forçât à ſe déclarer contre la France.

Madame de Maintenon m'a dit elle-même, que cette pièce lui fut remiſe par l'infidélité d'un Gentilhomme de Mr. de Louvois, & qu'elle la donna au Roi, qui s'emporta, & travailla le même jour avec celui qu'il auroit dû punir. Mais les talens de ce Miniſtre étoient tels, que le beſoin qu'on en avoit, faiſoit ſupporter ſes défauts & ſes écarts; mauvaiſe politique qu'un Prince ne ſuivra qu'aux dépens de ſes peuples & de ſa gloire.

Le principal devoir d'un Miniſtre de la guerre, eſt d'approviſionner les Pla-

ces, & de veiller au maintien des Fortifications, d'où dépend la ſûreté de l'Etat; ſur cet objet important le Prince aura ſoin que le Miniſtre ne s'en fie qu'à lui-même, & une inſpection annuelle de toutes les Places frontières, ne peut-être que très-utile. Certain que, ni les Lieutenans du Souverain, ni ſes Ingénieurs ne le trompent point, le Miniſtre travaillera clairement & d'après lui.

Le grand talent de Mr. de Louvois dans les tems critiques, étoit de remplir les magaſins des ſubſiſtances, qu'il tiroit du propre pays de l'ennemi: belle conduite, qui préparoit l'anéantiſſement de celui qu'on vouloit écraſer, & qui conſervoit l'abondance dans le Royaume. Lorſque le feu Roi conquit la Hollande, on ne la ſacagea qu'avec la poudre que le Miniſtre de la guerre en avoit tirée.

Je vais maintenant parcourir les différentes branches du Miniſtère, & indiquer les règles que je crois ſûres pour guider le choix des Princes.

Après le Département de la guerre, je paſſe à celui des affaires Etrangères; ce Miniſtère eſt un des plus délicats,

parce que le repos des peuples en dépend. Il seroit, malgré cela, un des plus faciles à remplir, par la raison que les Publicités Allemands, ayant formé un Code, appellé du Droit des Gens, *De Jure Gentium*, on y trouve presque toutes les questions relatives aux intérêts des Princes, prévues & déterminées. Mais la supériorité des forces ayant fait naître la mauvaise foi, on n'emploie, pour réussir, que les détours de la subtilité. Vient-on à échouer dans la négociation, on publie des Manifestes, on arme de toutes parts, & on prend Dieu à témoin des maux affreux dont on va remplir la terre.

Les Allemands, plus sensés que nous, ont de bonnes Ecoles, où des jeunes gens destinés aux Légations politiques, vont apprendre l'art de négocier avec bonne foi & avec succès : ceux qui y font plus de progrès, passent d'abord, en sous-ordre, dans les Ambassades qu'ils rempliſſent ensuite ; les connoissances qu'ils y ont acquises, doivent, après vingt ans de négociations, fixer le choix du Prince, & placer celui qu'il reconnoît le plus habile, à la tête du Département des Affaires Etrangè-

res. En Italie, où les Mitologiſtes & les Négociateurs ont placé le ſiège de la politique, qu'ils ont confondue avec l'aſtuce & la ſupercherie, on ne cherche que des hommes fins & diſſimulés pour être employés dans le Département dont je parle ; choix pernicieux, quoiqu'ils ſoient ſouvent juſtifiés par le ſuccès ; avantages, au reſte, qu'on doit attribuer moins à la fourberie de celui qui triomphe, qu'à l'inexpérience, ou à la bonne foi de ſon rival.

L'inexpérience indocile,
Du compagnon de Paul Emile,
Fit tout le ſuccès d'Annibal.

Ces Vers ſont, je crois, dans une Ode de *La Mothe* (*a*). Ma ſeule fineſſe eſt de n'en avoir aucune, diſoit un Ambaſſadeur ; ces mots, toujours avoués par ſes procédés, méritoient la confiance. Un Négociateur qu'on eſtime, perſuade aiſément.

Une des raiſons qui empêchent la

(*a*) M. le Maréchal étoit trop occupé des ſoins de l'Etat pour ſe reſſouvenir de ſes lectures. Les trois Vers qu'il cite ſont tirés de la belle Ode *à la Fortune*, du fameux Rouſſeau.

plus grande partie de l'Italie d'avoir des Miniſtres intelligens dans les Affaires Etrangères, provient préciſément des moyens qu'on a pris pour s'en procurer. Machiavel paſſoit pour le premier génie de la Toſcane; le Pere *Paul*, de l'Ordre des *Servites*, jouïſſoit de la même conſidération dans l'Etat de Veniſe. Ces deux hommes, chargés par leurs Maîtres de compoſer un Traité ſur la manière de gouverner, firent de mauvais Livres. Machiavel eu des vues trop cruelles; l'autre ne les eut pas aſſez générales. Le premier écrivit pour des Tirans; le ſecond pour des Républicains; & tous deux ignorèrent l'art d'écrire pour l'inſtruction des Rois & le bonheur des peuples. On a beau dire que *Machiavel* étoit le Précepteur des Nérons, que *Fra Paolo* étoit un Hermite de la Vierge Marie, qu'il n'étoit point politique par l'étendue de ſon génie, qu'il ne pouvoit l'être avec liberté comme Vénitien, & moins encore comme Religieux; qu'importe? L'antique admiration a prévalu: & ces deux Ecrivains ſont encore les modèles de la plupart des Négociateurs Italiens.

Mazarin, ſans être cruel, admiroit

Machiavel, dont Riçhelieu avoit été ido'âtre; il eſt vrai que Mazarin n'étoit pas un grand Miniſtre, pouvoit-il l'être ? Il étoit fourbe & avare. Si le Traité des Pirénées nous fut plus avantageux qu'à l'Eſpagne, ce n'eſt pas, quoiqu'en diſe mon bon ami le Préſident Hénault, que Don Louis de Haro, n'eût plus de talens que le Cardinal, à qui l'Eſpagnol reprochoit un grand défaut en politique, celui de vouloir toujours tromper. Mais nous promîmes dans ce Traité plus que nous ne voulions tenir, & je conclus de-là, que le Cardinal dut ſa réputation plutôt à ſa mauvaiſe foi, qu'à la ſupériorité de ſes lumières. Ce Miniſtre, le Héros de beaucoup de perſonnes, n'eſt pas le mien; j'ai beau chercher à admirer le Cardinal Mazarin, je ne vois en lui qu'une fermeté lâche, indigne de ſon caractère & de ſa place; inſenſible aux affrons des Froudeurs, dès qu'il ne pouvoit les gagner ni les réprimer; ardent à ſe venger de *Scaron* & de *Saint-Evremont*, dont il avoit la petiteſſe de craindre les ſaillies, quoiqu'il affectât d'en ſoûrire. Mazarin étoit ambitieux ſans grandeur dans l'ame; c'é-

toit, je tranche le mot, un homme vil, qui vouloit s'élever à force de baſſeſſe, & un intriguant qui cherchoit à tromper l'Etat & nos voiſins, & à ruiner le Roi en paroiſſant le ſervir.

Le portrait que je viens de tracer eſt impartial, & l'idée de venger une perſonne, dont la mémoire me ſera toujours chère, (*a*) n'y entre pour rien. Les déprédations de Mr. le Cardinal Mazarin, firent le malheur de Mr. le Surintendant; mais la poſtérité l'a juſtifié autant que les écrits de Péliſſon.

Tout Négociateur, qui n'a que de la fineſſe, nuira à ſon Maître, & les Souverains qui ont à diſcuter de grands intérêts, ne doivent chercher que des hommes raiſonnables, qui réuniſſent l'intégrité aux talens. Que des Monarques ambitieux & jaloux d'une gloire odieuſe, tâchent de s'aggrandir aux dépens de leurs voiſins? Les voies injuſtes leurs ſont ouvertes: mais je n'approuverai jamais des prétentions proſcrites par l'équité. On a pu me prêter d'autres vues; qu'importe; qu'on me nomme un ſeul Miniſtre qui n'a pas eu

(*a*) Nicolas Fouquet, Surintendant des Finances.

d'ennemis, je me fâcherai ; mais je plaindrai beaucoup le Miniſtre qu'on me nommera.

Tout Prince qui veut règner avec dignité, doit pour ſa tranquillité & le bien-être de ſes peuples, ne confier le Département des Affaires Etrangères qu'à des ſujets conſommés dans les Ambaſſades : donnez ces places à la faveur, vous ferez des Miniſtres Petits-maîtres, qui mettront dans les Cours Etrangères, d'agréables ſubalternes, qui auront des caroſſes brillans, d'excellens cuiſiniers, des maîtreſſes importantes, qui diront faſtueuſement, *le Roi mon Maître*, & qui ne s'appercevront pas qu'un homme obſcur, négocie un Traité contraire aux intérêts de la Puiſſance qu'ils repréſentent. Ah! que j'ai vu autrefois de Cours remplies de ces atômes brillans, qui ne méritoient pas même le titre d'illuſtres Eſpions!

Lorſque le Roi commença à goûter moins Mr. le Cardinal de Bernis, il me parla de lui donner un Succeſſeur ; je pris la liberté de propoſer deux Sujets à Sa Majeſté; mais j'inſiſtai ſur Mr. de Choiſeuil. Je le connoiſſois peu perſonnellement; il ſervoit en Flandres, quand

je commandois dans le Comté de Nice; mais ſes dépêches de Rome & de Vienne m'avoient annoncé un eſprit étendu, rempli de connoiſſances & de bons principes; le Miniſtre, en un mot, qu'il nous falloit. Le Roi ne balança point; & Mr. de Choiſeuil eut le Département des Affaires Etrangères; la bonne beſogne qu'il y fait, montre aſſez que je ne ſuis point flatteur.

J'exige auſſi, comme un point eſſentiel, que le Prince étudie le caractère de ceux qu'il deſtine au poſte dont je parle: un Miniſtre aura vainement des connoiſſances profondes, & l'art plus eſſentiel encore de perſuader, s'il eſt ambieux, ſes talens nuiront à l'Etat, parce que, voulant perpétuer ſon crédit dans les tems d'orages & d'intrigues, il indiſpoſera par ſes dépêches, les Puiſſances que l'amour de la Patrie voudroit qu'il ménageât. Les diſcuſſions naîtront d'un mot mis exprès pour donner de l'ombrage; & le Miniſtre, mauvais Citoyen, deviendra important par le beſoin qu'on croit avoir de ſes lumières, ſans leſquelles on penſe ne pouvoir réſoudre des difficultés, que lui-

lui même a ſuſcitées, dans la vue criminelle de ſe rendre néceſſaire.

Un Miniſtre, qui écrit aux perſonnes les plus ſecrettes, ne ſçauroit être trop circonſpect, quand il néglige l'uſage des chiffres. Mes lettres à Mr. le Maréchal de Contades, étoient, ou je me trompe fort, celles d'un Miniſtre Citoyen, qui aime ſon Maître & l'Etat. Mr de Contade, qui ne devoit jamais quitter ce porte-feuille, le met dans ſes gros équipages; les ennemis s'en emparent, & Mr. le Prince Ferdinand fait ſa charge en les rendant publiques.

Qu'arrive-t-il? Ces pièces ſecrettes, qui, pourtant, tendoient toutes au ſuccès de la cauſe commune, ont aliéné contre moi les Saxons, le Militaire, la Cour Palatine, & preſque toutes les Régences d'Allemagne: piqué de ce contre-temps, j'ai juré de ne plus me compromettre; & je mets tout en chiffres.

Venons au manîment des Finances; cet objet pourra être utile à tous les Souverains, parce qu'il n'y en a aucun, qui n'ait le droit de lever des Impôts; mais tant de petits Princes d'Allemagne &

d'Italie qui n'ont que des querelles domeſtiques, ou des procès de Famille à eſſuyer, peuvent ſe paſſer de Miniſtres de la Guerre & des Affaires Etrangères.

Je vois presque tous les Souverains commettre une faute eſſentielle, en confiant le Département des Finances à de vieux Magiſtrats; cette place eſt faite pour la jeuneſſe, & l'on doit préférer un Contrôleur-Général de l'âge de vingt-cinq ans, à un de ces hommes, qu'on appelle expèrimentés, parce qu'ils touchent à la décrépitude. Le Département des Finances exige un génie créateur, qui ait le talent d'imaginer les moyens de ſoulager le Prince, ſans fouler le peuple, d'écarter de la Nation tout ce qui a l'air d'impoſition onéreuſe, & enfin, de ſavoir faire de bons projets & rejetter les mauvais. Cette dernière opération demande une ſagacité d'eſprit inconcevable, par la raiſon, que tous les faiſeurs de projets, connoiſſant le vice de ceux qu'ils préſentent, ont l'art de jetter un vernis qui voile, non ſeulement la partie défectueuſe de leur plan, mais qui ſouvent même, donne le change ſur ce côté foible, & fait croire que le ſuccès

du projet en dépend. C'eſt, ſi j'oſe me ſervir ici de cette comparaiſon, une Coquette adroite, qui cache une difformité de ſon viſage avec une mouche ſéduiſante.

Joignez à toutes les qualités, que je crois eſſentielles à un Miniſtre des Finances, celle de connoître à fonds le Commerce de ſa Nation & celui de ſes voiſins, & le talent de calculer combien vingt ſols qu'on prend de plus ſur une aulne de drap à Paris qu'à Londres, peuvent influer ſur le Gouvernement. L'eſprit géométrique, ſans lequel il n'y aura jamais de bons Adminiſtrateurs des Finances, demande un génie de combinaiſon que l'on peut avoir juſqu'à trente-cinq ans, & conſerver juſqu'à cinquante; il n'y a qu'un âge pour les eſprits calculateurs.

On ſubſtitua, il y a quelques années, à un Miniſtre des Finances diſgracié, un vieillard reſpectable, qui avoit acquis, par ſa probité & ſes connoiſſances, l'eſtime du Militaire & de pluſieurs Provinces. Ce Magiſtrat, que ſa famille & ceux qui avoient leur fortune à en eſpérer, annoncèrent comme l'eſpoir de la Nation, & le ſeul homme qui pût

la relever de ſes pertes, fut appellé à la Cour contre mon avis. Son début juſtifia ce que j'en penſois; il le perdit dans l'eſprit des gens ſenſés. En effet, la ſuppreſſion des Sous-Fermiers auroit été un coup de partie, ſi le peuple avoit payé moins; mais au contraire, les impôts augmentèrent, & les ſommes qui ſe répandoient chez trois cens Sous-Traitans, qui nourriſſoient dix mille familles, furent verſées dans les coffres de ſoixante hommes, dont l'exceſſive opulence faiſoit murmurer depuis long-tems les Grands humiliés, & irritoit la populace indigente.

Mr. de Séchelles (car il faut bien le nommer) flatté de ce premier projet, en riſqua d'autres qui ne valoient pas mieux; les approbateurs & les enthouſiaſtes virent clair, & retirèrent leurs éloges. Les clameurs de la multitude ajoutèrent aux plaintes des perſonnes éclairées, & le Miniſtre fut forcé de quitter ſa place avec ſa raiſon de moins, & une penſion de plus.

Cet inconvénient arrivera toutes les fois que les Souverains confieront leurs Finances à des hommes incapables de

créer un projet, & de discuter ceux qu'on soumet à leur sagacité.

On donna, quatre ans après, le Département des Finances à un grand *Penseur*, dont Mr. de Noailles m'avoit parlé mille fois avec éloge : cet homme, que j'avois fait Conseiller au Parlement de Metz, pendant la campagne de Dettingen, lorsqu'il étoit encore Domestique de la Maison de Noailles, m'écrivoit souvent, & m'affectoit par une façon de narrer qui m'a toujours plu, parce qu'elle développoit de grandes connoissances, sans étalage d'esprit. Monsieur Silhouette, me parut une trouvaille, dans le misérable état où ses prédécesseurs nous avoient laissés. Formé par les voyages & par l'étude, qui doit en résulter, il étoit instruit de tout, & les intérêts de la France & de l'Angleterre lui étoient connus. Cet homme d'esprit, ce Ministre habile, ce génie calculateur, nous trompa tous. Une opération ingénieuse, mais mal-conduite, commença sa ruine : son esprit vivement tendu, fut d'abord énervé par la réflexion, & loin de prendre un essor plus élevé, il s'affoiblit au point, que tous ses projets ultérieurs, où appésantissoient

un joug nouveau sur le peuple, ou montroient l'Etat plus foible & plus décharné qu'il n'étoit. La vaisselle d'argent qu'on a eu l'air de laisser à la discrétion des propriétaires, produisit quelques millions, & nous dégrada aux yeux de toutes les Nations; mais la cessation de payement des billets publics, mit le comble à sa mal-adresse, & ce procédé, peu digne d'un homme capable, arracha au Prince toutes les ressources raisonnables que nous pouvions espérer, & fit tomber la confiance & le commerce, qui ne subsiste que par elle.

Il faut conclure, de ce que je viens de dire, que le Prince auroit dû choisir mieux, en prenant des hommes dans l'âge, où l'activité de l'imagination crée & soutient ses premières opérations par de nouveaux succès.

Dans les Royaumes, où le peuple reconnoît une Puissance intermédiaire entre lui & le Thrône, le Souverain & le Ministre des Finances ne devroient pas être embarrassés. Voyez la Suède; le mot d'impôt, si terrible à tous les peuples, n'a jamais étonné cette Nation; pourquoi? C'est que le Sénat les fixe, & que les trois Ordres de l'Etat

le regardent avec raiſon, comme le conſervateur né de leurs privilèges & de leur liberté; & le Sénat n'eſt jamais ſoupçonné dans aucun tems, d'imiter le Parlement d'Angleterre, & de ſe vendre lâchement à la Cour. Croiroit-on que malgré cette vénalité, les Anglois auſſi épuiſés que leurs voiſins, ont une foi aveugle pour tous les Bils de Weſtminſter: le Parlement n'a qu'à parler d'un emprunt, ou mettre un impôt; l'empreſſement à remplir l'objet propoſé, eſt unanime, & deux millions de livres ſterlings, ſe trouvent dépoſés dans vingt-quatre heures au Tréſor public; effet de la confiance, qui pourroit également avoir lieu chez nous, ſi la Cour n'avoit point la fauſſe gloire de vouloir établir tout par elle même, & de regarder le Parlement de Paris comme une ſimple Cour de Juſtice, créée pour juger des procès, & non pour ſe mêler des affaires de l'Etat. Le peuple qui regarde le Parlement comme ſon Ange tutelaire, penſe différemment; & je ſuis certain que, ſi le Parlement de Paris autoriſoit, même dans les tems les plus malheureux, des Billets de banque, ou d'autres Papiers publics, la circulation

auroit le même succès qu'en Angleterre, avec d'autant plus de raison, que les impôts ne venant plus du Ministère, l'amour que la Nation a pour son Souverain, agiroit efficacement. La confiance du peuple dans des Magistrats qu'elle révère comme ses Protecteurs, autorise mon allégation, relativement à la facilité qu'on auroit à mettre des impositions. Mais l'orgueil des Ministres est offensé de la réflexion, & le nom du Prince, qu'ils compromettent trop souvent, pour colorer leur conduite, semble les autoriser dans tout. D'ailleurs, m'a-t-on répondu mille fois, lorsqu'en plein Conseil j'ai perlai ainsi, l'autorité du Roi est absolue, & consulter les Parlemens, c'est avilir le pouvoir souverain.

Les Princes d'Allemagne ont aujourd'hui très-peu de Ministres qui connoissent la partie des Finances ; mais ce défaut de lumières leur devient indifférent, parce que leurs sujets étant Serfs, les impôts se lèvent au gré du Souverain. J'ai vu, pendant mon ambassade à Francfort, un de ces Princes, dont les coffres vuides ne lui permettant point de donner un *Gala* le jour de sa fête, im-

posa cent mille *Rixdales* sur son peuple pour donner à sa petite Cour une représentation d'un Opéra de *Metastasio*. Sont-ce là des Souverains? Non, ce sont des Tirans, & ce qu'ils osent appeller impôt, est une vexation cruelle.

Si ces mêmes Souverains avoient un Ministre versé dans le Département des Finances, ils en seroient plus riches, & leurs peuples moins foulés; mais la malheureuse facilité qu'ils ont d'accabler leurs sujets, leur ôte l'envie d'approfondir toutes les branches du commerce qui se trouvent dans leurs Etats. Un des Princes de l'Empire, dont la Domination est moins étendue, Mr. de Nassau-Sarbruch, est un très-grand Financier; tout est mis à profit dans ses possessions; le Conseil de Régence n'est qu'un atôme; l'industrie du Maître fait tout; c'est dommage qu'avec tant de talens, & des revenus augmentés par la sagacité du Prince, les peuples n'en soient pas plus heureux. Reste des préjuges attachés au gouvernement féodal, qu'on craint d'atténuer en l'adoucissant. Les trois quarts des Princes d'Allemagne, ne règnent que par la crainte qu'ils inspirent, & le respect

forcé de leurs peuples, leur tient lieu d'amour; idée fausse, qui doit faire le malheur du Maître & du sujet.

J'ai vu chez le Roi de Prusse une mauvaise politique; ce Monarque qui se croit assez grand pour n'avoir besoin ni de Conseil ni de Ministre, tire de ses Etats le meilleur parti possible, & si on avoit un reproche à lui faire, ce seroit, sans doute, d'être trop Financier. Associé dans toutes les Manufactures qu'il protège, il décourage par-là l'Artiste principal, qui voudroit toujours qu'on ignorât ses bénéfices.

Le feu Roi, lors de l'établissement des Manufactures d'Abbeville, donnoit de l'argent aux Entrepreneurs & n'en tiroit pas. Ce Prince, guidé par un Ministre, dont je ne dois dire ni bien ni mal, (*a*) savoit que le succès de ces Manufactures, devoit enrichir le Royaume, & fournir, par conséquent, de nouvelles ressources au Souverain.

Venons à la Marine. Cette partie qui paroît une des plus aisées à remplir, exige des détails très étendus, & j'ose

(*a*) Il veut, sans doute, parler ici de Colbert, qui perdit Fouquet par une ruse indigne d'un grand Ministre.

dire, que pour occuper avec distinction ce Département, il faut réunir à des connoissances particulières, les talens du Sécretaire d'Etat au Département de la Guerre, & ceux du Ministre des Affaires Etrangères. En effet, être instruit en tems de paix de l'état du commerce de nos voisins & de nos alliés, connoître leurs forces maritimes actuelles, & sçavoir à quel point elles peuvent être augmentées en cas de rupture; voilà en partie ce qui regarde le dehors; voici pour l'intérieur.

Former des Matelots; enclasser avec des gratifications honnêtes, les jeunes gens, propres à la navigation; protéger les Ecoles de Marine, & récompenser avec éclat ceux qui se distinguent dans cette étude, qui renferme la connoissance de presque tous les arts; tenir dans les Ports un nombre considérable de Vaisseaux pour nous faire respecter, & ne point enhardir des voisins ambitieux, jaloux de notre commerce; (si la Marine de la France avoit été en bon état en 1755, l'Angleterre n'auroit pas violé la paix, & l'Europe jouïroit aujourd'hui de l'abondance & du repos.) Avoir des magasins remplis pour être à

même d'armer & de conſtruire de nouveaux Vaiſſeaux en cas d'événement, & ſe convaincre, par une politique démontrée, avec quels Pirates il eſt avantageux d'être en paix ou en guerre.

Telles ſont les connoiſſances dont l'acquiſition eſt néceſſaire à un Miniſtre de la Marine; on en jugera mieux par les détails dans leſquels je vais entrer.

Il eſt de l'avantage de la Nation de ne pas être brouillée avec les Corſaires de Barbarie: je crois même, qu'il ſeroit prudent d'être en paix avec toutes les Régences de cette partie de l'Affrique, parce que ces Forbans, parcourant les mers qu'ils écument, reſpecteront nos Vaiſſeaux, attaqueront ceux de nos voiſins, & ruineront leur commerce en favoriſant le nôtre. Cette raiſon, ſentie dans tous les tems par la Grande Bretagne, & par les Provinces Unies, a toujours engagé les Anglois & les Hollandois à chercher à vivre en paix avec les Régences de Barbarie Si l'une des deux Nations étoit en guerre avec ces Forbans, & que la Marine d'Alger & de Tunis, fût auſſi reſpectable qu'elle l'a été autrefois; il eſt hors de doute que le commerce de l'Etat,

ennemi de ces Pirates, en souffriroit beaucoup, & que, par une conséquence nécessaire, celui du voisin en paix s'enrichiroit des pertes de l'autre.

Les Gênois sont, ainsi que Malthe, toujours en guerre avec les Deys d'Affrique, le Royaume de Maroc & les Provinces qui en sont tributaires. L'Empereur, comme grand Duc de Toscane, voulant profiter de cette division, fit, au commencement de l'année 1749. une paix générale avec les Régences de Barbarie, que le Grand-Seigneur ratifia. Il est dit, par un article du Traité, qui me fut envoyé par le Sieur Berthelet, notre Consul à Livourne, que les Ports de la Toscane seroient ouverts aux Vaisseaux de ces Régences. Les Corsaires flattés de cet événement, dont le principal avantage devoit refluer sur les Ports du grand Duché, jettèrent l'allarme dans Gênes, dont on n'étoit peut-être pas fâché de se venger. Mr. Sorba, leur Ministre, m'en parla souvent. L'Empereur, sensible aux médiations de quelques Puissances, ne rompit pas la paix, il est vrai; mais l'entrée des Ports qu'il interdit aux Corsaires Affricains, qui compromet-

toient tous les jours le nom de Sa Majesté Impériale, laissa respirer Gênes, dont le commerce reprit sa première activité.

Je crois que toutes ces remarques peuvent être instructives pour les Rois & pour les Ministres: j'en ajouterai une, qui tient peut-être un peu de l'astuce Italienne; mais il y a des cas où la politique doit imposer aux bienséances.

Avez-vous un voisin avec qui vous êtes dans une tranquillité indifférente, & qui, n'étant ni votre allié, ni votre ami, peut épier un tems critique pour armer contre vous, & détruire votre commerce maritime? Il est un moyen de vous débarrasser de cet ennemi dangereux, moyen que l'équité scrupuleuse ne permet point, mais que les loix de la politique supérieure aux événemens, autorisent.

Condamnez à une *quarantaine* très-stricte, tous les Vaisseaux qui sortent des Ports de ce voisin; vous verrez bientôt les Négocians & les Armateurs de l'Europe abandonner ces Ports interdits, & porter ailleurs leurs cargaisons: j'ai vû plus d'un Souverain d'Italie employer ce stratagême avec succès.

J'en viens actuellement au choix des Généraux.

Une connoissance parfaite de l'Art de la guerre, & de toutes les parties qui y coopèrent; un désintéressement à l'épreuve; une probité scrupuleuse; l'amour de la discipline, mitigée par la raison & par les circonstances (*a*); un esprit sage, ferme & profond, qui n'ayant pas le ridicule amour-propre de se croire infaillible, laisse l'opiniâtreté aux sots, & profite des conseils qu'on lui donne: une affabilité qui captive le Soldat, attache l'Officier, & subjugue la confiance de l'un & de l'autre; une générosité éclairée, qui sache récompenser à propos un Soldat valeureux, & encourage ses camarades; une équité scrupuleuse, qui expose à la Cour les belles actions

(*a*) Un Maréchal de France, dont on n'a pas assez connu le mérite, passa pour cruel, parce qu'au commencement de cette guerre, il faisoit pendre tous les soldats maraudeurs. Celui qui remplaça ce Général ne les condamna qu'à la prison, & on attribua à sa douceur, tout le brigandage qui a suivi dans l'Armée Françoise: les deux Généraux ont peut-être été blâmés avec raison, faute d'avoir trouvé un juste milieu, qui auroit sauvé l'espèce précieuse des hommes, & arrêté les désordres affreux qu'ils commettoient.

des Officiers Généraux & subalternes (la plûpart des Princes ont le cœur bon, ils ne demandent que d'être instruits pour récompenser) ; en un mot, l'assemblage de presque tous les talens qui forment un homme parfait. Telles sont les qualités qui constituent un bon Général : je n'ignore pas que j'ai été blâmé d'avoir mis Mr. de *** à la tête de l'Armée du Roi en Allemagne ; beaucoup de probité, du désintéressement, un amour sévère de la discipline, l'envie de bien faire, les instances réïtérées de Madame & de Mr. de Séchelles, la difficulté, enfin, de trouver mieux dans un moment, où le plus ancien Lieutenant-Général de l'Armée étoit censé être instruit de tout, déterminèrent le Roi à agréer le Sujet que je prenois la liberté de lui présenter, & sans la malheureuse journée de *Minden*, mon choix auroit été approuvé ; mais on donne une bataille sans disposition concertée, sans retraite assurée, & sans un défilé propre au dégorgement des équipages en cas d'échec ; l'ordre de bataille que j'avoue avoir été assez mal arrangé, étoit, le dernier juillet, veille du combat, sur le bureau de Mr. le Prince

Prince Ferdinand, à qui un déſerteur le porta; jugez par-là du deſordre qui régnoit dans les Cabinets du Général & de ſes Sécretaires, où tout étoit expoſé à la curioſité du premier venu; je rapporterai ici une anecdote ſingulière, qui honorera le Prince Ferdinand, & ſervira de leçon à nos Généraux : ce Prince, écrivit la nuit du 31 Juillet au premier Août, à *Freikag*, le *Fiſcher* des Hanovriens, ces propres mots:

„ Je vous préviens que je bats de-
„ main les François près de Minden,
„ emparez-vous, dans la matinée, des
„ défilés marqués ſur la Carte d'autre
„ part, & s'il échappoit un équipage
„ François, je vous rends garant des
„ événemens ".

Cette Lettre me fut remiſe en copie, par un homme des Vivres, priſonnier de Freikag, à qui ce dernier avoit confié l'original; ce Commis, créature de Mr. de Richelieu, eſt actuellement Tréſorier du Régiment d'Alſace. Puiſſe ce détail, rendre les Généraux plus exacts!

Le Peuple blâme, quelquefois, les Rois, & leur impute les fautes que les Chefs des Armées commettent; mais le vulgaire ignorant, qui raiſonne ainſi

ne fait pas, que de vingt Généraux, que le Miniſtre propoſera à un Prince, il eſt aſſez heureux, s'il s'arrête ſur celui qui paſſe pour le meilleur, quoique ſouvent ce ne ſoit pas un grand homme, parce que le hazard ſeul a pu produire les petits ſuccès, qui ont commencé ſa réputation.

Il eſt vrai, que s'il arrivoit qu'un Souverain, ſéduit par ſon amitié pour un favori ſans expérience & ſans talens militaires, lui confiât le commandement d'une Armée, il ſeroit reſponſable à ſon peuple des malheurs qui réſulteroient de ſon choix, & l'Etat lui réprocheroit, ſans injuſtice, les batailles perdues, & les braves citoyens qui y auroient été ſacrifiés.

Le feu Roi eut à ſe reprocher longtems ſon attachement pour le Maréchal de Villeroi, qui ruina les affaires du Royaume toutes les fois qu'il commanda les Armées: Villeroi, le plus honnête-homme & le plus vain de ſon ſiécle (a), n'étoit aimé que du Roi, parce que les hauteurs de ce favori faiſoient

(a) Ce fut le premier de ces importans, dont l'orgueil faſtueux, ſervit de Modèle à Molière.

un peu trop ſentir l'aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit du Prince ; dès qu'il étoit battu, & que Paris en fureur, s'exalloit en injures groſſières, Louis XIV. ſe contentoit de dire, *Villeroi eſt malheureux :* c'étoit, cependant, à ſa ſeule inexpérience qu'on devoit imputer les fautes qu'on mettoit mal-à-propos ſur le compte de *la fatalité.*

Les Princes, jaloux d'avoir de bons Généraux, devroient établir, dans leurs Etats, des Académies ſemblables aux Ecoles de l'Artillerie, du Génie & de la Marine ; ces Académies ouvertes en tout tems, pendant la paix, & l'hyver, ſeulement, pendant la guerre, ſeroient deſtinées à former, indiſtinctement, tous les Officiers, Généraux, Colonels, & tous les Capitaines qui auroient dix ans de Commiſſion ; on diſcuteroit dans ces Académies, toutes les matières analogues à la guerre : l'attaque, la défenſe des Places, l'art de choiſir un champ de bataille avantageux, la ſcience des campemens, le talent de faire une retraite, & la manière de profiter des ſuites d'une victoire : ces grands objets, peſés & réfléchis par des hommes qui ont déjà l'avantage de

l'expérience, & qui ſe trouvent aidés de Vauban, des Commentaires de Céſar, qu'on ne lit pas aſſez, des Mémoires de Montecuculli, de Folard, de Feuquières, de Puyſegur, de Bervick, du Prince Eugène, de Villars, & des *Réveries* de Mr. de Saxe, ouvrages où il y a beaucoup à apprendre, malgré les ſonges creux qu'on y rencontre, *aliquando bonus dormitat Homerus.*

Cette Ecole, telle que je la propoſe, formeroit néceſſairement d'excellens Généraux, ou l'Etat n'auroit que des ſujets ineptes; ce qu'il eſt impoſſible de penſer dans aucune des Nations policées.

La bienfaiſance du Roi, ſenſible aux repréſentations de Mr. d'Argenſon, & aux miennes, a fondé dans Paris une *Ecole Militaire*; cet établiſſement, ſupérieur dans toutes ſes parties, à celui qu'on avoit fondé autrefois pour les Cadets, eſt bon pour la jeuneſſe, il la prépare à acquérir des connoiſſances plus étendues; mais il ne décide rien contre l'Académie dont je viens de donner le plan, j'en recommande l'établiſſement à mon ſucceſſeur.

Les Souverains, ayant un nombre

de Généraux d'élite, doivent avoir l'attention de démêler le caractère de ceux qu'ils voudront choisir; un Chef d'Armée, ambitieux ou intéressé, prolonge la guerre, ruine l'Etat, & souvent le trahit par de mauvaises manœuvres concertées, ou par des intelligences avec l'ennemi.

Si j'en excepte l'Angleterre, où l'on punit jusqu'à l'inexpérience & le malheur, on a, dans le reste de l'Europe, trop d'indulgence (mettons le mot propre) pour les crimes des Officiers Généraux, il y a peu de Puissances dans l'Univers, qui aient été plus souvent trahies, que la Maison d'Autriche, & celle de Bourbon.

Accoutumées, l'une & l'autre, à pardonner aux traîtres, ou à les faire enfermer dans une Citadelle, trop de pitié n'a servi qu'à multiplier les malheurs publics, en augmentant le nombre des coupables.

Les exemples manquent, & les horreurs redoublent, je frémis, quand je rapproche mes idées des événemens de la campagne de 1757; mais jettons un voile épais sur une affaire, dont les détails, & les suites trop douces, loin de

faire trembler, produiroient peut-être des imitateurs, enhardis par l'impunité.

On sait que je n'aime point le sang, je dirai, cependant, que tout Prince, qui pardonne une trahison, expose souvent sa personne & son pays; la mort seule doit punir un traître, sur-tout, quand un crime touche l'État, une prison momentanée ou perpétuelle n'effraie pas assez, l'échaffaut seul peut en imposer.

Je ne nie point qu'il n'y ait quelquefois de la grandeur à un Souverain de pardonner à une conspiration tramée contre sa propre Personne; l'ame de Cinna répondoit à Auguste de la fidélité & de la reconnoissance d'un conjuré, à qui il faisoit grace, ou par générosité, ou par politique; les proscriptions antérieures laisseront toujours des doutes sur ce procédé d'Octave; si le Roi de Portugal avoit eu la foiblesse de pardonner à ses assassins, c'étoit fait de lui & de la Famille Royale; le cœur lâche & féroce des conspirateurs garantit mon assertion. Je ne parle point ici d'une Société de Religieux, que le Ministère de Lisbonne a voulu associer à ce Régicide; mais j'ose dire hautement qu'il est aussi facile

de prouver que les Jésuites n'ont point trempé dans cette exécrable conspiration, que de démontrer les ressorts de l'accusation, & de faire voir à l'Europe étonnée, qu'on a voulu punir en Portugal les fautes des Jésuites du Paraguai: j'ai d'excellens Mémoires, qui éclaircissent cette affaire; mais comme cela n'influe pas sur notre Gouvernement, je n'en dirai pas d'avantage; malheur aux Rois, qui, dans des cas aussi graves, négligent de voir tout par eux-mêmes.

Le Cardinal, sauveur de la France, Richelieu, à qui on a reproché d'avoir répandu trop de sang, sentoit les inconséquences de l'impunité; plus le traître étoit recommandable par sa naissance, par ses alliances & ses amis, plus le Ministre s'attachoit à donner un exemple à la Nation; le Maréchal de Montmorenci, favori de *Monsieur*, frere du Roi, trahit son Souverain, & perd la tête sur l'échaffaut, malgré les instances de son protecteur, qui demande sa grace; Saint-Mars & de Thou, eurent le même sort, ils avoient conspiré contre l'Etat, il est vrai; mais un Officier Général qui perd une bataille de propos dé-

libéré, ou qui donne un avis faux qui la fait perdre, n'eſt-il pas plus coupable encore qu'un conjuré, dont le crime reſte ſans effet, parce qu'il a été découvert?

Un Roi, qui veut être ſervi fidélement dans ſes Armées, n'a que trois objets principaux à remplir; récompenſer le mérite, corriger les fautes, & punir le crime.

CHAPITRE IV.

De la Maiſon d'Autriche.

ON s'eſt acharné, pendant vingt-cinq ans, à écrire & à publier par toute l'Europe, que toutes mes opinions étoient toujours directement oppoſées aux vûes de la Maiſon d'Autriche.

Cette allégation, mal-fondée des qu'on la rend générale, doit être reſtreinte à de juſtes bornes.

Entrons ici dans des explications d'autant plus eſſentielles, qu'en développant mes vûes avec candeur, je me

juſtifierai de toutes les imputations qu'on m'a faites, relativement aux fautes & aux malheurs de notre dernière guerre de Bohème.

En entrant dans le monde, je trouvai la Cour triſte, Madame de Maintenon étoit ſainte, & le Roi qui vieilliſſoit ſous le poids des chagrins domeſtiques & étrangers, étoit devenu dévot juſqu'à l'auſtérité; les Courtiſans, ſinges du maître, jouoient la piété, & tous les jeunes gens, frivoles ou trop foibles pour eſſayer de ſe contraindre, s'étoient relégués à Paris; je dûs donc aux mœurs de la Cour l'avantage d'être garanti de la fatuité, la ſeule vertu des ſots.

Faiſant la guerre pendant l'été, & venant paſſer les hivers à la Cour ou à Paris, je les employois à étudier les Auteurs qui avoient écrit de la guerre & de la politique; le goût du travail joint au déſir que j'avois d'entrer dans les affaires, me détermina à étudier le ſyſtême général de l'Europe; je vis, avec étonnement, qu'on n'agiſſoit à Verſailles que d'après de vieux principes, que le tems & les circonſtances auroient dû détruire; il ſembloit que Richelieu préſidoit encore dans les Conſeils, & ſes

maximes étoient toujours suivies, quoique les circonstances ne fussent plus les mêmes.

L'ancienne politique de Versailles, étoit l'anéantissement de la Maison d'Autriche, & long-tems elle a été raisonnable, autant que les intérêts, fondés sur la politique, peuvent l'être.

Quand la Maison d'Autriche réunissoit les Espagnes, les Indes, la Franche-Comté, la Hollande, le Roussillon, l'Autriche, la Hongrie, la Bohême, une partie de l'Italie, & les autres Provinces connues improprement sous le nom de *Pays héréditaires*, cette Puissance étoit sans contrédit, trop formidable aux yeux de toute l'Europe: la cause des Souverains étoit intéressée à l'affoiblir en la démembrant; les Hollandois profitèrent de leur situation pour secouer le joug, & les sujets de la branche d'Autriche Espagnole en devinrent des alliés nécessaires ou des ennemis redoutables; la Franche-Comté, le Roussillon, conquises par le feu Roi, & cédées à ce Monarque par un Traité de paix, entamèrent un peu cette Puissance, ou pour mieux dire, la chassèrent de la France où elle devenoit dangereuse mal-

gré les obſtacles du point de réunion des parties au centre. (*a*) Le Roi de Pruſſe, jeune guerrier & ambitieux, crut que ſon courage & un certain héroïſme, qu'il a développé de bonne heure, lui aſſuroient des droits ſur la ſucceſſion de l'Impératrice règnante; ſa volonté a fait ſon titre, & ſes conquêtes ont autoriſé ſon uſurpation: maître de l'une & l'autre Siléſie par un Traité de Paix, arraché par les circonſtances, il viſe, non pas à de nouvelles conquêtes; mais à garder ce qu'il a pris, & malgré les ſentimens enthouſiaſtes qu'on me prête pour le Roi, eſtimable à beaucoup d'égards, je ſerai toujours d'avis qu'on ne peut ſigner de paix ſans la reſtitution de la Haute & Baſſe Siléſie;

(*a*) C'eſt peut-être un avantage pour l'Eſpagne de n'avoir plus la Franche-Comté: toutes les fois qu'il auroit plû à la France de l'attaquer, comment une Province qui n'a que ſes garniſons ordinaires, pourroit-elle réſiſter à une Armée de 100,000 hommes? Avant que la nouvelle en vînt à Madrid, elle ſeroit conquiſe, & les Eſpagnols chargés de défendre la Franche-Comté, cherchant à ſe réunir à un corps d'Armée qui deviendroit leur point d'appui, ſeroient enveloppés & détruits avant qu'ils ſortiſſent du Royaume. Voilà ce que j'appelle les obſtacles de réunion des parties au centre.

je ſais pourquoi je dis ceci, je l'écrirois même aujourd'hui, ſi ce n'étoit pas encore le ſecret de l'Etat; on doit m'entendre ou me deviner.

La paix d'Aix-la-Chapelle, força l'Impératrice à faire de nouveaux ſacrifices, l'Infant d'Eſpagne, gendre du Roi, à qui nous nous étions engagés de former une Souveraineté, obtint les Duchés de Parme, Plaiſance & Guaſtella, à charge d'une rèverſibilité, que Mr. de S. Severin mit en avant, malgré les inſtructions qu'il avoit; car enfin nous ne pouvions ignorer ce que Dom Carlos, aujourd'hui Roi d'Eſpagne, nous avoit inſinué mille fois par le canal de ſes Miniſtres, & tout annonçoit que les Napolitains ne vouloient pour Souverain, que celui qui devoit, par ſa naiſſance, règner ſur eux: Dom Philippe a fait un ſacrifice de ſon ſeul eſpoir, & la Reine de ſes Etats, je ne puis, ni ne dois encore parler ici de l'équivalent, qui aura ſon effet à la paix.

Voilà, à peu près ce que l'Impératrice a perdu de l'héritage de ſes Peres, cette Princeſſe forcée en montant ſur le Thrône, de ſoutenir une guerre contre des Puiſſances redoutables, vit, ce que

ſans doute elle ne devoit point attendre, la Pragmatique Sanction rejettée par les Puiſſances mêmes qui l'avoient garantie du vivant de Charles VI.

Cette guerre, à laquelle il a plû au Teſtateur du Cardinal Alberoni de me donner une grande part, à été entrepriſe contre mon avis, je le proteſte ici à la face des Nations; lorſque Mr. le Cardinal, le Miniſtre le plus indécis qui fût jamais, me conſulta ſur le parti que le Roi avoit à prendre, j'opinai pour que nous nous reſpectaſſions nous-mêmes, en tenant ce que nous avions promis; il eſt vrai, qu'en ſouhaitant qu'on ſoutînt l'Héritière de Charles VI. dans la criſe où il paroiſſoit qu'elle alloit ſe trouver, j'inſiſtai fort pour que le Grand Duc de Toſcane ne fût point Empereur, parce que ne pouvant prévoir alors le Traité de Verſailles, du premier Mai 1756, il étoit naturel de penſer que François de Lorraine, une fois Empereur, feroit paſſer dans ſa famille, comme par droit de ſucceſſion, le Sceptre de l'Empire, dont l'influence peut beaucoup dans les affaires de l'Allemagne; il ſuffiſoit donc de maintenir l'Impératrice règnante dans ſes poſſeſſions; mais la politique ne vou-

loit point que nous rendiſſions le Thrône Impérial héréditaire dans la Maiſon de Lorraine, qui n'eſt autre que celle d'Autriche.

La pluralité des ſuffrages prévalut, parce qu'on imagina fauſſement, qu'on ne pouvoit garantir la Pragmatique Sanction, & s'intéreſſer à l'Electeur de Bavière, relativement à la dignité d'Empereur, dont Mr. de Fleuri flatta ce Prince. Il fut donc réſolu qu'on feroit la guerre: on me permettra de ne point parler ici de Mr. le Maréchal de Broglio, mon collègue & mon ancien, j'ai reſpecté ſes talens, combattu ſes plans, parce que Mr. de Broglio.... mais j'ai promis de n'en dire mot, je tiens parole.

Auſſi-tôt que je vis Mr. le Cardinal, déterminé, non-ſeulement, à abandonner Marie-Thérèſe, mais même d'armer contre Elle, je dreſſai un projet de campagne, ou plutôt un plan général d'opérations; le meilleur ouvrage que j'aie fait, & que j'aurois donné dans ces Mémoires, ſi les circonſtances ne le rendoient inutile.

Nous paſſâmes, Mr. le Cardinal & moi, trois après-dinés à *Iſſy*, pour exa-

miner ce projet & en concerter toutes les parties; mais l'avarice du Miniſtre, qui n'étoit autre qu'une *vertu vicieuſe*, ſi je puis me ſervir de ce terme, ou une économie mal arrangée, s'oppoſa à tout: voici quelques phraſes qui terminoient mon Mémoire: elles doivent donner à réfléchir à l'Auteur du Teſtament Politique d'Alberoni, homme d'un eſprit *peſant*, qui depuis n'a pas rougi de reconnoître ſes erreurs, & de les rectifier.

„ Mes marches ſont réglées, ſi les „ Cours de Berlin & de Munich opèrent „ d'après les inſtructions de votre Eminence, je fais dans ſix mois, du jour „ de ma jonction, la paix ſous les murs „ de Vienne, à condition, & celle-ci „ eſt, *ſine Quâ non*, que votre Eminence me donnera un bon Intendant, „ homme plein de talens, déſintéreſſé „ & laborieux; enfin, un Sujet unique; „ le Sieur Pavé pour Munitionaire, un „ Etat-Major à ma diſpoſition, cent „ mille hommes & cent millions de li„ livres ".

Ces derniers mots, firent reculer d'effroi le Cardinal, j'eus ce qui ne lui coûtoit rien, mais quarante mille hommes & dix millions, formèrent le pre-

mier fond de cette Armée : erreur du Miniſtre, qui a pris ſa ſource dans une avarice, qui ne peint pas un grand homme; ſi j'avois eu, en partant pour la Bohême, le tiers des Troupes & des ſommes englouties inutilement dans ce Royaume, j'aurois au nom du Roi, donné la Loi à la Maiſon d'Autriche: j'ai crû devoir ce détail à ma juſtification, on ſait le reſte des évènemens, mais malgré nos mauvais ſuccès, je penſe que les perſonnes ſenſées loueront ma retraite de Prague, ſeulement par les détails réfléchis qui la préparèrent, & en aſſurèrent le ſuccès contre toute vraiſemblance.

Les circonſtances décident preſque toujours une Nation; l'Autriche, aujourd'hui réunie avec nous, en retire un avantage qui influera ſur le reſte de l'Europe, il faut maintenir ce Traité dans toute ſa force, il n'y a que dans un ſiécle tel que le nôtre, où l'on verra un Electeur de Brandebourg, réſiſter aux trois Puiſſances les plus redoutables de l'Europe; je m'arrête ici, car l'humeur me méneroit peut-être trop avant.

CHA-

CHAPITRE V.

Du Prétendant.

LES malheurs attachés à la Maison de Stuard, depuis que *Robert* de cette Famille monta en 1369 sur le Thrône d'Ecosse, me feroient croire qu'il y a des races formées pour devenir les tristes victimes de la fatalité; presque tous ceux de ce nom ont péri malheureusement; il est cependant certain, que malgré l'horreur de cette destinée, le nom & les héritiers de Stuard, sont encore redoutables à la Maison d'Hanovre; c'est d'après ces principes que nous voulûmes agir, lorsque l'Angleterre, violant la paix, commit, près de l'embouchure de la rivière de Saint Laurent, les premières hostilités.

Le *Prétendant* (il n'est ici question que du Prince Edouard son Fils) revenoit d'Allemagne, où sa conduite dans plusieurs Cours avoit attiré des reproches à la France: le Roi avoit eu le projet de lui faire épouser une Princesse du Nord: le Prétendant rebuta

cette idée, & fit entendre qu'il avoit des vûes sur le Thrône de Portugal, dessein chimèrique, qui, sans doute, lui avoit été suggéré par un de ces bons Prêtres Irlandois, qui le suivoient, en disant la Messe à dix sols par jour. Il arriva que, dans le même temps, le Prince de Wurtemberg, qui sert aujourd'hui comme volontaire dans l'Armée de Mr. le Maréchal Daun, subjugué par un nommé d'*Ancarville*, qu'il avoit tiré en 1750. de la Citadelle de Spandan, avoit eu le projet de subjuguer la Corse avec de l'or, & de demander la Princesse du Brésil en mariage. Ce d'Ancarville partit de Paris avec des pouvoirs & des lettres de crédit; la maîtresse de cet Emissaire révéla le secret; le Roi qui en fut informé, envoya Mr. de Puisieulx, qui n'étoit plus alors dans le Ministère, chez le Prince de Wurtemberg, qui rougit sur le champ de s'être trop livré à un avanturier, & envoya une personne de confiance après d'Ancarville, qu'on arrêta heureusement à Marseille, au moment où il alloit s'embarquer.

Le Ptétendant ne pouvant plus nous reprocher, qu'on vouloit lui faire pré-

férer en Portugal un Prince étranger, nous tâchames de lui faire sentir que l'Angleterre, à qui le ministère de Lisbonne étoit vendu, seroit un obstacle perpétuel à cette alliance ; on sait que l'espoir d'être Roi de Portugal avoit flatté Mr. le Duc de Cumberland, je ne doute pas même que son dessein auroit eu lieu, si les Peres Jésuites, Confesseurs de la Famille, ne s'y fussent opposés ; voilà leur plus grand crime en Portugal.

Le Prétendant ayant refusé de se marier, on fit ici de nouveaux efforts pour opposer, quand il en seroit besoin, des fantômes à la Grande-Bretagne, le Cardinal Tencin, gagné par les Anglois, avoit déterminé le Duc d'York à se faire Cardinal, projet peu raisonnable, qui entraîna la disgrace de Mr. de Tencin, preuve certaine que la France n'avoit aucune part à une action qu'on reproche à notre Ministère comme une mal-adresse ; ce qui fit présumer à l'Europe qu'on avoit sollicité de la part de la France le Chapeau de Cardinal pour le frere du Prétendant, c'est que le Roi sensible aux besoins de ce Prince, lui donna, quelques temps après sa no-

BIBLIOTHECA Ottaviensis

mination à la pourpre, l'Abbaye d'Auchin: ne falloit-il pas que le Duc d'Yorck, dont la nouvelle situation exigeoit une dépense plus considérable, vécût avec dignité?

Le Prétendant partit d'Allemagne dans les premiers mois de l'année 1756, & vint à Navarre, où le Duc de Bouillon se fit honneur de lui donner un asyle: le Roi me chargea de le voir, & de lui proposer les idées du gouvernement sur sa personne; j'allai cinq ou six fois à Navarre, où j'arrivois pendant la nuit: je trouvai ce Prince découragé & presque insensible à ma première visite; il étoit alors question du siége de Minorque, & il est bon de dire comment il se fit: le Chevalier de Mouhy, que je lâchois dans Paris pour me rapporter les bruits courans, m'assura pendant plus de quinze jours, qu'il étoit généralement reçu dans Paris, que nous allions assiéger l'Isle de Minorque, à laquelle nous n'avions pas songé jusques-là; tous ces bruits renouvellés, m'engagèrent à proposer ce siége au Roi. Sa Majesté m'ayant demandé un Mémoire relatif, je le dressai & dans le mois de Février, l'af-

faire fut discutée au Conseil, & généralement reçue : on convint que l'on payeroit du monde pour en semer le bruit par-tout, afin que l'Angleterre ne crût point une expédition que tout le monde publioit, & qui devoit être secrette, si elle étoit réelle.

L'objet étoit de savoir à qui on confieroit l'entreprise ; le Roi jetta les yeux sur le Prétendant, j'allai à Navarre ; mais ce Prince plus décidé à ne rien faire, qu'indécis sur les conditions de son sort, battit la campagne, me rappella fort au long l'histoire de sa détention au Château de Vincennes, & finit par me dire que les Anglois lui rendroient justice, s'ils le jugeoient à propos ; mais qu'il ne vouloit plus être leur épouvantail ; je vis dans ce discours un homme rebuté, sans ambition, sans projet de vengeance, & digne, en un mot, de sa mauvaise fortune.

Je fis encore quelques voyages pour le ramener à une expédition, qui ne pouvoit que lui être favorable, puisque la prise de Minorque auroit nécessairement augmenté le parti que le Prétendant pouvoit avoir en Angleterre. Mes tentatives furent vaines ; ce Prince,

abbatu par les malheurs multipliés de ſa Maiſon, ne vouloit rien faire pour la relever, & il me laiſſa aller, en me priant de demander au Roi la permiſſion de reſter encore quelques mois à Navarre. Sa Majeſté y conſentit, & Mr. le Duc de Bouillon appréhendant que les Anglois ne l'en fiſſent enlever à l'ouverture de la guerre, lui offrit un nouvel aſyle dans ſa Principauté : le Prétendant y eſt encore, & il y vit indifférent à la France, oublié de l'Ecoſſe, dédaigné de l'Irlande, & peu craint de l'Angleterre

Je vois, avec douleur, que tous les Princes de la Maiſon de Stuard ont mérité l'horreur de leur ſituation par foibleſſe, ou par nonchalance, & je penſe qu'il faut regarder cette Maiſon comme éteinte, par le découragement de celui qui ſeul peut la relever.

CHAPITRE VI.

De la Guerre & de la Paix.

GRotius, échappé des priſons de Loeveſtein, compoſa dans Paris

un Traité fort ample *de Bello & Pace*: mais je doute qu'il puiſſe être utile aujourd'hui, eu égard à la manière dont les Souverains traitent les affaires politiques. Tout dépend moins encore des circonſtances que de la ſupériorité des forces, & le canon, que les Rois appelloient autrefois *leur dernière raiſon*, eſt devenu le début des querelles. Un Manifeſte, que perſonne ne croit, & qu'on publie encore pour ſuivre un vieil uſage, ſe répand dans les Cours étrangères; les hoſtilités ſuivent: telle eſt la façon de procéder de ceux que la force rend infidèles à leurs engagemens.

La petite Souveraineté d'Herſtal, pèſe au Roi de Pruſſe, parce qu'elle eſt trop éloignée de ſes poſſeſſions; il croit appercevoir que ce Domaine voiſin de l'Etat de Liège, peut convenir au Prince-Evêque, qui n'en veut point. Que fait Frédéric? Il abuſe de ſa ſupériorité, & après un eſſai violent des vexations les plus grandes, il force à main armée, le Prince de Liège d'acheter Herſtal, & à lui payer le double de ſa valeur réelle. Une condition pareille dans les commencemens d'un règne,

annonçoit ce que le temps n'a malheureusement que trop confirmé : un Monarque entreprenant, dont l'Europe auroit à redouter l'excessive ambition.

Tous les Souverains qui agissent de la sorte, peuvent compter sur quelques succès passagers & honteux ; mais la voix unanime des Nations qui s'élève contre eux, ternit leur réputation, éclipse leur prétendu héroïsme, & les place au rang des usurpateurs.

Toute guerre, soutenue injustement, fait l'oprobre de celui qui la déclare : indépendamment de l'Europe qui crie contre lui, il a des reproches plus sensibles à essuyer dans son propre pays. Ses sujets ruinés lui demandent les larmes aux yeux, un million de Citoyens indignement sacrifiés à son orgueil ou à son ambition : que répondre à ces clameurs ? Charles XII. les dédaigna ; mais Louis XIV. parvenu à l'âge heureux où l'on réfléchit sur ses fautes, sentit des remords qui honorèrent les dernières paroles qu'il prononça en mourant.

Les Souverains prêts de déclarer la guerre, ne sauroient démêler avec trop de sagacité, s'il n'y a pas un Louvois dans leur Conseil, ou un Malbouroug

dans leurs Armées : je veux dire un Miniſtre & un Général, qui, n'ayant en tems de paix, qu'un crédit médiocre, cherchent à augmenter leur autorité, en ſe rendant néceſſaires par les guerres qu'ils inſpirent, & qu'ils perpétuent. Que ce Louvois, à qui il ne manquoit que la qualité de Citoyen, pour être le plus grand homme de ſon ſiécle, a cauſé de maux à l'Univers, en entraînant ſon Maître dans des guerres injuſtes !

Un Prince doit avoir pour maxime irrévocable, que c'eſt commettre une injuſtice, que d'intenter une guerre ſans avoir fait examiner par un Conſeil impartial, ſes prétentions & les défenſes de la Puiſſance oppoſée; conſulter les loix nationales & celles de l'Etat avec lequel on veut rompre, & ſuppoſé que, dans la circonſtance où le Souverain ſe trouve, elles autoriſaſſent des hoſtilités, ne point les commencer ſans avoir tenté, par le moyen de la négociation, toutes les voyes poſſibles de conciliation.

Ce qui fait la honte des Rois, c'eſt qu'il eſt conſtant que, de toutes les guerres intentées depuis que ce mal

heureux fléau eſt connu ſur la terre, il n'en eſt aucune qu'on n'auroit pu éviter, ſi on avoit voulu entrer de bonne foi dans un accommodement: mais l'ambition d'un Monarque & les juſtes réſiſtances de celui qu'on veut dépouiller, éloignent un accord facile à conclure. Si tous les Princes de l'Europe faiſoient ce qu'ils devroient dans un cas pareil, ce que je vais dire eſt d'une vérité ſimple, que les Souverains ne devroient jamais perdre de vue.

J'oſe avancer hardiment qu'il n'y auroit jamais de guerre ſi les Puiſſances réunies entr'elles vouloient faire le bonheur de leur peuple & concourir à celui du monde. Deux Souverains ont entre eux des démêlés qui tendent à une rupture: il faut dans l'occurrence tenter les voies de conciliation; ſi elles échouent par l'opiniâtreté de l'une des parties, les mêmes Puiſſances, qui ont voulu concourir à l'accommodement, doivent ſe liguer contre l'oppreſſeur en faveur de la partie opprimée. Qu'il ſeroit beau de voir les Princes agir auſſi ſagement! Mais la Politique.... la politique eſt un maſque qui ne ſert qu'à voiler des crimes; le plus honnête-

homme des Souverains seroit celui qui oseroit l'arracher.

Si ce Roi de Suède, qui faisoit la guerre, moins encore par caprice que par tempérament, avoit vu toute l'Europe soulevée contre lui à la première hostilité qu'il commit, ce Monarque terrassé par la force, se seroit dégoûté de la guerre, & uniquement attaché à faire le bonheur des Suédois, il n'auroit pas joué à Bander le personnage extravagant de Dom Quichote.

Si ce que je viens de proposer plus haut, n'a pas encore été pratiqué jusqu'ici, il ne s'ensuit pas que le bien qu'on n'a pas fait, ne puisse se faire: je viens de mettre la félicité de l'univers sous la main des Rois, ils n'ont qu'à vouloir, le monde est heureux.

Instruisons maintenant par des exemples, toujours plus frappans, que des préceptes généraux.

Philippe IV, beau-pere du feu Roi, mourut en 1665: celui ci oubliant que Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe, avoit fait par son Contrat de Mariage des renonciations expresses, voulut entrer en possession de la Flandres & de la Franche-Comté, qui étoient

alors ſous la domination Eſpagnole : les prétextes que Sa Majeſté allégua, étoient frivoles, Mr. le Préſident Hénault les appelle des *Droits acquis*, Voltaire les atténue, & penſe mieux dans ce cas que l'Auteur de l'Abrégé Chronologique. Diſcutons cet objet important : mes réflexions toujours impartiales, démontreront aux Princes que les guerres qu'ils croyent fondées ſur la juſtice, ſont preſque toujours l'effet de l'ambition ou de la mauvaiſe foi.

On traite de *droit acquis* une prétention oppoſée à la bonne foi, au Traité des Pirénées, à un Acte ſolemnel conſacré par le ſuffrage des Nations, & par la ſignature même de Louis XIV, & enfin contraire aux loix & aux coutumes réclamées par ce Prince ; en effet le droit de *dévolution*, qui déclare habile à ſuccéder les enfans du premier lit, à l'excluſion de ceux du ſecond, ſans toutes-fois que les mâles du ſecond lit, puiſſent exclure les filles du premier, loin d'être généralement ſuivi dans les pays demandés par le feu Roi, n'avoit d'activité que dans quelques Provinces des Pays-Bas, & le mot de *dévolution* étoit abſolument ignoré dans la Franche-

Comté, que Louis XIV. réclamoit comme un héritage patrimonial que la la mort de Philippe IV avoit acquis à la Reine. Allons plus loin, & pour faire voir combien le feu Roi fut peu juſte en déclarant cette guerre, nous devons ſuppoſer, pour un moment, que le droit de dévolution ait eu une extenſion abſolue dans la Flandres & dans la Comté de Bourgogne ; que Louis XIV, qui avoit renoncé, deux fois avec Marie-Thérèſe, aux mêmes Provinces qu'il reclamoit, pouvoit-il l'exiger? Renonciations qu'il avoit voulu rendre ſacrées en les faiſant enregiſtrer au Parlement.

Je demande actuellement à Mr. le Préſident Hénault, ſi, lorſqu'il étoit aſſis ſur les lys, où l'auſtère équité dicta toutes ſes opinions, il auroit prononcé dans cette affaire en faveur du feu Roi.

Je ne puis, cependant, me diſpenſer d'obſerver que cette guerre, la première que Louis XIV. fit depuis la mort du Cardinal Mazarin, fut précédée par des prévoyances ſages & des négociations qui ſembleroient juſtifier ce Monarque, ſi on pouvoit juger ſainement d'une machine, ſans connoître les reſſorts qui la font agir.

Le feu Roi consulta tous ses Ministres, & les Théologiens les plus éclairés de son Royaume; mais les Membres du Conseil, instruits du desir démesuré que Louis avoit d'ouvrir une guerre, sacrifièrent lâchement l'humanité & le Droit des Gens à l'ambition du Maître, & les Théologiens, qui avoient des Evêchés ou des Abbayes à espérer, ne se donnèrent pas la peine d'examiner une question qui n'étoit pas de leur ressort, & ils prononcèrent, comme presque tous les hommes, d'après leur intérêt. Au reste, cette affaire étoit purement un point de coutume, sur lequel il ne falloit consulter que des Avocats; mais on fit, pendant deux ans, une guerre de plume dans la seule vue d'en préparer une plus cruelle. Le feu Roi marcha en Flandres en 1667, avec l'avis de ses Ministres & de ses Théologiens, qui n'auroient rien décidé pour lui, s'il n'avoit eu des forces quatre fois supérieures à celles de la Mere du jeune Charles second: cette Reine n'avoit pour défendre les droits légitimes de son fils, que les conseils d'un Jésuite, des Places dépourvues & des troupes indisciplinées.

Louis XIV, maître de la Flandres & de la Franche-Comté, qui fut prise l'hiver suivant, allarma toute l'Europe, & le Traité de la triple Alliance fut conclu; le feu Roi, inquiété à son tour, fit une paix plâtrée : plus je vois combien il importe aux Souverains de se défier de l'ambition des Ministres, des flatteurs & des Prêtres.

Ces remarques trop vraies, doivent faire connoître aux Rois de quelle circonspection ils doivent user, dès qu'il s'agit d'une déclaration de guerre. Poursuivons, & que de nouveaux exemples portent une lumière nouvelle sur l'objet intéressant que je traite dans ce Chapitre.

Autre guerre plus injuste encore que la précédente, Louis XIV. indigné que la Hollande l'eût forcé de signer la paix d'Aix-la-Chapelle, fatigué d'ailleurs des douceurs du repos, & peut-être plus jaloux encore de remplir l'Univers de son nom, projette de conquérir les Provinces-Unies. Louvois, qui veut colorer aux yeux des Nations, la démarche de son Maître, apporte dans le Conseil une Médaille qui ne fut jamais frappée en Hollande, monument moins inju-

rieux au feu Roi, que flatteur pour Van-Beuninge, qui l'avoit contraint à reſtituer la Franche-Comté. Le Conſeil touché d'une pièce auſſi déciſive, ne balança pas à prononcer qu'il falloit exterminer les Etats-Généraux, parce qu'un frondeur obſcur avoit fait frapper, on ne ſait où, une Médaille où Joſué Van-Beuninge, *arrêtoit le ſoleil*, qui étoit l'emblême, un peu trop faſtueux, de Louis XIV.

Ce Monarque, redoutant, avec raiſon, la Marine des Hollandois, s'allia avec Charles II, Roi d'Angleterre, par l'entremiſe de *Madame*, ſœur de ce Prince. L'Armée de Louis avance dans la Flandres Françoiſe, ſans que l'hoſtilité projettée fût précédée par une plainte qui demandât ſatisfaction aux Hollandois, ou par une déclaration authentique. Les Anglois de leur côté, mirent en mer : la République conſternée, ſe voyant prête à être envahie, s'informa humblement des motifs qui faiſoient agir les deux Rois ; le Miniſtère de Louis ne parla que de la Médaille ; celui de Charles allégua une raiſon trop ſingulière pour ne pas être rapportée

La Famille de Cornelius de Wit, frere

frere du Grand Penſionnaire, avoit fait peindre cet ſficier de Marine avec les attributs d'un Guerrier vainqueur d'une Flotte Angloiſe : ce portrait, qu'un Mylord avoit apperçu dans une chambre qu'on ouvroit rarement, allarma la Grande-Bretagne. Le Conſeil de Charles II. décida, qu'une famille n'avoit pas le droit de faire peindre ſon parent, prenant & brûlant des Vaiſſeaux Anglois, qu'il avoit effectivement pris & brûlés, & ce Tableau fit réſoudre, par Charles II. la perte de la Hollande.

Voilà pourtant une guerre qui mit toute l'Europe en mouvement, ruina la plus grande partie des Provinces-Unies, & cauſa la perte d'une infinité de Citoyens des différens partis. Cette guerre eſt d'autant plus criante, qu'en ſuppoſant que les griefs de la France & de l'Angleterre fuſſent fondés, on terminoit tout en écraſant la Médaille & en effaçant le Tableau.

Ces deux Souverains n'ignoroient pas ce qu'ils devoient faire pour laiſſer le calme à l'Europe ; mais le Roi de France étoit affamé de gloire, & celui d'Angleterre, étoit avide d'argent : ces motifs, peu louables, entraînèrent ces deux

Princes au-delà de l'équité, & le malheur public fut le fruit de leur entrepriſe.

Si je voulois, ſans ſortir du temps préſent, donner l'exemple d'une guerre injuſte, je citerois la conduite que le Roi de Pruſſe a tenue dans l'Europe depuis la fin de l'année 1756. Peu content d'attaquer ſes voiſins à force ouverte, il viole par lui-même les dépôts publics des Chancelleries, que ſon Miniſtre Malzahn, le plus habile Serrurier du ſiècle pour la fabrication des fauſſes clefs, avoit déja violés.

Je ne connois cet Envoyé que par l'obſcurité de ſes petites démarches à la Cour de Dresde: il ignoroit, ſans doute, que, pris ſur le fait, il auroit été pendu. Qu'on ſe récrie encore ſur mes vrais ſentimens: j'écris ici ce que j'ai toujours penſé depuis près de cinq ans, je vais plus avant.

Quelques fuſſent les craintes & les ſoupçons du Roi de Pruſſe, rien ne pouvoit excuſer ſa conduite avec l'Impératrice-Reine, ni ſon invaſion de la Saxe: je m'arrête, parce qu'en condamnant les fautes des Rois, on doit reſpecter leur perſonne; mais étoit-ce

à Frederic à donner le premier exemple de l'oppreſſion d'un Monarque, dont il ſe dit l'ami le jour même qu'il l'expulſe de ſes Etats?

Quelle ame, avec tant d'élévation, de génie, & de ſublimité de talens! Sans ces derniers procédés, le Roi de Pruſſe n'auroit eu que des torts de convention, effacés avec le temps par l'éclat de ſon nom.

On a quelquefois, par une fauſſe prévention, blâmé Frédéric dans des circonſtances où il ſuivoit les loix de la guerre; telle, par exemple, que ſon entrée en Pologne, fondée ſur le Droit de la Guerre, & la néceſſité des événemens, qui n'excuſeront cependant dans aucune conjoncture, les enlèvemens forcés, contraires aux prérogatives primitives de toutes les Nations.

Le règne du feu Roi, que j'ai choiſi exprès pour donner des exemples récens des guerres injuſtes, en préſente pluſieurs, guidés par l'équité. Il eſt vrai qu'elles furent peu ſanglantes, parce que la bonté de la cauſe & la foibleſſe de ſes ennemis, pacifièrent tout; l'Eſpagne cédant la main que ſes Ambaſſadeurs diſputoient à ceux de la

France ; Alexandre VII, humilié par une excuſe honteuſe & une Pyramide flétriſſante pour avoir permis que ſa Garde-Corſe oſât inſulter à Créqui ; Alger & Gênes bombardées & dociles ; toutes ces Puiſſances prévinrent par leur ſoumiſſion, les maux que des guerres autoriſées par le Droit des Gens, auroient entraînés.

La guerre de la ſucceſſion, la plus juſte de celles que Louis XIV. entreprit, fut la ſeule malheureuſe : il ſembloit que la fortune, qui s'étoit épuiſée pour ce Monarque, ſe repentît des faveurs dont elle l'avoit comblé, & attendît la fin de ſa carrière pour l'en punir, & l'humilier de toutes les façons. Mais ce qui avoit précédé la mort de Charles II. n'en étoit pas moins contraire aux loix, *viventi non eſt hereditas* : le Traité de partage étoit une contravention manifeſte au Droit des Gens. Charles, ſenſible à l'affront que ce Traité lui faiſoit, conſulta des Théologiens, ſa propre conſcience, la Cour de Rome, & les Droits de la Maiſon de Bourbon, qu'il haïſſoit (*a*), mais à qui

(*a*) Voyez les Lettres de Madame de Villars Ambaſſadrice à Madrid, imprimées depuis peu à Amſterdam.

il vouloit rendre justice dans ces momens où les personnalités, & les querelles disparoissent à la vue de l'Eternité.

Rome, les Théologiens & la conscience de Charles s'étant reunis en faveur du Duc d'Anjou, l'Archiduc d'Autriche, connu depuis sous le nom de l'Empereur Charles VI, fut privé par cet Acte authentique, & par le sort d'un Traité, de l'Espagne & des Indes qu'il attendoit.

Les Politiques qui ont prétendu que le Testament de Charles II. avoit été suggéré par la Cour de Vienne, ne connoissoient guère les vues de l'Empereur Léopold, ni l'esprit du Ministère Espagnol. Il semble qu'en avançant ce paradoxe insoutenable, ils n'ont recherché que le vain plaisir de mettre en mouvement toutes les cervelles spéculatives; l'intérêt de Léopold étoit de transmettre à ses Descendans les possessions immenses de la Branche Autrichienne Espagnole, & jamais on ne présumera que ce Prince ait travaillé contre lui-même, en portant le Duc d'Anjou sur le Trône des Espagnes & des Indes, ainsi que de tous les autres Etats qui

étoient joints à la Monarchie Eſpagnole, & dont Philippe V. devoit hériter par le Teſtament, qu'on attribue ſi mal-à-propos à la Cour de Vienne. En effet, quelle apparence que l'Empereur ait voulu enrichir la Maiſon de Bourbon d'une ſucceſſion, pour laquelle on a fait une guerre longue & diſpendieuſe ? Guerre qui fut fondée de la part de la France, & dans laquelle on retrouve tous les caractères diſtinctifs de l'équité.

Les Souverains, qui veulent entreprendre une guerre, doivent, ſur-tout, conſidérer trois choſes; la première, qui devient la plus importante de toutes, eſt de ſavoir ſi la guerre qu'ils méditent, eſt juſte; la ſeconde, s'ils ont des Généraux en état de mener le ſoldat: tout dépend du Chef, & de cent batailles perdues, il n'y en pas cinq qu'on peut imputer à la honte des troupes. *Soldats du Pape*, *ſoldats Génois*, dit-on, *tous mauvais ſoldats*; contes en l'air! Il n'y a pas un fantaſſin de la Sainte Egliſe, ou de la Séréniſſime République de Gênes, qui ne valût un de nos Grenadiers, s'il étoit bien mené; & il n'eſt pas un Grenadier François qui ne méritât le titre humiliant de ſoldat du Pape, s'il

étoit mal discipliné & mal conduit. L'Officier fait le soldat, le Général forme l'Officier; vérité essentielle, que les Princes ne perdront jamais de vue qu'à leur détriment. La troisième, enfin, est de savoir, si les coffres de l'Etat peuvent actuellement suffire, au moins, à deux années; commencer une guerre sous l'espoir de fouler le peuple, c'est commencer par une injustice, & il résultera de cette mauvaise conduite, que les sujets seront vexés, le soldat mal payé, l'Officier sans récompense, & l'Etat ruiné.

Un Prince jaloux de connoître si la guerre qu'il médite, est juste, doit consulter des hommes désintéressés & impartiaux, qui, n'ayant rien à espérer de la guerre ni de la paix, parleront avec la vérité que l'honneur inspire. Il y a, d'ailleurs, bien peu de personnes qui ne soient capables par les lumières de la conscience, de discerner le caractère d'une guerre, & de voir si elle est juste ou injuste. Mais quelque fondée qu'elle puisse être sur la justice, les Princes ne doivent jamais commencer les hostilités, qu'ils n'aient demandé la réparation des torts qu'on a eus avec eux, & prenant un refus formel pour un déni

de justice, publier un Manifeste, dans lequel ils justifient leur conduite aux yeux de l'univers, & le previennent contre la puissance qu'ils vont attaquer.

J'ai parlé plus haut du choix des Généraux & des Administrateurs des Finances: deux objets essentiels pour faire la guerre avec succès: les Princes d'Allemagne, j'en excepte les Potentats du Nord, n'étant pas en état de mettre sur pied une quantité assez considérable d'hommes pour opposer à des forces supérieures, doivent avoir l'attention de s'allier par des motifs raisonnables & réciproques, à un Souverain, dont le nom & les forces en imposent. La foiblesse des Gènois alloit les livrer aux Autrichiens; mais leur politique avoit été de s'unir antèrieurement avec la France; le Duc de Boufflers passe les Mers, met la Place en état, & meurt avec la consolation de laisser à son successeur les moyens de sauver la République.

Ces Alliances, que je recommande, doivent être ménagées avec circonspection; il est quelquefois très-dangereux de vouloir jouer une rôle en s'alliant avec une Puissance formidable. Mr. le

Duc de Modène, qui fournira à peine deux mille hommes, s'il veut dévaſter ſes petits Etats, fut ruiné pendant la dernière guerre d'Italie, parce que les Autrichiens, en inondant ſon pays, diſoient : Nous uſons du Droit de la Guerre, en foulant un de nos ennemis, allié de la France & de l'Eſpagne; honneur que ce Prince paya bien chèrement. Il crut s'en vanger depuis, en quittant ces deux Puiſſances, démarche peu meſurée qui auroit pu lui nuire encore, ſi l'Alliance, qui doit faire la félicité de l'Europe, n'avoit tout réuni.

Le Landgrave de Heſſe-Caſſel, & le Duc de Brunswick-Wolfenbutel, ne ſont pas à ſe repentir de leur alliance avec le Roi d'Angleterre; leurs pays ſaccagés, & les cris douloureux de leurs peuples, réduits à la plus affreuſe miſère, doivent être la ſource éternelle de leur remords.

Les Souverains, dont les Etats ſont peu conſidérables, ne peuvent guère garder la neutralité; une des deux parties belligérantes les force à ſe déclarer, ou ils deviennent la proye de toutes les deux. Mr. le Duc de Saxe-Gotha n'a que trop fourni dans cette guerre la

preuve de ce que j'avance; protégé par les Cours de Verſailles & de Berlin, la ſituation de ſon pays, l'a mis dans le cas de ſe voir maltraiter indiſpenſablement par les troupes Françoiſes & Pruſſiennes; malheur preſque toujours attaché à la poſition d'un Prince, qui ſe trouvant dans l'impoſſibilité de réſiſter, doit obéïr aux circonſtances. Je ne connois qu'un Prince aſſez grand politique pour avoir ſu maintenir le calme dans deux petits Duchés pendant un Règne de 31 ans, & dans des temps où la France & l'Allemagne, entre leſquelles ces Etats ſont enclavés, étoient en guerre; forcé ſouvent de ſe déclarer, il conſerva toujours une neutralité qui fit le bonheur de ſes Sujets, pendant que le reſte de l'Europe gémiſſoit ſur l'embraſement général: ce Souverain étoit formé pour règner ſur de plus vaſtes Provinces, mais jamais ſur des peuples plus fidèles.

Les Rois, qui ont la force en main, s'allient au gré de leur intérêt: mais les petits Princes n'étant que trop ſouvent les jouets de la ſupériorité, doivent éviter ces alliances brillantes qui ne leur apportent ordinairement que des mal-

heurs, & convertiſſent le titre *d'allié* en celui de *protégé*, moins flatteur, mais plus ſolide.

La Principauté de Monaco ſubſiſte en ſûreté ſous la protection de la France, elle ne trouveroit peut-être pas ſon bonheur à l'abri d'une alliance.

Il y a des cas où des petits Princes peuvent rechercher l'alliance d'un Souverain puiſſant, mais il faut qu'ils conſidèrent, avant de tenter cette démarche, deux choſes importantes.

Il faut, *primò*, que le Prince ſupérieur en forces, ait dans tous les tems un beſoin eſſentiel d'un Prince foible, ce qui ſuppoſera néceſſairement des ménagemens pour les ſujets, & de la bonne foi envers le Maître. *Secundò*, le Prince foible doit obſerver de ne point contracter de convention offenſive contre une Puiſſance voiſine, ſupérieure par ſes forces perſonnelles ou par ſes alliances, au Souverain auquel il s'unit. En uſant de cette ſage précaution, il met ſon pays à l'abri de toute incurſion: effectivement, le Prince qui doit le ménager par le beſoin qu'il a de lui, le laiſſera jouïr du calme; & l'autre qui, par la poſition de ſes Provinces, doit redouter ſon al-

liance, respectera sa neutralité: terminons ce Chapitre par l'article de la paix.

Il est quelquefois plus glorieux qu'utile de donner la paix au monde; une paix précoce ou mal-cimentée, est ordinairement l'avant-coureur d'une guerre plus cruelle que celle qu'elle vient d'éteindre. Voyez le dernier Traité d'Aix-la-Chapelle, & vous conviendrez que j'ai raison. La Paix plâtrée, qu'on y signa, & qu'on m'a fort mal à-propos attribuée, fut l'ouvrage d'une précipitation affectée, ou d'un amour propre mal-entendu. Si Mrs de St. Severin & Dutheil, qui n'étoient pas sans talens, avoient eu moins d'empressement de briller dans les gazettes & dans les cercles des Nouvelistes, endroits obscurs qu'on affecte de mépriser dans le tems même qu'on cherche à y figurer; si ces deux Ministres avoient porté leur principale attention sur l'Acadie; si, provisionnellement, ils avoient en termes clairs & précis, préparé le réglement des limites & lié la mauvaise foi Angloise par des Places de sûreté dans le Canada; l'Europe vivroit en paix, & le sang d'un million d'hommes ne crieroit pas à l'injustice.

On a écrit sur cet objet de gros *Mémoires*, que le Public a lus avidement pendant cinq ans; (*a*) ces piéces, dans lesquelles Mr. de Silhouette a eu beaucoup de part, n'ont servi qu'à donner le tems à l'Angleterre de préparer ses manœuvres, & de travailler à la destruction de notre commerce, par l'anéantissement de la Marine. L'évènement a fait toucher au doigt les fautes qu'on avoit commises, & nous pensons, après coup, que toute paix qui prête une ouverture à une nouvelle guerre, est un ouvrage vicieux, le fruit de l'intérêt, ou de l'ignorance. Il vaut mieux continuer pendant un an, une guerre commencée, que de la faire cesser par une paix mal-entendue.

La Convention de Closter-Seeven, étoit un chef-d'œuvre, qui auroit approché Mr. le Maréchal de Richelieu de son grand oncle, s'il ne l'avoit pas rendue défectueuse par des omissions qui en ont, pour ainsi dire, fait tolérer la violation. Un mot de moins, une expression de plus, rendent souvent une paix utile ou dangereuse.

(*a*) Imprimés en 3 Volumes.

Il y a des circonſtances fâcheuſes, où le Souverain qui n'a entrepris qu'une guerre légitime, eſt forcé de demander la paix à un ennemi victorieux : le Traité deviendra alors onéreux à celui qui a échoué ; qu'importe ? Cédez aux circonſtances avant que de réduire vos peuples à l'extrême miſère : mais la paix que vous ſignez étant l'ouvrage de la force & de la violence, les droits que vous aviez avant le commencement de la guerre, reſtent entiers, & des évènemens ſubſéquens, peuvent les faire valoir.

Il y a un autre moyen de céder aux circonſtances ; c'eſt l'uſage des *Trèves* : mais il ſe perd, parce que le plus fort a reconnu que ces paix limitées tournoient ſeules à l'avantage du foible, qui employoit le tems de la Trève à acquérir des reſſources ſuffiſantes pour recommencer la guerre avec plus de ſuccès. D'ailleurs les Trèves ſont tombées depuis que les voies de la négociation, rendues faciles par l'eſprit philoſophique, ont applani ſans peine de grandes difficultés. Les ſuſpenſions d'armes ont eu le même ſort, & elles n'ont lieu aujourd'hui que dans le cas d'une paix

prochaine & assurée par la signature des préliminaires. Tous ces avantages manquant aux Princes, dont les forces sont peu considérables, ils doivent plier sous la nécessité, & attendre des occurrences heureuses pour soutenir la légitimité de leurs prétentions.

Il faut bien se garder de poursuivre la guerre dans des momens de calamités, parce qu'un Ministre ou un Général la demande. Attendre, pour faire la paix, que le peuple, accablé sous le joug, ne puisse plus subvenir aux taxes qu'on lui impose ; c'est augmenter la misère publique, & se mettre dans le cas d'aliéner la bonne volonté des sujets, & d'être privé des ressources extraordinaires auxquelles ils se prêtent dans des momens infortunés.

Ce que je viens de dire, regarde les Souverains malheureux; il me reste à recommander à ceux que la fortune ou la supériorité de leurs forces à rendus triomphans, de ne point abuser de leurs succès en prolongeant les maux inséparables de la guerre. L'exemple de l'Aventurier du Nord, doit à jamais effrayer les Princes; chercher à les imiter, c'est courir la carrière des tyrans.

Un Prince, dont l'ame ſenſible, cherche à faire le bonheur de ſes peuples, s'arête au milieu de ſes conquêtes, propoſe à ſon ennemi de lui rendre la juſtice que celui-ci lui a refuſée avant l'ouverture de la guerre; s'il le ſatisfait, il dépoſe les armes, & devient les délices du monde. Un Souverain qui ſacrifie ſes droits, pour procurer la paix, jouït de l'eſtime univerſelle, pourvu toutefois qu'un ſacrifice trop précoce, n'enhardiſſe point l'inſolence de ſes ennemis, & ne les engage pas dans une nouvelle guerre, que leur défection totale, auroit éloignée.

CHAPITRE VII.

Des Financiers.

LE nom de *Financier* eſt toujours odieux, parce que l'exercice de ſes fonctions roulant ſur la perception des impôts, mot terrible aux yeux du peuple, il porte la déſolation dans le ſein des Villes & des campagnes : d'ailleurs, les mœurs des *Traitans* du ſiècle dernier

nier laiſſent toujours une idée aviliſſante des Financiers. Envain l'eſprit philoſophique & l'urbanité d'un tems plus éclairé, ont adouci la férocité des Fermiers; on croit ſe retrouver encore dans ces jours orageux, où le Cardinal Mazarin payoit quinze ſols pour en emprunter cinq.

Les déprédations commiſes dans l'intérieur du Royaume, les vols exercés avec une ſorte d'impunité ſur les frontières & les pirateries des Traitans des Armées, ſont toujours imputées au Miniſtre chargé de réprimer ces excès: il faut appaiſer le peuple quand il ſe plaint avec juſtice; le punir, quand il eſt rebelle, & le dédaigner, quand ſes clameurs n'en font qu'un chanteur indiſcret.

Quand Mr. le Cardinal Mazarin avoit mis un impôt nouveau, il demandoit à ſes créatures ce qu'on diſoit dans Paris: on répand, lui répondoit-on, des couplets atroces contre votre Eminence; *tant mieux*, reprenoit le Cardinal, *s'ils cantent la canſonnete*, *ils pagaront*: on voit que ce Miniſtre connoiſſoit aſſez notre Nation pour lui rendre mépris pour mépris.

Un Miniſtre chargé de la partie des

impots, se manqueroit essentiellement, s'il s'imaginoit que les Vaudevilles d'un peuple qui chante du même ton ses victoires & ses défaites, pût le justifier aux yeux des Nations ; mais avant de passer au Chapitre des Impositions qui suivra celui-ci, parlons de ceux qui les perçoivent par état.

Quels sont aujourd'hui les Financiers? Cette question paroît fort simple ; mais nous venons de faire enfermer au donjon de Vincennes Mr. le Marquis de Mirabeau, qui n'a pas voulu la concevoir, ou du moins qui a cru se justifier, en rejettant l'opprobre du terme sur la personne même du Roi.

Nous avons en France trois sortes de *Traitans*, connus autrefois sous le nom odieux de *Partisans :* les uns perçoivent dans toute l'étendue du Royaume, les droits du Prince, moyennant une somme convenue qu'ils lui rendent annuellement ; les autres entreprennent pendant la guerre & pendant la paix, la subsistance des troupes : les derniers, enfin, sont des espèces de furets qui, saisissant avidement les circonstances, donnent des plans d'impôts, des projets & des Edits, dont le but général

eſt de ſoulager foiblement le Prince en ruinant le peuple, & en s'enrichiſſant eux-mêmes. Voilà trois ſortes d'hommes que je connois fort ; les Fermiers-Généraux n'ont fait autrefois des gains immenſes ; que par l'inattention & le défaut de calculs des Miniſtres chargés de veiller à cette partie ; s'ils avoient ſu reſtreindre ces Financiers, ſeulement à quinze pour cent de bénéfices, ils auroient arrêté ce luxe inſolent, qui inſulte à la miſère publique, & fait entrer chaque année dix millions de plus dans les coffres du Roi, que quarante hommes engraiſſés des beſoins de l'Etat, ſe partagent, pour les étaler aux yeux de l'univers, indigné de ces Palais faſtueux, qui le diſputent à la magnificence de Verſailles. On dit tous les jours que les Fermiers-Généraux ne peuvent être coupables de malverſation, parce qu'ayant un Traité avec le Prince, ils ne perçoivent que les droits qui leur ſont accordés par cet Acte.

Il faudroit plus de tems que les affaires du Roi ne m'en laiſſent, pour diſputer à fonds cette objection ſpécieuſe ; je ne veux point parler ici ni de

l'extenſion des droits, ni des abus dans la perception: je dirai ſeulement que, ſi ces Traitans étoient réduits à un gain honnête, le peuple payeroit dix millions de moins par année, & cet objet important mérite de fixer les réflexions du Miniſtre. J'avoue que les circonſtances ne permettent pas une innovation actuelle; mais le bail des Fermiers une fois éteint, on peut, lors du renouvellement, modérer le luxe de ces hommes déja fort riches, faire le bien du Prince & du Sujet; le bonheur de la nation eſt ſous la main du Contrôleur Général; il ne faut que des circonſtances heureuſes pour l'opérer: je me réfère ici à ce que j'ai dit dans le Chapitre relatif au choix des Miniſtres.

A l'égard de cette claſſe des Traitans, chargés ſous le nom de Munitionnaires & d'Entrepreneurs, de la ſubſiſtance des Armées & du détail des Hôpitaux, ſi j'en excepte la partie des vivres, dont j'ai toujours été fort content, je ne vois ail'eurs que malverſations & rapines; c'eſt contre ces horreurs que je me propoſe de ſévir à la paix par l'établiſſement d'une Chambre de Juſtice dont j'ai déja formé le plan. C'eſt

à ce Tribunal, pour lequel je nommerai au Roi des Sujets capables, que tous les hommes qui ont été chargés directement ou en sous-ordres, du moindre Traité concernant le service des Armées actuellement en campagne, viendront rendre un comte exact de leur gestion. Celui qui sera convaincu d'avoir fait manquer le Soldat en malversant, sera pendu, & ses biens confisqués au profit de Sa Majesté: les autres délinquans, seront condamnés à d'autres peines corporelles & pécuniaires, suivant l'exigence du cas & la qualité du délit. On pourra même traduire à la Chambre de Justice ceux qui ont régi quelques parties du service au nom du Roi; je puis en excepter le Sr. d'Hauteville que Mr. de Montmartel m'a donné pour l'administration des fourages, son travail me plaît & je le crois honnête homme.

La politique, outre notre impossibilité réelle, ne nous permettant point de payer les Traitans de nos Armées à fur & à mesure de leur fourniture, on continuera à devoir au moins un tiers à chacun d'eux, & ce dépôt restant entre les mains du Roi, servira de peine dans les cas d'exaction.

Je finis par ces *Faiſeurs* de projets, qui fatiguent inceſſamment leur imagination pour aſſouvir leur avidité

Tout impôt eſt onéreux, & quand celui qu'on vous propoſe, doit plus valoir au Traitant qu'au Roi, on doit le rejetter avec indignation. Depuis que j'ai pris connoiſſance des affaires du Royaume, on m'a préſenté deux mille projets, dont les auteurs auroient dû aller aux galères, ſi je n'avois craint qu'une juſte ſévérité n'éloignât des perſonnes honnêtes qui avoient des vues droites.

CHAPITRE VIII.

Des Impôts.

ON dit que la France eſt plus foulée par les impoſitions, que les autres Etats de l'Europe; le tableau que je vais préſenter, donnera, au moins pour l'avenir, des idées contraires.

Dans les Républiques (j'en excepte celles de Veniſe & de Gênes, où le peuple, ſous l'emblême illuſoire de *la*

liberté, (*a*) vit dans un honteux eſclavage) il ne ſe lève aucun impôt que par le conſentement unanime de la Nation. Les Anglois jouiſſent du même avantage; le droit d'aſſembler le Parlement réſide ſeul dans la perſonne du Roi : les Membres des différens Corps de l'Etat réunis, Sa Majeſté expoſe ſes beſoins, & c'eſt d'après les délibérations de la Chambre Haute & des Communes, qu'on lui accorde ſes demandes, qu'on les modifie, ou qu'on les refuſe.

Dans les Royaumes Monarchiques, le Souverain a la liberté d'impoſer ſur ſes ſujets telles ſommes qu'il juge à propos; privilège qui n'eſt pernicieux aux peuples que lorſqu'ils ſont gouvernés par un Prince capable d'abuſer de ſon pouvoir par avarice ou par ambition

Les Orientaux, malheureux ſans reſſource, n'ont d'exiſtence que celle que leur Maître veut bien leur prêter; victime de la cupidité, ou du caprice d'un Sultan, un Turc, le plus honnête homme de la terre, n'eſt jamais ſûr de conſerver ſes jours, ni les biens qu'il a légitime-

(*a*) Sur la porte des priſons de Gênes, ſur les fers des galeriens, on lit ces mots gravés en gros caracteres : *Libertas.*

ment acquis : le fatal cordon, ou un exil éternel, met le Grand-Seigneur en poſſeſſion du prix de ſes travaux, de façon qu'un Muſulman, qui fait cas de la vie, devroit ſe condamner à une paiſible médiocrité, qui le mît à l'abri de l'inſatiabilité du Deſpote.

Les Princes d'Allemagne, qui forment une claſſe ſubalterne dans le Gouvernement deſpotique, regardent leurs ſujets comme on regarde une bête de ſomme ; plus elle porte, plus ils en tirent de profit.

Je vais rentrer maintenant dans l'ordre des différentes claſſes des Souverains, & peſer ce qu'ils peuvent & doivent faire pour l'avantage de leurs peuples, & je finirai par démontrer que, ſi on ſavoit *impoſer* à propos en France, le Prince en ſeroit plus riche, & la Nation plus heureuſe.

La tyrannie de ces Républicains, qu'une nobleſſe chimèrique rend injuſtes & orgueilleux, a été tolérée pendant ſi long-tems, que le peuple opprimé ſouffre moins par un reſpect forcé, que par une preſcription de ſervitude qui l'enchaîne.

Veniſe, jadis Reine des mers, eſt aujourd'hui une petite République, qui

marie sa misère présente avec le souvenir de son antique splendeur; un noble Vénitien croit être l'égal des Monarques. Nous avons vu cette République fastueuse prétendre illustrer un de nos Rois, en le créant, lui & ses successeurs, *Nobles Vénitiens; Caricature* Italienne, plus digne du mépris dont l'Allemagne la couvrit, que des louanges dont quelques Auteurs voulurent la charger.

Venise, deviendroit encore recommandable, si le nombre trop étendu des Nobles de la République & de *Terre Ferme*, ne composoient presque la moitié de la Domination; de sorte que le peuple fournit, pour ainsi dire, seul aux charges communes. Malheur à ceux qui représentent & qui murmurent; il est moins imprudent d'attaquer la Religion & ses mystères, que d'y fronder les motifs d'un impôt.

On parle toujours avec exclamation de la Banque de cette République, trésor immense, j'en conviens, mais dont les richesses enfouïes sont comme perdues pour l'Etat, puisque leur circulation ne dépend presque que de la mauvaise intention de la Cour Ottomaene. Venise en paix, ressemble à ces Traitans qui ac-

cumulent des trefors, tandis que le peuple languit; tous ceux qui connoiſſent la Banque de Veniſe, diront que les intérêts de l'or, entaſſé dans les coffres de la République, mettroient la Nation à l'abri des impôts, ſi on ſavoit placer convenablement ces ſommes : qu'il ſeroit doux à un peuple de ne devoir que ſon obéiſſance à ſon Maître!

Ces tréſors, dira-t on, ſont efficaces dans les ems critiques; le caprice d'un Viſir peut faire armer le Grand-Seigneur, & la République ne ſçauroit avoir des coffres trop pleins pour défendre ſes poſſeſſions : vains raiſonnemens! Entaſſer de l'or dans des coffres, ce n'eſt ni le moyen de garder, ni de maintenir des places: ſi les Vénitiens employoient par année la centième partie de l'intérêt des fonds verſés dans leur Banque, ils ſe garantiroient des incurſions qui peuvent les menacer, parce qu'ils auroient des Généraux, des Soldats & des Marins inſtruits & diſciplinés. Mais tel eſt l'eſprit de ces petites Républiques, elles n'éteignent l'incendie, que lorſqu'il éclate de tous côtés, & les maux préſens étant les ſeuls qui les touchent, elles ne veillent preſque jamais ſur l'avenir. Veniſe peut

ſuffire à elle-même; ſa sûreté, ſa gloire & la félicité de ſon peuple, dépendent de l'économie de ſes finances: mais l'indolence attachée au climat, & le génie peu communicatif de la Nation Vénitienne, écarteront toujours la connoiſſance immédiate des objets intéreſſans pour la République, & on aimera mieux laiſſer ſubſiſter un impôt onéreux, que de tirer des fonds plus conſidérables engloutis dans la terre.

Les Vénitiens ont un Conſeil où l'on traite des Finances; mais ils n'ont point de *têtes financiéres*, parce que l'amour propre des Nobles, regardant le peuple comme un atôme mépriſable, dédaigne de veiller aux moyens de le ſoulager, & l'on parle des Finances dans le Sénat de Veniſe, comme un Traitant compte ſes écus; c'eſt à-dire, pour ſe rappeller les monumens de ſon oppreſſion, & le ſeau des calamités publiques

Gênes, moins riche que Veniſe, eſt plus tyrannique, & le Citoyen Génois eſt par conſéquent plus malheureux que celui de Veniſe: j'avoue que l'Etat de Gênes eſt pauvre, & que les richeſſes de la République réſident ſeules dans les particuliers. Eclairciſſons cette dernière

expreſſion, capable d'effaroucher les *Nobles*, & diſons que ſi on en excepte trente Négocians, tous les tréſors exiſtent dans les coffres *degli Signori Cavaglieri.*

Gênes tombera avant un ſiècle ; la mauvaiſe adminiſtration de ſes finances, ſa cruauté avec les Corſes, & le Vice-Général du Gouvernement, entraîneront ſa chûte.

Mais s'il ſe trouvoit, me dira-t-on, un génie ſublime qui changeât la face de cette République, la prédiction tomberoit; non, je dis de même, que celle que je vais annoncer, ſeroit encore plus certaine. Ce génie, ce mortel unique, périroit aſſaſſiné ; c'eſt-là le ſort des grands hommes qui naiſſent dans les petites Républiques ; leur procurer un bien qu'elles ignorent, c'eſt innover, & toute innovation eſt un crime auprès du foible & jaloux Républicain. Gênes, Veniſe & la Hollande même, offrent plus d'un exemple de cet attentat.

Les Génois ont une *Banque*, qu'on nomme *de St. Georges*, elle leur procura en 746, l'avantage de les garantir d'un pillage, que l'animoſité du ſoldat auroit exercé avec fureur; trois millions de Génonines, allant à plus de vingt-ſix mil-

lions de notre monoie, acquitèrent les premières dettes de la conquête. Il eſt vrai que toute la République fut ruinée par cette exaction; mais enfin elle paya, ſans qu'aucun impôt vint alors fouler le peuple. Ceux qui n'auront pas ſaiſi mon idée, voudront peut être conclure delà, qu'il eſt avantageux d'amaſſer de gros fonds; ma réponſe eſt ſimple: la Banque de Gênes avoit une activité continue dans le temps que les Autrichiens ſe rendirent maîtres de cette Capitale: les fonds dépoſés dans la Banque de St. Georges, rapportoient des intérêts conſidérables, & ce fut, (cas unique à Gênes,) les particuliers opulens, actionnaires de cette Banque, qui fournirent à la République les moyens de ſatisfaire aux contributions impoſées par l'ennemi, & de ne point tirer ſur la partie miſérable de l'Etat, qu'on appelle *le peuple.*

Il eſt vrai que l'altération, ou pour mieux dire, l'extinction momentanée de la Banque, porta une atteinte fatale au commerce général, qui en eſt à peine relevé.

Le peuple Génois, qui ſe dit *libre*, eſt livré à une ſervitude continuelle, il n'eſt pas même le maître de boire le vin, &

de manger le pain qu'il souhaiteroit: la tyrannie du Sénat, sous le prétexte maladroit de veiller aux besoins des Citoyens, vend *journellement*, à un prix très-haut, un pain & un vin très-mauvais. L'État de Gênes n'a pas de bon vin, & presque pas de bled; les François, excités par leur intérêt à y apporter l'abondance, ont amené souvent à Gênes des vins de Languedoc & de Provence, & des grains de Barbarie: le peuple vouloit courir au Port, mais retenu par les Edits du Sénat, il ne pouvoit se procurer ce qui lui manquoit. Un Citoyen convaincu d'avoir acheté & même bû de ce vin, étoit contraint de payer une amende.

Tandis que le particulier étoit ainsi puni, les Nobles enlevoient le vin & les bleds, qu'ils ne déposoient point au Magazin destiné à la subsistance du Public, mais qu'ils faisoient servir injustement à leurs besoins. Les impôts mis sur ces denrées venues de l'étranger, tournoient au profit du Sénat qu'ils ruinoient. Ceci n'est point un paradoxe; il est aisé de sentir que si la politique exige que vous imposiez de gros droits sur les marchandises ou denrées que

vous avez en grande quantité, quoique vos voisins viennent les apporter chez vous, cette même politique veut que vous facilitiez, par une exemption indéfinie, l'importation des choses dont vous manquez.

Mettre des impôts sur les subsistances nécessaires à l'Etat, c'est être aussi maladroit que cet avare, chassant de sa maison un homme qui venoit lui compter de l'argent: d'ailleurs, il est à remarquer, comme je viens de le dire plus haut, que le produit de ces impôts, flattant ceux qui les perçoivent, coûte beaucoup plus à l'Etat, qu'il ne lui rapporte. Deux raisons feront saisir cette vérité. 1°. L'Etranger, lassé de payer des droits onéreux, dans le tems qu'il croit être utile, peut abandonner ce commerce, & faire souffrir le pays qui l'a gêné. 2°. Si les impôts n'arrêtent point sa course, il arrivera que le peuple payera en sus du prix réel de la denrée, la valeur de l'impôt: il est bon de mettre des droits sur les choses de luxe, introduites dans un pays qui ne les connoît pas; mais la prudence demande qu'on ouvre un passage libre aux subsistances & aux marchandises que la nature du cli-

mat & la ſtérilité du ſol, ne produiſent point chez vous. J'ai toujours lû avec peine les Ordonnances de nos Rois, qui attachent une taxe au profit du Prévot de l'Armée ſur toutes les denrées qui ſe débitent dans les camps; cet impôt n'eſt établi que pour l'avantage du Prévôt, & le détriment des Troupes, parce qu'il éloigne toujours l'abondance, & ſouvent le néceſſaire, ſans lesquels on fait vainement la guerre. Je ne diſſimulerai point que j'aurois ſupprimé toutes ces taxes, lorsque je commandois l'Armée du Roi en Provence, ſi Jeannet, que j'avois pour Prévôt-Général, n'avoit été un honnête homme, qui préféra le brevet de Colonel que je lui fis avoir, aux moyens odieux de s'enrichir.

Gênes, met des droits ſur le Caffé qui entre, & ſur celui qu'on diſtribue en liqueur; un ſeul Citoyen a le droit de vendre celui-ci, & paye, pour ce privilège excluſif, cent livres par jour, monnoie du pays. Cette impoſition, contre laquelle on ſe récrie, n'eſt pas odieuſe, parce que le caffé eſt un breuvage que le luxe a tâté par curioſité, qu'il a conſervé par air, & que les Médecins ordonnent, parce que le Philoſophe Pourchot

chot en a composé un petit Traité qu'il a rendu presque essentiel à leur art.

Les droits qu'en France les gens prévenus, qualifient de Maltote, sont si forts & si onéreux à Gênes, que le Sénat donne jusqu'à mille sequins aux Ministres Etrangers qui veulent restreindre leurs prérogatives à leur propre besoin, c'est-à-dire, à ne faire entrer pour leur compte, que ce qui est exactement nécessaire à l'entretien de leur maison.

Les Provinces-Unies forment une République puissante & heureuse; jamais on n'y entend la voix du peuple s'élever contre les impôts: il est vrai que le commerce & la liberté, qui sont la base de la constitution de la Hollande, mettent le simple Citoyen dans une position aisée. D'ailleurs la nature des contributions qui se perçoivent dans les Etats-Généraux, est un garant de la légitimité des impositions.

Les unes regardent la Province particulière qu'on habite, les autres touchent le corps entier de la République. Dans le premier cas, les Magistrats que la Ville s'est choisis, taxent, veillent à la perception, & rendent un compte stricte: dans le second cas, qui n'a lieu que lorsqu'il

s'agit d'une guerre imminente, de la conservation de la République, ou de quelques évènemens urgens, toutes les Provinces délibèrent, & le refus d'une seule arrête le concours unanime des autres. Je demande maintenant si dans de telles conjonctures, la Nation figurant toujours elle-même dans les comités, doit redouter la dureté des impôts?

L'Angleterre est presque dans la même position; il n'y a jamais chez elle de taxe odieuse, quoiqu'on en ait mis sur la Lumière, & même quelquefois sur l'air qu'on respire. Pourquoi ces impôts singuliers n'ont-ils rien de révoltant? C'est que la Nation les fixe, & tout peuple qui est assez heureux pour se gouverner lui-même, croit toujours se comporter avec une dignité qui assure son bonheur: d'ailleurs il est constant qu'il n'y a aucun Sujet de la Grande-Bretagne, qui, en payant un impôt, ne croie le lever; la Majesté des Rois est une contagion répandue dans tout ce peuple, & le moindre des Citoyens de Londres, dit hardiment, *qu'il fait la guerre au Roi des François* (*a*), &

(*a*) On sçait que depuis l'an 1420, les Rois d'Angleterre abusant de l'imbecillité de Charles VI, prirent le nom de Roi de France, & ne donnèrent aux

que son commerce en souffre. Que résulte-t-il de toutes ces observations? Une proposition simple; les autres Nations sont ruinées par les Edits bursaulx; & le peuple Anglois se ruine lui-même; il n'en est pas moins vrai, que la confiance qui regne dans la Grande-Bretagne, facilite extrêmement la levée des taxes; les papiers publics, qui ne sont que des feuilles de chêne dans tant de pays, deviennent un or pur à Londres. La différence est aisée à saisir; dans un Etat Monarchique, le peuple n'est rien; dans un pays libre, tel que l'Angleterre, la Nation est tout, & donne à ses papiers le cours & la valeur réelle qu'elle y veut mettre. Je sais qu'avec de pareilles facilités, un Royaume contracte nécessairement des dettes immenses; mais qu'importe, s'il suffit à tous ses besoins? D'ailleurs, c'est l'Etat qui doit à l'Etat, au lieu que dans une Monarchie, c'est le chef qui doit au membres, & qui impose sur eux-mêmes, sous le prétexte de s'acquitter, projet qu'il ne remplit pas toujours

Monarques Très-Chrétiens, que le titre de Roi des François, vaine formalité, qui veut cacher beaucoup de petitesse sous un air imposant, ridicule & fastueux.

On voit avec peine, les impôts qu'on met sur les subsistances les plus utiles au menu peuple; taxer l'entrée des grains, du porc, du bois & des viandes ordinaires, c'est agir avec une mal-adresse qui épuise le pauvre Citoyen, & rapporte peu aux Souverains; cette foule de Traitans & de Commis préposés à la levée de l'impôt, en absorbent la meilleure portion.

Sur quelle partie faut-il donc imposer dans un Etat Monarchique? Sur les objets qui, non seulement, touchent le luxe, mais dont tout homme honnête peut se passer, ou qu'il est en état de payer.

TABLEAU

Pour les tems de guerre, & dont on diminuera les droits à la paix.

	liv.	sols.
Toute pièce de gibier indistinctement, ...	0	12
— de Volaille, ...	0	6
Chaque bouteille de Vin étranger, ...	0	15
— de Liqueur, . . .	1	0
— d'Odeur, ...	2	0
Chaque livre de Caffé, . .	0	15

— de Chocolat, . . .	1	0
— de Bougie, . . .	0	10
— de Sucre, . . .	0	10
— de Confitures (autres que les Domeſtiques), . .	1	0
— de Fromage du pays, . .	0	10
— de Fromage étranger, . .	1	0
— de Poiſſons de Mer (*le ſalé* excepté, . . .	1	10
— de Rivière (autre que celui appellé *Poiſſon blanc*), .	0	10
Chaque cent d'Huîtres, . .	3	0
Chaque once de galons d'or, .	3	0
— d'argent, ...	2	0
Chaque aulne de Velours uni, n'importe de quelle couleur,	5	0
— de Velours façonné, . .	10	0
— de Panne, . . .	3	0
— de Pluche de ſoie, . .	5	0
— d'Etoffe d'or, . . .	20	0
— d'argent, ...	8	0
— de ſoie, ...	2	0
— de Peliſſe du pays, . .	2	10
— de Peliſſe étrangère, . .	7	10
— de Perſe fine, . . .	5	0
— d'Indienne étrangère, .	3	0
— De Drap fin (autre que celui *d'Elbœuf* & de *Carcaſſone*),	3	0
— de Drap fin d'Angleterre,	10	0

— De Pluche ratinée étrangère, 10 0
— De Dantelles du pays ou étrangères, ... 30 0
Pour un quatrième Domeſtique chez un homme qui n'eſt pas titré, ... 20 0
Pour chaque Domeſtique qui excédera le nombre de dix, chez les Marquis, Comtes, Barons, & Chevaliers, . . . 15 0
Pour chaque Domeſtique qui excédera chez les Ducs & Maréchaux de France, le nombre de ſeize, ... 10 0
Pour chaque Domeſtique qui excédera le nombre de cinquante chez les Princes du Sang, . 5 0

Quoiqu'on reſpecte trop l'eſpèce humaine, pour qu'on affecte le mépris de comparer un laquais à un cheval, la taxe impoſée ſur les Domeſtiques doit être également miſe *ſur les chevaux*; ce n'eſt ici, ni l'homme, ni l'animal qu'il faut regarder, mais ſeulement le luxe.

Je n'ai point parlé du Tabac dans l'énumération que je viens de donner, parce que l'extrême intelligence des Fermiers-Généraux ne m'a pas même laiſſé la liber-

té de glaner sur cet article essentiel. Le premier des Traitans, qui eut l'adresse populaire d'aller distribuer dans les campagnes des feuilles pulvérisées, fit la fortune de ses camarades; les Payſans voulurent avoir des sensations, le tabac en poudre réussit. Un autre Traitant jaloux de la gloire immortelle, & du profit plus durable que son illustre Confrere avoit procuré à *la Compagnie*, s'avisa de renfermer de ces mêmes feuilles dans un petit rond de terre cuite, allongé par un tuyau qu'on porte à la bouche aprés y avoir mis le feu. Cette opération, que les Fermiers de cet heureux tems regardèrent comme le digne effort de l'esprit humain, fut célébré par des Poëtes Maltotiers: la vérité est que, l'imagination de ces Financiers, dont la superfluité étoit le seul objet, les enrichit encore aujourd'hui. Je voudrois qu'une tête froide & sensée calculât le nombre des millions que l'impôt, dont j'ai donné la liste, produiroit; elle verroit que les seules Villes de Paris, Lyon, Bourdeaux, Rennes & Toulouse, suffiroient pour soulager le peuple, & l'exempter de payer des impôts onéreux, non seulement sur ce qu'il mange absolument pour vivre, mais même sur la sub-

ſtance de l'élément qui fait cuire ſa chétive nourriture. Allons plus loin, & avec les impoſitions qu'il me reſte à propoſer, je délivre le peuple de toutes les taxes extraordinaires, & j'enrichis l'Etat par la population, qui eſt ſon premier patrimoine, & je change de pieux Fainéans en des ſujets utiles.

Un Auteur moderne a dit: (a) *La Religion Catholique Romaine périra dans 500 ans*; elle périra faute de ſujets; cet Ecrivain, quoique Calviniſte, & par conſéquent ſuſpect, pourroit malheureuſement avoir prédit la vérité; les Cloîtres qui ſe glorifient d'intéreſſer le Ciel pour le ſoutien de la Religion, la feront tomber par le nombre immenſe de Citoyens qui vont y cacher leur oiſiveté.

Puiſqu'il eſt décidé que les Rois ne peuvent, ſans l'autorité du Pontife, abolir le célibat des gens voués à l'Egliſe; il faut du moins que tous les Solitaires des deux ſexes, qui augmentent, en quittant le monde, les charges publiques qu'ils partageroient avec le reſte de la Nation, indemniſent cette même Nation en payant un impôt au Souverain.

Ainſi tout homme qui entre dans un

(a) Penſées du Sr. Labeaumelle.

Cloître après l'âge de soixante ans, payera cent écus d'impôt en entrant, & le Monastère qui l'aura reçû, portera à sa mort une pareille somme dans les coffres du Prince. Ceux qui feront des vœux avant l'âge de soixante ans, payeront six cens livres, & à sa mort le Monastère en donnera autant. A l'égard des filles, celles qui feront des vœux avant l'âge de quarante-cinq ans, payeront mille livres, les autres, cinq cens livres, & les Couvens payeront pareille somme à leur mort.

J'ai deux motifs pour proposer l'impôt sur les Monastères; le premier est de rendre les Supérieurs difficiles sur le choix des Sujets: le second est, que recevant une dot de ceux qui y entrent, il est juste que le Roi tire une légère partie de ce fond dont les gens de *main morte* profitent au décès du reclus, qui dans le monde auroit partagé le poids de ses concitoyens & payé des impôts à son Prince.

J'ose appeller les dévots les plus austères, & je leur demande s'il y a de l'injustice dans l'impôt que j'établis ici? Ils me diront peut-être que tous ces Ordres Religieux sont utiles; je demanderai à quoi? Et je ferai voir qu'un petit nombre de Prêtres séculiers feront sans peine,

& avec une utilité plus grande, ce que font les Moines de toutes les Congrégations du monde; j'en excepte les Religieux de *St. Jean de Dieu*, vulgairement appellés, *Freres de la Charité*

Parmi les impôts & redevances singulières des peuples Allemands à leur Souverain, il en eſt un établi dans plus d'un Etat, dont l'objet eſſentiel ſera regardé comme minutieux par ces hommes qui ne veulent rien approfondir.

De tous les impôts, dont ces Princes accablent leurs infortunés ſujets, je n'en ai trouvé qu'un ſeul de louable, encore dois-je dire que c'eſt moins l'amour du bien public, que celui de l'argent, qui l'a imaginé. Tout Citoyen, dans pluſieurs Etats de l'Allemagne, eſt obligé de repréſenter chaque année un certain nombre de têtes de *moineaux*, eſpèces d'oiſeaux d'autant plus dangereux qu'ils joignent à l'inſtinct de prévoir les embuches qu'on leur dreſſe, l'art ſingulier d'épier la main du Cultivateur, & de lui ravir le prix de ſon travail en enlevant le germe du grain preſqu'au moment qu'il le ſème: celui qui n'apporte point le nombre de têtes preſcrites, paie une amande.

Cet impôt ſur les moineaux eſt prévoyant; on devroit l'introduire par-tout,

Mr. de Brou, Intendant de Normandie, accorde cinq sols à tous ceux qui viennent apporter à Rouen une de ces têtes de moineaux; ce qui seroit une imposition dans la Champagne & dans la Brie, doit être une gratification en Normandie. La nature du pays & la richesse des provinces constituent la différence, & Mr. de Brou l'a bien sentie. Cet Intendant, dont on ne sauroit trop louer les Ordonnances, est digne d'être imité par ses Collégues; mais on veut créer, & l'orgueil humain se révolte, quand il faut qu'il adopte un projet qu'il n'a pas conçu, comme si l'art de faire du bien n'étoit pas une gloire qui rejaillit sur tous ceux qui y contribuent.

Les peuples de l'Allemagne les moins foulés, sont ceux qui vivent sous la domination des Electeurs *Ecclésiastiques*: ne croyez pas que la piété ou l'indulgence ait part à ce soulagement, il est l'ouvrage de la seule politique.

Un Electeur Ecclésiastique n'ayant point de ménagemens à garder pour ses peuples, relativement à ses successeurs qui lui sont inconnus, dévasteroit ses Etats pour satisfaire à sa cupidité, ou à ses plaisirs, s'il étoit le maître d'imposer des taxes sur ses sujets. Que fait-on pour arrêter un désordre qui n'auroit lieu que

trop souvent ? Le Chapitre d'où l'Electeur a été tiré, ne laisse au Prince que l'honorifique, & s'empare de ses revenus & de l'administration de l'Electorat.

A Mayence, par exemple, le Prévôt, & le Chapitre de la Métropole, tiennent le timon de l'Etat, paient, sur les revenus dont ils ont la gestion, les troupes, la Maison de l'Electeur, sa table, ses équipages, & généralement tous ses Officiers, avec une somme de deux cens douze mille livres, monnoie de France, qu'on lui accorde pour ses menus plaisirs de chaque année.

Le Chapitre en prenant ce parti, travaille pour le peuple & pour lui-même. En effet, le peuple qui n'a pas à contribuer à des fantaisies dispendieuses & aux bienfaits dont ces Electeurs accableroient leurs familles, s'ils étoient maîtres d'écouter leur générosité, vit moins malheureux que sous les autres Souverains Allemands.

J'ai eu raison de dire aussi, que le Chapitre travailloit pour lui-même, parce qu'il n'y a pas un des Chanoines Capitulaires, qui n'ait l'espoir de succéder à l'Electeur régnant, & dans cette idée, il est naturel de penser qu'il mettra ses soins à faire ménager des peuples, qui doivent pourvoir un jour au maintien de sa dignité.

La fatalité attachée aux impositions des Princes d'Allemagne sur leurs sujets, provient d'une servitude personnelle; outre les taxes ordinaires & extraordinaires, trop souvent renouvellées, il y a encore un nombre infini de *corvées* qu'on est forcé de remplir, sans que le Souverain admette aucun motif pour s'en dispenser, que de l'argent.

Abus exorbitant de l'autorité! Princes qui voulez vivre dans la mémoire des hommes, ayez le nécessaire pour votre personne, l'agréable pour vos plaisirs, & un superflu honnête pour soutenir l'éclat de votre rang; mais n'allez pas vexer vos peuples en les surchargeant d'impôts odieux pour satisfaire à des passions frivoles, ou à des plaisirs honteux.

CHAPITRE IX.

De la dispensation de la Justice.

LEs Loix Romaines sont unes, mais elles ne sont pas suivies par-tout; il semble que chaque Souverain ait voulu, dans l'idée de se singulariser, renverser le bon ordre établi en 434. par Théodose le jeune, & perfectionné par Justinien près

d'un siècle après. Presque tous ont fait des Loix adaptées à leur pays; dans le seul Royaume de France, il y a peu de petites Villes qui n'aient ses usages & ses loix particulières, rédigées sous le nom de *Coutumes*.

Un poids, une mesure & une seule loi, disoit Louis XI. Ce sentiment, quant à la loi, n'est pas celui de Mr. le Président Hénault; mais les raisons qu'il allègue pour renverser ce système, sont plus de convenance que d'équité, & on pourroit les réfuter sans peine. Un grand Prince n'a qu'à vouloir, les difficultés seront bientôt applanies.

Les Orientaux sont ceux de toutes les Nations qui rendent plus promptement la justice civile; je ne parle pas de la criminelle: dans ce cas *voluntas Principis suprema lex est*. Le procés le plus compliqué ne dure pas une heure dans les Etats du Grand-Seigneur; il seroit à souhaiter qu'on prît un peu de cette célérité dans le reste de l'Europe.

Les Allemands, qui aiment à s'appesantir, & sur le Droit Romain, & sur le Droit Public, veulent compliquer les objets les plus simples, & pleins du désir de briller & de gagner de l'argent, ont l'art sçavant & malheureux d'éterniser un procès, en convertissant les affaires, les plus

unies, en question de Droit, ou en question d'Etat. Il n'y a pas de pays, sans en excepter la France, où l'on brouille plus de papier que dans l'Allemagne, documens sur documens, productions sur productions, l'affaire se trouve enfin après vingt ans, en état d'être jugée; un Plaideur injuste voulant éviter le coup qui va le frapper, apporte l'avis de six Professeurs de l'Université de Göttingen, ou d'ailleurs, qui prononcent en sa faveur. Cette pièce, qui devroit être assez indifférente aux Juges qui vont prononcer, est communiquée à la partie adverse; elle doit y répondre, pour qu'elle ne soit pas censée avouer que les Docteurs de Göttingen ont raison, & son Avocat s'épanouissant pendant six mois sur cette piéce érudite, la contredit enfin. L'autre répond, & ce manège ligitieux, éternise la chicane & ses suites affreuses; une forme aussi odieuse de procéder, ruine les Plaideurs; ils jettent les hauts cris: mais le Souverain, trop occupé sans doute pour s'abaisser à réprimer ces abus énormes, & à faire du bien à ses peuples, en parle à ses Ministres, qui en disent un mot à leurs Commis, qui n'en parlent à personne; c'est ainsi que l'injustice se perpétue par la négligence d'un seul homme, qui n'est pour-

tant élevé au-dessus des autres hommes, que pour veiller sur leurs besoins & les rendre heureux.

Le Roi de Prusse indigné de ces lenteurs, qui n'occasionnent que des pirateries, a rédigé lui-même un Code, digne de servir de modèle à tous les Princes qui aiment la justice & leurs peuples; belle leçon à ces Souverains du second rang, trop occupés, osent-ils dire, pour penser à des misères de chicane! Frédéric a-t-il moins de tems à perdre qu'eux? Le seul soin d'un Souverain, est de déraciner les abus qui se glissent dans sa Domination, & retarder cet ouvrage, c'est être comptable à ses sujets des maux qui en résultent.

Il y a encore en Allemagne, une autre disgrace attachée à ceux qui ont le malheur de plaider; presque tous les Juges se laissent corrompre dans la personne de leurs femmes & de leurs enfans: car eux-mêmes ne veulent rien recevoir pour avoir la coupable audace de dire que leurs mains sont pures. La cause de cette corruption doit provenir de deux choses; ou des foibles appointemens que le Prince donne aux personnes prépossées pour rendre la justice, ou de la cupidité de ceux-ci. Dans ce dernier cas, un Souverain ne sçauroit prendre trop de précautions pour former

former un bon choix. Un Magistrat sans probité, est un monstre qui se livre à tous les excès; l'innocence, la vertu, la vie & la fortune des Citoyens, ne sont jamais en sûreté avec un homme corrompu pour qui rien n'est sacré : une vertu éprouvée, & des talens connus doivent constituer le Juge. Celui qui confie les intérêts de ses peuples à des hommes qu'ils ne connoissent point, doit répondre des injustices que ceux-ci commettent par ignorance ou par avarice. Il faut aussi mettre un Juge à même de vivre décemment du profit de sa place: si vous l'approché du besoin, il est perdu sans ressource, & son défaut de probité entraînera peut-être la ruine de deux mille Citoyens qui voulant cacher leur misère, déserteront de la patrie & lui enlèveront autant de Cultivateurs.

La distribution de la justice est trop lente en Italie; à Rome le Juge ne prononce point, que la question ne soit établie, & que les parties ne soient d'accord des faits. Cette précaution est sage; mais comme les meilleures choses peuvent toujours être altérées, il arrive que l'Avocat qui sait par où il perdra sa cause, voulant éluder ce moment, cherche des subterfuges, sous le prétexte de servir son client, mais en effet pour mieux le presurer encore.

Les Corſes, que l'on prend pour des Barbares, ont une juſtice très-bien réglée; les écritures ſont bannies de leurs procès, & une plaidoirie ſommaire éclaircit les queſtions les plus épineuſes. Les Avocats ayant plaidé, paſſent dans une chambre voiſine de celle de l'audience; le Juge qui eſt toujours ſeul, conſulte alors *l'Auditeur* attaché à ſon ſiège, & tous deux enſemble forment la ſentence que le Juge prononce enſuite. L'appel en eſt porté à un Commiſſaire Général qui prononce en dernier reſſort avec la même activité.

Les Génois veulent ſe piquer d'une régularité plus grande encore; la connoiſſance qu'ils ont des paſſions de leurs ſujets, les engage à tirer leurs Juges des Univerſités les plus fameuſes d'Italie. Mille écus d'appointement fixent leur ſort; ces hommes s'expatrient, arrivent à Gênes, où ils paſſent deux années à remplir les devoirs pénibles de leurs charges, ſans qu'il leur ſoit permis de lier le moindre commerce d'amitié, même de converſation avec perſonne. Les deux années expirées, ils retournent dans leur patrie, & de nouveaux Docteurs les remplacent; ſi de pareils Juges ſont éclairés, comme on doit le croire, ils ne peuvent guères commettre d'injuſtices. Cette manière de

décider un peu néopagite, devroit être plus étendue : les peuples s'en trouveroient mieux, sur-tout dans l'Allemagne, où il seroit facile & avantageux d'introduire de pareils Magistrats.

Notre Royaume est celui où il paroît que la justice est rendue avec plus d'appareil. Le Droit Romain, la Coutume de Paris, le Code *Louis*, les Edits & Déclarations des Rois & les Coutumes particulières des différentes Villes, forment les Loix écrites sur lesquelles on prononce dans tous les Tribunaux; mais la multitude de ces Tribunaux énerve le plaideur : chaque juridiction est une espèce de creuset dans lequel on fond l'or des malheureux. Il ne faudroit que deux seules juridictions en France & ailleurs, pour tous les cas indistinctement ; le premier Juge, qu'on nomme Juge *Local*, & le Parlement est un Conseil Souverain suivant qu'on voudra le nommer.

Un grand inconvénient en France, dans l'administration de la justice, résulte de la longueur des procès par écrit ; il en est que la seule intelligence humaine, ou si vous voulez, le gros bon sens auroit pu vuider dans trois mois, ce qui dure depuis trente ans. Les Procureurs appellent ces procès-là des métairies, qu'ils transmettent par

teſtament à leurs héritiers; c'eſt à de pareils procédés que le Prince devroit veiller, en nommant dans chaque Province deux Commiſſaires, dont le ſeul ſoin ſeroit de parcourir les différentes Villes, écouter les plaideurs, & mettre fin aux lenteurs occaſionnées par les Miniſtres de la juſtice.

Un malheureux citoyen de Rome, qui ſollicitoit depuis vingt ans la déciſion d'un procès, alla ſe plaindre à Sixte-Quint des délais éternels qu'on lui faiſoit eſſuyer. Celui-ci manda le Procureur, à qui il ordonna de faire terminer le procès de ſon Client dans trois jours; il fut jugé le lendemain matin, & le Procureur pendu l'après-midi. Action ſans doute trop cruelle, mais le Pontife jugeant qu'il avoit dépendu de cet homme d'accélérer, voulut donner un exemple qui n'a pas aſſez frappé.

Il eſt vrai que la gradation des Tribunaux, eſt d'une étendue qui produit des longueurs indiſpenſables dans la diſcuſſion des affaires les plus ſimples; ce motif doit déterminer les Souverains à donner une ample extenſion à la loi qui fixe tous les objets qui peuvent être jugés en dernier reſſort, cette précaution mettroit fin à beaucoup d'affaires déplorables, qui ruinent le plaideur infortuné.

Il arrive quelquefois chez nous que les

Princes établiſſent, ſur-tout en matière criminelle, une *commiſſion* pour juger, au mépris des Tribunaux établis, un homme ſoupçonné d'un crime. Cette façon de procéder eſt odieuſe, ce n'eſt point un triſte ſouvenir des malheurs arrivés au *Surintendant*, qui me fait parler ainſi; je n'écoute, en écrivant ceci, que la gloire de mon Roi & la dignité de ceux qui lui ſuccèderont, & je dis que les Souverains, jaloux de leur gloire, ne doivent jamais employer la voye de la commiſſion, quand bien même les membres qui la compoſeroient, ſeroient d'une intégrité à l'abri de la corruption. Les Juges qui ne ſont pas établis par la loi de l'État, ſont toujours accuſés par le peuple de s'être vendus à la haine ou à l'indulgence du miniſtère: ce reproche eſt fondé, parce que, ſi l'on n'avoit pas l'envie de ſauver ou de perdre celui qu'on livre à la commiſſion, on n'intervertiroit point le cours ordinaire de la Juſtice. Les Princes, qui feront un peu d'attention à cette dernière remarque, ceſſeront d'établir de ces ſortes de commiſſions, ou ne connoîtront pas aſſez le prix de l'eſtime publique.

Il eſt à parler ici, ſuccinctement, de ceux qui ſont prépoſés à la diſtribution de la Juſtice.

En Italie, en Eſpagne, & dans toute l'Allemagne le droit de juger ſe confère, par une commiſſion particulière, à des hommes qui réuniſſent l'expérience aux connoiſſances utiles; en France toutes les charges de judicature ſont vénales, *omnia venalia Romæ.* Il faut cependant retrancher de ce calcul les places de Chancelier, de Premiers Préſidens & de Procureurs Généraux des Parlemens; cette vénalité a fait la matière de pluſieurs diſſertations, dans leſquelles les uns prouvoient ſon utilité, & les autres s'attachoient à démontrer les inconvéniens qui en réſultent.

Le métier que je fais ne me permet guère de prendre un parti dans le cas préſent: j'obſerverai ſeulement que le Miniſtre, qui agrée le ſujet pourvu d'un emploi, ne doit pas haſarder ſon conſentement: je voudrois, & je l'ai plus d'une fois propoſé à Mr. de Blancmeſnil, que perſonne n'entrât dans les Sièges ſubalternes, à moins qu'il n'eût ſuivi le Bareau pendant ſept ans, & qu'on ne pût obtenir une Charge de Conſeiller dans une Cour ſupérieure, qu'on n'eût fréquenté les Tribunaux avec fruit pendant douze ans. Cet arrangement dicté par la raiſon, éviteroit bien des injuſtices occaſionnées par l'incapacité, & donneroit plus de confiance

au peuple, qui voit aujourd'hui à regret des enfans assis nonchalament sur ces Lys respectables, où nos Ayeux ne voyoient que d'illustres vieillards, dignes de la vénération de la patrie par leur expérience & par leur intégrité.

CHAPITRE X.

Des Loix nécessaires & des Etablissemens utiles.

TOus les Souverains du monde ont publié des Loix, des Edits & des Déclarations pour la Police & la discipline de leurs Etats; mais il reste encore beaucoup à faire à chacun d'eux: tel a une loi sage établie dans son pays, qui manque d'un Edit salutaire exécuté chez son voisin. On permet en Saxe le combat singulier du pistolet: on le punit de mort en France, & on fait bien. Entrons dans un détail plus précis, & tâchons de démontrer que ceux qui jouïssent du rang suprême, peuvent toujours avoir la douce consolation de faire du bien.

De toutes les loix à établir, j'ai toujours pensé que celles qui regardent le luxe devenoient les plus importantes, l'objet est seulement d'examiner avec un œil politi-

que les pays où elles sont nécessaires.

La frugalité dans les repas, & la simplicité dans les habits, occupèrent le Législateur de Lacédémone; le sage Licurgue connoissoit l'esprit Républicain, & il savoit que la liberté & les mœurs étoient perdues, si les Lacédémoniens se livroient à la bonne chère & au faste. Concluez delà que les loix somptuaires doivent absolument être admises dans les Républiques; la Hollande a prononcé jadis sur le luxe, des Loix, dont personne ne se souvient; mais l'esprit de modération & de tempérance qui règne dans cette sage République, prévient l'Esprit des Loix, & quelquefois en excède la rigueur.

Les Vénitiens portent le noir en mascarade, & les Génois avec décence. L'or, le galon, & les diamans sont proscrits dans ces deux Républiques hors les tems de *Villégiature*, où le luxe semble se venger pendant six semaines de la contrainte dans laquelle on le retient le reste de l'année.

Ces Loix ne peuvent être qu'admirées: elles sont d'autant plus sagement établies à Gênes, que ce petit Etat a plusieurs manufactures qui fournissent des étoffes de différentes espèces, bien capables d'exciter l'orgueil & le faste. En Allemagne, où l'on ne fabrique point de ces bagatelles

agréables & superflues, ou de ces étoffes qui réunissent la nouveauté du dessein à la richesse & au goût, les loix somptuaires seroient très-nécessaires. L'habit de Gala de Berlin, est un uniforme d'un gros drap bleu, & cette conduite est sage. Si le luxe des Cours de Russie, de Vienne & de Dresde, s'il est encore permis de parler de cette dernière Ville, s'introduisoit seulement pendant deux mois à la Cour de Prusse, le Monarque n'auroit plus d'Officiers en état de le servir dans les temps critiques, où les coffres épuisés ne permetteront pas les payemens réguliers: d'ailleurs, ces vêtemens superbes, & cette dorure éclatante, ne simpatisent point avec l'administration d'un Gouvernement militaire. En France, au contraire, & ceci a toujours été contre mon avis, un Officier qui se présenteroit en uniforme un jour de cérémonie, seroit rebuté par l'Huissier de la Chambre, & n'entreroit pas chez le Roi, pour lequel il vient de verser son sang. Je voudrois supprimer ce fait pour l'honneur de la nation Françoise; mais je dois être vrai. Le luxe est devenu chez nous, un cinquième aliment. L'esprit fastueux du peuple, la fausse dignité des Grands, & l'opulence insolente des Traitans, veulent des palais, des ha-

bits & des chevaux: ces fantaisies orgueilleuses pouroient être supprimées; mais je demande qu'on les leur passe, pourvu, toutefois, qu'on soit exact à percevoir les droits que j'ai fixés dans le Chapitre des Impôts. Pourquoi les loix somptuaires nous feroient-elles nuisibles? Parce que ce pays s'enrichissant par le luxe, doit donner l'exemple de cette magnificence qu'il introduit chez les autres Nations. Jamais les manufactures de Lyon, & les magasins de nos Artistes célèbres en colifichets, n'auroient vendu une pièce d'étoffe, ou une tabatière hors du Royaume, si les gens *d'air* de Paris, n'eussent donné le prix & la vogue à ces nouveautés: il faut étaler pour vendre, & ces *Agréables* sont les *echantillons* des négocians.

Il y a, d'ailleurs, relativement aux loix somptuaires, une régle générale de laquelle il ne faut jamais se départir: le luxe qui perd un petit Etat, en enrichit un grand: les Souverains ne perdant pas de vue ce principe, agiront en conséquence.

Malgré la sagesse des Edits publiés contre les duels, les combats singuliers qui se renouvellent encore, sont rarement punis: prononcer une peine flétrissante contre un premier mouvement, ce seroit peut-être exercer une cruauté sur des gens

d'honneur, dont le tempérament bouillant cède quelquefois à une vivacité déplacée. Mais tolérer des *duels* sous le titre illusoire de *rencontres*, c'est ouvrir une porte à la barbarie & à la destruction de l'espéce humaine. J'avoue que le commerce des femmes & l'esprit philosophique, qui régne aujourd'hui, ont beaucoup diminué cette fureur de se tuer; mais la manie de se battre n'étant pas encore éteinte en France & en Allemagne, je voudrois qu'on fît une loi qui deshonorât celui qui insulte grièvement, & le privât de ses emplois: il faudroit aussi que l'insulté, qui, malgré la loi qui dégrade son ennemi, chercheroit à se venger, essuyât la même flétrissure. Je crois que ce moyen, que je soumettrai tôt ou tard à la sagacité de Messieurs du Conseil, pourroit éteindre enfin la fureur des combats singuliers, sur-tout si la loi que je propose, étoit exécutée avec la dernière sévérité.

On a déjà remarqué avant moi, que la loi qui défend de donner ou de vendre son bien avant l'âge de vingt-cinq ans, n'est pas d'accord avec celle qui permet de disposer de sa liberté à quinze. L'Etat des personnes est plus précieux que la fortune, & permettre à un enfant d'aller contracter aux pieds des Autels un engagement éternel dont il ne connoît pas les conséquences,

c'eſt devenir ſon tyran plutôt que ſon protecteur. Il faudroit donc que les Souverains fiſſent une loi unanime, par laquelle il ſeroit défendu aux garçons d'entrer dans le cloître, ou de prendre les Ordres Sacrées dans le Clergé ſéculier avant trente ans, & aux filles de ſe lier par des vœux qu'elles n'euſſent vingt-cinq ans accomplis: à la réſerve de toutes celles qui ſont contrefaites & eſtropiées, & pour leſquelles un Monaſtère devroit être le ſeul aſyle.

Il ſeroit à déſirer auſſi, qu'on renouvellât dans toute l'Europe une Déclaration que Louis XIV. donna dans les commencemens de ſon règne, par laquelle on exemptoit de la taille pendant cinq années, tous ceux qui ſe marioient: la population facilitée par cette grace, produiſit des cultivateurs, & un nouveau réglement auſſi digne d'être imité que le précédent. Tout pere de famille, qui avoit dix enfans vivans, ne payoit rien pendant ſa vie, parce que les citoyens faiſant la richeſſe de l'Etat, il falloit favoriſer ceux qui en procuroient. L'appas de l'exemtion, pendant cinq années, favoriſoit les mariages, & un pere de famille qui n'attendoit plus que deux ou trois enfans pour ne rien payer pendant le reſte de ſa carrière, vivoit en honnête homme & n'alloit point porter

ailleurs des désirs qui affligent l'hymen.

Les Princes instruits de leurs vrais intérêts, doivent se hâter d'admettre une loi dont l'effet salutaire est de peupler & d'enrichir leurs Provinces.

Il y a peu de pays où l'on n'ait publié des loix très-sévères contre les jeux de hazard, & contre ceux qui, séduits par une sordide avarice, prêtent leurs maisons à cette troupe d'oisifs; mais, ou ces loix ont été mal exécutées, ou elles ne sont pas assez rigoureuses: le jeu, qui depuis trente ans, a cessé d'être l'amusement des personnes honnêtes, est devenu le métier honteux d'une foule d'avanturiers, dont les mains aussi dangereuses qui si elles étoient armées d'un pistolet au coin d'un bois, attentent à la fortune des citoyens: je le dis à regret, il n'est presque plus de joueurs de bonne foi.

L'Italie & l'Allemagne, mais surtout le Piémont & la Saxe, sont des régions fertiles en sublimes escrocs, qui, courant les Diettes, les assemblées d'Etats, les fêtes de Cour, les Armées & les Bains, vont mettre impunément la bonne foi à contribution: ces malheureux errans n'ont fait que trop d'Elèves en France & en Espagne. Pour exterminer ces vers rongeurs, il faut une Loi très-sévère, qui flétrissant sans

distinction tous les joueurs, fasse enfin rentrer la bonne-foi dans le commerce de la société. Les Romains prononcèrent de très-grandes peines contre les joueurs aux jeux de hasard, avilis & dégradés dans la République; ceux qui donnoient à jouer, étoient maltraités au point, qu'ils devoient, au terme précis de la Loi, rembourser tout l'argent qu'on avoit bien ou mal perdu chez eux.

Ces Loix subsistent encore, mais l'exécution en a été négligée, de manière que les désordres provenans des jeux de hasard, augmentent tous les jours; le seul moyen d'y mettre un terme, est de faire exécuter à la dernière rigueur, une Déclaration par laquelle tous les Souverains flétriroient les joueurs des jeux de hasard, en leur faisant abattre le pouce droit, & en marquant d'un fer chaud, la joue gauche de tous ceux qui auroient ouvert leurs maisons à ces hommes pernicieux.

Cette punition, sans doute très-rigoureuse, produiroit deux avantages; le premier seroit de faire cesser les jeux de hasard, & de faire cesser les friponneries dans la Ville où la peine a été infligée; le second, d'empêcher que ces joueurs ne s'introduisissent ailleurs.

Ceux qui diront que cette Loi est trop

cruelle, n'ont qu'à réfléchir sur le nombre immense des familles ruinées par les jeux de hasard, sur les vols & sur les assassinats qui en résultent, & ils me trouveront trop indulgent.

Il en est des Loix utiles, comme des établissemens: on n'y pourvoit guère qu'on n'en ait senti la nécessité annoncée par quelques accidens; les crimes les plus affreux naissent de cette indolence; l'Italie, la France, le Midi de l'Allemagne, le Portugal & l'Espagne perdent chaque année une quantité immense de Citoyens, détruits par la honte criminelle de leurs meres.

Dans les Etats du Roi de Prusse, aucune fille ne se rend coupable d'un attentat aussi révoltant: un établissement que tous les Souverains devroient avoir, sauve à la fois l'honneur de la mere, & la vie de l'enfant qu'il rend à la partie.

Il y a dans Berlin une maison destinée à recevoir les filles enceintes, elles y entrent avant que leur grossesse paroisse, & le plus grand secret couvre cette démarche: elles y sont traitées avec tous les soins que leur situation exige; elles accouchent: si l'enfant qu'elles mettent au monde, est un garçon, on leur donne 50 écus, elles en emportent 10 quand ce n'est qu'une fille.

Voilà un établissement digne d'être imi-

té; il épargne à la fois des crimes & des sujets. Que de familles arrachées à l'opprobre; que de filles garanties du dernier supplice, & d'innocentes victimes rendues à la patrie, si une maison aussi utile étoit connue dans l'Italie & dans la France! A Paris il y a un Hôpital où les filles peuvent aller déposer les fruits de leur incontinence ou de leur amour; mais outre qu'on ne les reçoit, pour ainsi dire, qu'au moment de l'accouchement, & qu'on les congédie peu de jours après, le mystère n'est pas observé, & la crainte de l'éclat les éloigne d'un asyle où le secret est violé.

Peut-il arriver qu'un Prince de l'Allemagne ou de l'Italie soit assez peu jaloux de sa gloire & de ses intérêts, pour ne pas sacrifier le superflus de ses revenus à un établissement aussi nécessaire? Ces Souverains ne voudroient-ils point toucher à leurs fonds annuels? Eh bien, qu'ils diminuent ce qu'ils appellent leurs plaisirs, en congédiant quelques uns de ces malheureux Italiens, qu'un vil intérêt a privés en naissant des droits de l'humanité. Les appointemens de deux de ces Musiciens suffiroient pour faire un fond à la maison que je propose: quel est le cœur assez barbare pour préférer une *riette* à la vie de vingt Citoyens?

Au-

Aucune mère ne fera périr son fils, quand on la mettra à l'abri de la honte : or, il n'est qu'un moyen pour la garantir de l'opprobre qu'imprime un préjugé ineffaçable ; c'est l'adoption du projet dont il s'agit. Mais ces sortes d'asyle, me disoit un demi-dévot, ont leurs inconvéniens. Une fille, certaine de trouver une maison honnête, & des secours de toute espèce, se livre sans discrétion à ses goûts, & la corruption suit.

On repond à cela, qu'une fille qui affiche le libertinage, est punie par la Police, & ne peut être dans le cas de celles qu'on suppose ici ; d'ailleurs quand il seroit vrai que ce plan enhardiroit les filles, & les engageroit à être moins sévères avec leurs amans, s'il n'en résultoit pas une édification pour le Public, il en résulteroit du moins un bien politique pour l'Etat, qui ne sçauroit avoir trop de Citoyens.

Je désirerois aussi que la mère ou le tuteur d'une fille qui s'est deshonorée, subît une amende comme complice du désordre de sa fille ou de sa pupile ; cette peine que les Souverains devroient introduire, amélioreroit l'éducation des enfans, parce que ceux à qui ils appartiennent, redoutant la honte d'une punition publique, veilleroient de près à la conduite de la fragile jeunesse. Vérité inconteſtable ; les crimes des enfans sont

toujours l'ouvrage de la facilité ou de l'indolence des parens ; ainsi la justice devroit leur en faire partager les peines.

Les Pères sont responsables de leurs enfans quant aux effets civils; pourquoi ne voudroit-on pas qu'ils le fussent relativement aux effets moraux? Le premier soin des parens doit se porter sur les mœurs de leur famille ; s'ils négligent d'y veiller, ils sont coupables de tous les désordres qui résulteront toujours d'une mauvaise éducation.

Un père est condamné par la loi à payer les vitres que son fils aura cassées ; l'esprit du Législateur a été d'engager les pères à suivre de près la conduite de leurs enfans ; la même loi ne devroit-elle pas punir un père, une mère dont le fils se dégrade par des actions indignes, & la fille se deshonore par l'indécence de ses mœurs? Le même esprit auroit dû animer le Législateur ; s'il a voulu faire une distinction du cas où les pères doivent payer pour leurs enfans, ou ceux-ci pour eux-mêmes, il a eu tort, & c'est aux Souverains à suppléer à la loi, en affermissant les bonnes mœurs si essentielles à la sûreté du Prince, à la gloire de l'Etat & à l'honneur des familles.

Un établissement, presque aussi utile que le précédent, seroit une maison honnête, gouvernée par une Gentilhomme malheu-

reux, & par conséquent sensible aux maux qu'il a soufferts; il auroit sous lui des administrateurs d'un rang subalterne : cet asyle nécessaire à la société, à la Noblesse indigente, au Négociant infortuné par la faute d'autrui, & au citoyen misérable sans être criminel, seroit le refuge de cette espèce de *pauvres*, qu'on nomme *honteux*, soit qu'ils ne fussent pas nés pour cette situation déplorable, soit que des disgraces étrangères les eussent réduits à cette affreuse extrêmité.

Je voudrois que les fonds de cet établissement ne coûtassent rien, ni au Prince, ni aux sujets: il n'y a pas une Communauté Réligieuse qui ne distribue tous les jours des aumômes considérables à cette foule de faineans misérables par oisiveté & souvent criminels par les suites de ce vice. Ces aumônes font vivre dans le brigandage, des hommes qui deviendroient utiles, soit en labourant la terre, soit en servant dans les Armées; supputez ce que dans chaque Ville d'une Province, il en coûte à ces Monastères pour ces aumônes dangereuses, & vous formerez de ce revenu, un établissement solide dans la Capitale où l'on rassemblera les pauvres Gentilshommes qui n'aviliront plus leur nom & leur postérité, en offrant aux regards d'une populace toujours insolente, e spectacle d'un malheureux qui va mendier

des secours aussi humilians que des refus. Un Négociant qui a été dans l'opulence, & qu'une banqueroute de ses correspondans, réduit à la misère, ira cacher sa honte & trouver un pain de consolation dans cet asyle. Il en sera de même de tous ceux, qui, nés dans une condition honnête & au dessus de la lie du peuple, manqueront du simple nécessaire par la faute des autres.

Cette maison, qui sera une décharge pour l'Etat, deviendra la retraite de quantité de respectables infortunés qui béniront le Prince & la Patrie. A l'égard de ce tas de misérables mendians dont j'ai supprimé les aumônes, on s'en débarrassera en les faisant travailler de force dans ces Hôpitaux établis dans presque toutes les Villes policées.

On ne peut abandonner les établissemens qui font le principal objet de ce Chapitre, sans veiller sur le sort des défenseurs de la patrie; je crois qu'il seroit à propos de supprimer l'Hôtel des Invalides, & d'y transporter notre Ecole de la Noblesse Militaire. Le bénéfice de la Lotterie, & le produit de l'impôt, que nous avons mis sur les cartes, suffiroient alors à l'entretien de ces jeunes Gentilshommes, & le Roi n'auroit point de nouveaux secours à demander à ses peuples pour la construction de cet Hôtel. Les Invalides suffiroient pour contenir tous

ces élèves dont on pourroit aiſément augmenter le nombre, du bénéfice qui reviendroit au Roi par la ſuppreſſion de cet Hôtel des Invalides; mais que faire de ce vieux ſoldat, de ce malheureux bleſſé? Le placer, non pas dans un Cloître comme on a fait autrefois en France, ou dans un Hôtel particulier comme on fait aujourd'hui, mais dans des Bourgs & dans des Villages. Comment y vivroient-ils? Qui feroient-ils? Habillés par le Souverain, ils vivroient au moyen de leur ſolde, & exerceroient, les jours de Fêtes & de Dimanche, tous les jeunes payſans deſtinés à remplir la Milice, ou les *recrues Provinciales* que je viens de propoſer au Roi. Cette jeuneſſe, formée par les évolutions militaires, & familiariſée à la longue avec le ſervice, viendroit à l'Armée ſans répugnance, & vaudroit bientôt de vieux ſoldats.

On peut faire deux objections contre mon projet, 1°. Que deviendront ces vieux militaires, quand ils tomberont malades? 2°. Que ferez-vous des eſtropiés, ſi vous n'avez pas un aſyle où ils puiſſent trouver place?

Dans la répartition que je fais des ſoldats invalides, je les mets proportionnément à leur nombre dans les différens Villages du Département: le ſoldat, encore actif, y eſt nourri au moyen de ſa paye que je donne

aux Maires & Echevins, qui ſont obligés d'en avoir ſoin dans tous les temps; quant aux eſtropiés, je les place également dans un Bourg ou Village ; la Communauté , qui jouït de ſa paye, ſera tenue d'en prendre ſoin.

Par cet arangement, qu'on trouvera bon ſi on veut en peſer toutes les parties, le Roi & ceux qui l'imiteront, jouïront de trois avantages; ils placeront le militaire qui ne peut plus faire campagne; ils acquèreront des ſoldats tous formés, & ils épargneront ces ſommes immenſes que l'adminiſtration d'un Hôtel ou d'un Hôpital particulier conſommeroit.

A l'égard des Officiers, ils auront leur penſion de retraite qu'ils mangeront où ils voudront, pourvu que les Cours plus exactes qu'autrefois, ne les réduiſent pas à demander l'aumône, ou à chercher une place dans la maiſon des *Pauvres honteux*.

Preſque tous les Princes de l'Europe ont fait des loix contre les vagabonds & les gens ſans aveu, qui vivant ſans patrie & ſans biens, courent le monde pour en trouver. On les punit, & c'eſt agir ſagement; mais on pourroit tirer un avantage réel de ces coureurs, au lieu de les fouetter & de les banir comme on fait en France & en Allemagne. Il faudroit ſe contenter de les retenir pendant dix ans pour les employer,

sans les flétrir, aux travaux publics : ils feroient à peu près le métier que font les galériens en Italie & dans d'autres pays. On les occuperoit au défrichement des terres, aux fortifications, au balayement des places & des jardins publics, à l'arrosement & à la propreté des rues, & enfin à tous les ouvrages qui ont rapport à l'utilité ou à l'embélissement de la patrie.

Les Souverains Allemands, qui adopteroient cet établissement, soulageroient leurs sujets accablés par les corvées, & les troupes veilleroient à la sûreté générale en retenant des vagabonds qui commencent par demander l'aumône, & qui finissent par massacrer ceux qui les refusent.

Des Militaires, orgueilleux d'un rang qui les honore à juste titre, vont se récrier contre ce que je viens d'avancer plus haut, & ils diront sans doute que le soldat est fait pour combattre l'ennemi de son Maître, & non pas pour livrer la guerre à des voleurs & à des assassins. Je répondrai à ces Messieurs, que le plus cruel ennemi de l'Etat est un voleur de grand chemin, qui attente non seulement à la fortune, mais à la vie de tous les passans; en confiant aux troupes la garde des chemins publics, on se débarrassera de tous ces gens de la Maréchaussée, presque tous mariés, timides &

ſuſceptibles d'être aiſément corrompus. Ces hommes ſont mépriſés, j'en conviens; la plûpart achètent leur emploi, l'exercent mal, & ſe laiſſent ſéduire; mais un Grénadier intrépide, qui agit ſous les yeux d'un Officier reſpectable, eſt à l'abri des ſoupçons, & s'honore en veillant au maintien du repos public & à la ſûreté de ſes concitoyens.

Les eſprits délicats, qui voudront réfuter mon projet, doivent réfléchir auparavant, qu'il n'y a jamais de honte à pourſuivre des ſcélérats; l'ennemi le plus à craindre eſt celui qui habite dans l'Etat; l'arrêter & le combattre, ne ſera jamais un opprobre aux yeux de vrais citoyens. Je fais plus de cas d'un ſoldat qui amènera dans les priſons un aſſaſſin redoutable, que s'il avoit pris un Général priſonnier.

Il n'y a, je le dirai toujours, aucune honte à venger la liberté publique & à punir le crime, & ſi les Souverains congédioient leur Maréchauſſée diſpendieuſe, pour laiſſer la chaſſe des brigands à leurs ſoldats, il n'y auroit plus que de ces grands Voleurs qu'on connoît & qu'on ne punit point, & la communication de l'Europe ſeroit tranquille dans tous les temps.

FIN.

Universitas BIBLIOTHECA

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Lib
University of
Date d